



Impacts différenciés des effets des changements climatiques ainsi que des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance

Recherche et rédaction

Ariane Préfontaine

Direction

Marianne-Sarah Saulnier

Nathalie Bleau

Nathalie Guay

Révision linguistique

Christine Dufresne

Mise en page

Julie Roussel

Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.

La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Pour citer ce document

Ariane Préfontaine (2024). *Impacts différenciés des effets des changements climatiques ainsi que des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

ISBN : 978-2-9821331-8-1

Crédit photos : Ariane Préfontaine, Unsplash, Adobe Stock

REMERCIEMENTS

L'Observatoire et Ouranos remercient sincèrement les membres du comité-aviseur ayant contribué à bonifier ce préprojet grâce à leurs différentes expertises et recommandations.

- Céline Bellot, professeure titulaire à l'École de travail social de l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire des profilages (ODP)
- Jade Bégin-Desplantie, agente de planification de programmation et de recherche n développement social, Direction de santé publique (DSP) du CISSS de Laval
- Pascale Dufour, professeure titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal et directrice du Collectif de recherche Action Politique et Démocratie (CAPED)
- Maud Emmanuelle Labesse, conseillère scientifique au Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Caroline Nantel, coordonnatrice du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL)
- Audrey Pinsonnault, Observatoire des réalités autochtones urbaines, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)

Un immense merci également aux personnes ayant participé à cette initiative à travers le volet des entretiens. Leur générosité dans la transmission de leurs connaissances, de leurs préoccupations et de leurs expertises a été d'une grande valeur.

Ce préprojet a été rendu possible grâce au financement accordé par Ouranos, via le Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec.



Les résultats et opinions présentés dans cette publication sont entièrement la responsabilité des autrices et auteurs et n'engagent pas Ouranos ni ses membres. Toute utilisation ultérieure du document sera au seul risque des personnes utilisatrices sans la responsabilité ou la poursuite juridique des autrices et auteurs.

FAITS SAILLANTS

L'itinérance dans un climat changeant

- Les interrelations entre l'itinérance, les changements climatiques et les solutions d'adaptation demeurent profondément méconnues et peu documentées, particulièrement dans le contexte canadien et québécois, d'où la pertinence de s'intéresser à ces réalités trop souvent invisibilisées et à les mettre en lumière. Le présent rapport examine ainsi ces enjeux dans le contexte urbain du Québec, en se concentrant sur une étude de cas de la ville de Laval.
- Les personnes en situation d'itinérance, visible ou cachée, sont disproportionnellement exposées aux effets des changements climatiques. Leur sensibilité peut être accrue, entre autres, par des problèmes de santé chroniques, de santé mentale et de consommation de substances, sans compter que divers obstacles peuvent limiter leur capacité à s'y adapter. Cela contribue à faire en sorte qu'elles constituent l'une des populations les plus vulnérables de notre société aux effets du climat changeant.

- Les personnes en situation d'itinérance ne manquent toutefois pas de capacité d'adaptation. Bien au contraire, leur réalité impose de s'adapter constamment, ce qui peut cependant éroder progressivement leur capacité d'adaptation à de nouveaux défis, par exemple ceux qui sont liés aux changements climatiques.

Des impacts différenciés et un fardeau climatique disproportionné

- Les effets des changements climatiques impactent de manière différenciée les personnes en situation d'itinérance. Elles portent un fardeau disproportionné lié à : des effets néfastes sur leur santé physique et psychologique ; une diminution de leur bien-être ; un débordement des ressources d'hébergement d'urgence ; une déstabilisation de leurs routines quotidiennes ; une augmentation de pertes diverses ; une entrave à leur réinsertion sociale ; un risque accru de décès ; etc.
- Parmi les personnes en situation d'itinérance, certains groupes – comme les personnes de la diversité sexuelle et de genre, les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les nouveaux arrivants et arrivantes et les Autochtones – peuvent être particulièrement vulnérables, notamment en raison d'un accès plus limité à des services et ressources adaptés à leur réalité propre.

L'itinérance dans l'angle mort des solutions d'adaptation

- On ne tient compte que depuis peu des considérations sociales, et des questions d'équité et de justice dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, les réalités complexes entourant l'itinérance sont souvent négligées dans les démarches d'adaptation, ce qui peut involontairement contribuer à amplifier certaines inégalités sociales, climatiques et de qualité de vie vécues par ces populations déjà marginalisées.
- Certaines solutions d'adaptation peuvent soulever des enjeux d'inégalité pour les personnes en situation d'itinérance, relevant notamment de problématiques liées à divers phénomènes : l'accessibilité ; la discrimination ; l'exclusion ; la sécurité ; la capacité à répondre à leurs multiples besoins ; l'éco-embourgeoisement ; la capacité à les joindre ; les barrières à leur participation ; la cohabitation sociale ; etc.

- Pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance dans toute leur diversité, et ce, de manière équitable et juste, davantage de mesures ciblées et/ou inclusives d'adaptation devraient être élaborées. Cela nécessite une concertation, une meilleure sensibilisation, une compréhension accrue des réalités que vivent les personnes en situation d'itinérance dans le contexte des changements climatiques ainsi qu'une valorisation de leurs voix dans ces processus.

L'insuffisance d'études sur l'itinérance et le climat

- Bien que les personnes en situation d'itinérance soient reconnues comme étant vulnérables dans un climat en changement, elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans les études sur les impacts des changements climatiques ainsi que sur les conséquences des solutions d'adaptation, particulièrement dans le contexte québécois et canadien.
- Davantage de recherches, dans une approche de recherche-action participative, sont essentielles pour développer une meilleure compréhension des interrelations entre itinérance, changements climatiques et adaptation dans une perspective de justice environnementale intersectionnelle et de réduction des inégalités climatiques au Québec.

AVANT-PROPOS

Le présent rapport rend compte des constats effectués dans le cadre d'un préprojet issu d'une collaboration entre l'Observatoire québécois des inégalités et Ouranos menée d'octobre 2023 à avril 2024. Considérant le peu de recherches réalisées sur le sujet à ce jour, particulièrement dans le contexte québécois, et l'importance de mettre en lumière cet enjeu invisibilisé, ce rapport pourra servir de base pour un projet de plus grande envergure.

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	03
AVANT-PROPOS	05
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	08
LISTE D'ABRÉVIATIONS.....	09
1. MISE EN CONTEXTE	10
2. MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHE	12
2.1 Revue de littérature	12
2.2 Entretiens semi-dirigés	13
2.3 Comité aviseur.....	14
2.4 Cadres d'analyse et concepts clés.....	14
2.4.1 Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle.....	14
2.4.2 Justice environnementale.....	15
2.4.3 Vulnérabilité.....	17
2.5 Territoire d'étude.....	17
2.6 Approbations éthiques	19
3. CLIMAT ACTUEL, CHANGEMENTS PROJETÉS ET LEURS IMPACTS	20
4. ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	29
5. ITINÉRANCE ET CLIMAT CHANGEANT	33
5.1 Portrait de l'itinérance.....	33
5.2 Impacts différenciés du climat sur les personnes en situation d'itinérance	50
5.2.1 Disparités en matière d'exposition aux effets des changements climatiques	53
5.2.2 Disparités en matière de capacité d'adaptation	71
5.3 Impacts différenciés des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance	76
5.3.1 Mesures d'adaptation individuelles	77

5.3.2 Mesures d'adaptation populationnelles et institutionnelles.....	78
5.3.3 Mesures d'adaptation physiques	81
5.3.4 Sous-représentation des personnes en situation d'itinérance	83
6. BONNES PRATIQUES ET RÉFLEXIONS	86
6.1 En contexte lavallois	86
6.1.1 Considérations à explorer quant au PACC de la Ville de Laval	86
6.1.2 L'importance de la concertation	90
6.2 En contexte québécois	92
6.2.1 Exemple de bonne pratique à évaluer.....	92
6.2.2 Pour une justice environnementale intersectionnelle.....	94
6.2.3 Propositions d'actions et de pistes de solutions à étudier	96
7. CONCLUSION : CE QU'IL FAUT RETENIR	99
ANNEXES	103
Annexe A – Combinaisons de mots-clés utilisées (non exhaustives).....	104
Annexe B – Différentes définitions de l'itinérance au Canada et au Québec	106
GLOSSAIRE	110
RÉFÉRENCES ET NOTES.....	116

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1	Exemples d'orientations, de mesures et d'actions d'adaptation dans le PACC de la Ville de Laval
Tableau 2	Facteurs fragilisants pouvant contribuer au basculement vers l'itinérance
Tableau 3	Données de fréquentation du Refuge d'urgence de Laval et du Café de rue pour l'année 2022-2023
Figure 1	Visualisation de l'approche ADS+
Figure 2	Visualisation du concept de vulnérabilité
Figure 3	Moyenne annuelle des températures projetées pour le Québec
Figure 4	Nombre annuel de jours de vague de chaleur projeté pour Laval et Montréal
Figure 5	Nombre projeté de jours d'hiver où la température sera inférieure à -25 °C pour Laval et Montréal
Figure 6	Total hivernal projeté des précipitations liquides pour Laval et Montréal
Figure 7	Processus de fragilisation liée au fait de vivre une situation d'itinérance
Figure 8	Différentes formes d'itinérance cachée chez les femmes, les jeunes filles et les personnes de diverses identités de genre
Figure 9	Cercle vicieux des relations entre les inégalités sociales et les effets des changements climatiques

LISTE D'ABRÉVIATIONS

CMIP6	Coupled Model Intercomparison Project 6	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	ONU	Organisation des Nations Unies
DSP	Direction de santé publique	PACC	Plan d'adaptation aux changements climatiques
GES	Gaz à effet de serre	RCAAQ	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	ROIIL	Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec	SRA	Stabilité résidentielle avec accompagnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	VRAC-PARC	Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique

1. MISE EN CONTEXTE

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que le réchauffement mondial dépassera probablement le seuil critique de 1,5 °C au cours du 21^e siècle, ce qui accentuerait la sévérité des risques, notamment pour la santé et le bien-être des populations humaines¹. Au Canada et au Québec, les différentes communautés ressentent déjà cette intensification des changements climatiques, qui s'est traduite par des effets dévastateurs en 2023 : des feux de forêt d'une ampleur historique, des chaleurs accablantes, des inondations, des tempêtes de pluie verglaçante, des vagues de froid et d'autres extrêmes climatiques. Le GIEC souligne également que les changements climatiques représentent pour notre époque l'un des défis les plus urgents à surmonter, d'autant plus que leurs effets affligent déjà de manière disproportionnée les populations les moins responsables de ces changements et les plus vulnérables partout dans le monde². Les changements climatiques sont ainsi un enjeu crucial de justice sociale.

Le constat est le même au Québec, où ce sont les communautés les plus marginalisées et les plus défavorisées qui portent une part injuste du fardeau climatique³. Les personnes en situation d'itinérance représentent d'ailleurs l'une des populations les plus exposées de notre société aux effets du climat changeant⁴. Bien que l'on reconnaisse cette vulnérabilité, les manières différenciées dont cette population est impactée dans toute sa diversité restent largement sous-explorées dans la littérature sur les effets des changements climatiques⁵. Par ailleurs, les plans et les mesures d'adaptation à ces effets ne traitent que peu de leurs conséquences sociales potentielles, notamment sur les personnes en situation d'itinérance⁶.

Les interrelations entre l'itinérance, les changements climatiques et les solutions d'adaptation demeurent profondément méconnues et peu documentées, surtout dans le contexte canadien et québécois, d'où la pertinence de s'intéresser à ces réalités trop souvent invisibilisées et de les mettre en lumière. Le présent rapport examine ainsi ces enjeux dans le contexte urbain du Québec, en se concentrant sur une étude de cas de la ville de Laval.

Parallèlement aux enjeux issus des changements climatiques, le Québec se trouve confronté à une amplification alarmante du phénomène de l'itinérance, outre le fait que depuis la pandémie, « le constat est clair, rude et inhumain et se vérifie sur le terrain : l'image de l'itinérance change parce que l'image de la pauvreté change »⁷. Dès lors, une définition englobante du phénomène de l'itinérance est essentielle afin d'appréhender pleinement ces réalités et la grande diversité des expériences. Selon la définition qu'en donne la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec :

[...] l'itinérance désigne un processus [d'exclusion sociale] et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté.

L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes⁸.

Dans ce contexte de l'aggravation du phénomène de l'itinérance et de la diversification de ses visages, les impacts du climat changeant conjugués à la crise du logement risquent d'exacerber les inégalités sociales et climatiques vécues par ces personnes déjà en situation de grande précarité.

Le présent rapport explore donc les impacts différenciés des effets des changements climatiques ainsi que des plans et des mesures d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance, qui se trouvent souvent dans l'angle mort des réflexions climatiques. Ancré dans une approche présentant un arrimage entre les savoirs scientifiques et les savoirs expérientiels, il vise à brosser un portrait exploratoire de ces enjeux au Québec et, plus particulièrement, à Laval. Cette problématique a été étudiée en mobilisant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), la justice environnementale ainsi que le concept de vulnérabilité. La démarche suivie a également permis d'identifier certaines pistes de solution à évaluer ainsi que des axes de recherche méritant d'être approfondis.

2. MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHE

La méthodologie sur laquelle s'appuie la présente étude comprend une revue de littérature, des entretiens semi-dirigés et l'appui d'un comité-aviséur. Cette section présente également la démarche suivie, notamment en ce qui concerne les cadres d'analyse, le choix du territoire d'étude et l'obtention d'approbations éthiques.

2.1 Revue de littérature

Afin de faire une synthèse des connaissances sur les impacts différenciés des effets des changements climatiques ainsi que des mesures d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance dans le contexte québécois, une revue exploratoire de la littérature, à la fois scientifique et grise, a été réalisée. Dans l'optique de bien positionner ces impacts différenciés dans le contexte québécois, et plus particulièrement lavallois, la littérature a aussi été mise à profit pour établir préalablement trois portraits portant sur les effets des changements climatiques, l'adaptation et l'itinérance.

La recension des écrits a été réalisée à l'aide de diverses combinaisons de mots clés (voir annexe A) en français et en anglais. En plus de la documentation identifiée lors d'une recherche préliminaire, différents moteurs de recherche et bases de données ont été utilisés, soit Google, Google Scholar, Web of Science, Elsevier, Open Knowledge Maps, PubMed et Sofia UdeM. De la documentation pertinente a également été repérée dans les bibliographies de certains documents, de sites gouvernementaux et d'actrices et d'acteurs clés ainsi que dans des ouvrages cités lors de webinaires.

Cette recension des écrits a permis d'identifier un total de 226 documents, dont la plupart ont été publiés de 2009 à 2024 inclusivement. Cependant, seulement une trentaine de documents pertinents pour le contexte socioécologique québécois et ayant comme thématique centrale les liens entre l'itinérance et les changements climatiques (ou certains effets spécifiques de ceux-ci) ont été repérés. Cette revue exploratoire de littérature vise à donner un aperçu de l'état des connaissances sur un enjeu encore très peu documenté.

2.2 Entretiens semi-dirigés

Afin d'ancrer ce rapport dans la réalité terrain, plus particulièrement du contexte lavallois, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès de personnes intervenant en itinérance à Laval ainsi que de spécialistes travaillant au sein de la Direction de santé publique (DSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Deux guides d'entretien ont été construits et structurés autour des grands thèmes suivants : l'état de la situation de l'itinérance sur le terrain pour différentes populations ; les événements particulièrement problématiques en lien avec le climat ; les stratégies utilisées par les personnes en situation d'itinérance lors de ces événements climatiques défavorables ; l'aménagement de l'espace public ; l'impact de projets environnementaux ou de mesures d'adaptation ; les déterminants de la santé et les inégalités sociales de santé ; les services manquants ou pouvant être bonifiés. Les thèmes des deux guides d'entretien se recoupent, mais les questions élaborées dans chacun visaient à faire ressortir les connaissances complémentaires du milieu communautaire en itinérance et de la santé publique.

En raison des contraintes temporelles de la présente étude et du fait qu'il s'agit d'un préprojet, six entretiens individuels d'environ 90 minutes (en personne et en visioconférence) ont été réalisés au total. Trois de ces entretiens ont été réalisés avec des personnes

travaillant dans des organismes communautaires en itinérance à Laval, et les trois autres avec des spécialistes travaillant au sein de la DSP du CISSS de Laval. Ces entretiens ont tous été enregistrés en format audio, puis retranscrits sur support informatique afin de mettre à profit les différents témoignages recueillis.

Le recours aux entretiens semi-dirigés a permis de prendre le pouls du terrain, en laissant les personnes participantes transmettre de manière détaillée et nuancée leurs savoirs, leurs expertises et leurs préoccupations. Ces entretiens ont ensuite permis de valider certains éléments recensés dans la littérature et d'établir des comparaisons avec la réalité terrain. Malgré le nombre restreint d'entretiens, ces différents témoignages ont tout de même enrichi la compréhension de l'enjeu et éclairé les impacts différenciés des effets des changements climatiques et des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance. La section 5 du présent rapport propose ainsi un arrimage entre l'état des connaissances actuelles dans la littérature et les données qualitatives provenant de ces témoignages.

2.3 Comité-aviseur

Afin d'appuyer le déroulement de cette étude, un comité-aviseur, composé de six personnes, a été mis sur pied. Ce comité était composé de personnes travaillant dans une diversité de sphères pertinentes à l'étude. Entre octobre 2023 et avril 2024, trois rencontres ont été organisées de manière virtuelle avec ce comité. Il est à noter que quelques actrices et acteurs lavallois ont également été invités à participer à la dernière rencontre avec le comité afin de les informer du contenu de la présente synthèse et d'ouvrir la discussion sur des pistes de réflexion et de solution quant à l'enjeu étudié^a. Le rôle de ce comité-aviseur était de veiller au bon déroulement du préprojet tout en transmettant des recommandations, notamment quant aux questions prioritaires. La diversité des expertises des membres de ce comité a permis d'enrichir le préprojet et de mettre de l'avant certains angles morts de la problématique traitée en relation avec la littérature existante.

2.4 Cadres d'analyse et concepts clés

Le présent rapport repose sur des cadres d'analyse et des concepts clés permettant de mettre en lumière les inégalités climatiques vécues par les personnes en situation d'itinérance.

2.4.1 Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle

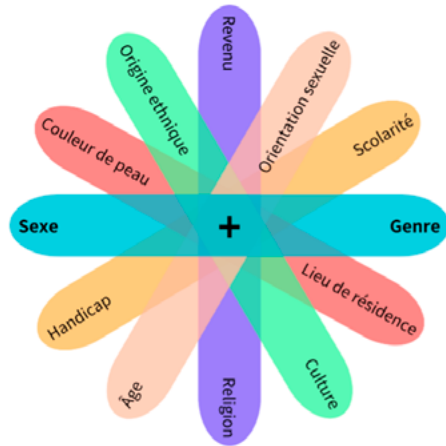
L'une des approches sur lesquelles s'appuie la présente recherche est l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). Il s'agit d'un outil d'analyse qui est dérivé de l'approche intersectionnelle. En tirant ses origines du militantisme de longue date de femmes de la diaspora africaine et de la pensée féministe noire, le concept d'intersectionnalité a été introduit par la juriste, professeure et activiste afro-américaine Kimberlé Williams Crenshaw en 1989⁹. L'intersectionnalité permet de mettre en lumière et de reconnaître l'influence, sur des groupes marginalisés, des intersections entre divers systèmes d'oppression comme le racisme, le sexisme, le classisme, le capacitisme, l'homophobie, la transphobie, etc.¹⁰.

L'intersectionnalité est un concept très présent dans le monde de la recherche, mais lorsqu'il est question de sa mise en application, l'outil de l'ADS+ permet d'utiliser cette lentille critique dans l'analyse ou l'élaboration d'initiatives¹¹. L'approche ADS a été introduite par le gouvernement québécois en 1997, comme un outil contribuant à l'égalité femmes-hommes, en réponse aux luttes féministes internationales de la fin du 20^e siècle¹². L'ADS a été ensuite enrichie d'une perspective intersectionnelle, d'où le « + », afin de prendre en compte les différentes

a. Voici la liste de ces organisations : Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL); Refuge d'urgence de Laval et Café de rue de Laval; Travail de rue de l'île de Laval (TRÎL); Direction de Santé publique (DSP) du CISSS de Laval; Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ); Institut national de santé publique du Québec (INSPQ); École de travail social de l'Université de Montréal; Département de science politique de l'Université de Montréal; Maison Dominique; Ville de Laval.

facettes identitaires ainsi que la croisée des divers systèmes d'oppression influençant la trajectoire de vie d'une personne¹³ (figure 1).

Figure 1. Visualisation de l'approche ADS+



Source : Inspiré de Ville de Montréal (2022). ADS+ 101 : Ensemble, nous formons toutes et tous la diversité, p. 4. [En ligne].

Dans le contexte de la présente initiative, l'ADS+ représente un cadre d'analyse qui favorise une lecture plus éclairée et plus nuancée des inégalités sociales et climatiques vécues par les personnes en situation d'itinérance au Québec. En effet, le fait d'être en situation d'itinérance ajoute une couche supplémentaire à la réalité et aux discriminations que peuvent vivre les personnes, notamment dans le contexte des changements climatiques. Dès lors, le facteur de précarisation qu'est l'itinérance devrait être considéré, tout en reconnaissant ses différents visages, lors de l'analyse des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation.

2.4.2 Justice environnementale

Le présent rapport repose également sur le cadre d'analyse de la justice environnementale, s'inscrivant comme une branche de la justice sociale. Dans les États-Unis des années 1980, d'importants mouvements sociaux et environnementaux, portés par les populations racisées et autochtones, visaient à dénoncer les fardeaux environnementaux disproportionnellement imposés à leurs communautés à travers le pays¹⁴. Ces mobilisations sont à l'origine du concept de justice environnementale. Le sociologue Robert D. Bullard a également joué un rôle d'envergure dans l'avancement de ces luttes au cours des quatre dernières décennies, et il est aujourd'hui considéré comme le père de la justice environnementale¹⁵.

Avec le temps, ce champ d'études s'est grandement diversifié, notamment en s'intéressant à une pluralité de groupes sujets à subir des injustices environnementales. D'ailleurs, la littérature sur la justice environnementale commence tout juste à s'intéresser aux enjeux qui affectent spécifiquement les personnes en situation d'itinérance¹⁶. De manière générale, elle vise à mettre en lumière les manières dont divers groupes sociaux subissent un fardeau environnemental disproportionné¹⁷.

Les changements climatiques sont en soi un enjeu de justice environnementale, car ce sont les groupes qui sont les moins responsables des changements climatiques, les moins nantis et les plus marginalisés qui portent une part inéquitable des fardeaux environnementaux¹⁸. Il est également de plus en plus clair que les mesures d'adaptation soulèvent elles aussi des enjeux de justice environnementale pour les segments les plus vulnérables de la société, surtout parce qu'un manque de reconnaissance des inégalités existantes peut involontairement contribuer à la maladaptation et au creusement de certaines inégalités¹⁹.

La justice environnementale permet de mobiliser différentes notions de justice dans l'analyse des effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation, soit les sous-cadres des justices distributive, procédurale et de reconnaissance.

- La **justice distributive** vise une répartition juste et équitable des coûts et bénéfices entre les membres de la société²⁰; par exemple, pour répondre à des inégalités d'exposition aux effets des changements climatiques ou encore à des inégalités d'adaptation liées aux impacts différenciés des politiques climatiques et des solutions d'adaptation.

- La **justice procédurale** vise l'équité et la justice dans les processus de prise de décision, notamment quant à la participation informée et l'inclusion des membres d'une communauté au sein de ces processus²¹; par exemple, pour répondre à des inégalités de pouvoir ainsi qu'à des enjeux d'exclusion de certains groupes lors de processus de prise de décision environnementale les concernant.
- La **justice de reconnaissance** vise à respecter et à reconnaître les différences entre les divers segments de la population afin d'éclairer les causes sous-jacentes des inégalités distributives et procédurales²². Elle permet d'accorder une attention particulière aux contributions des groupes souvent les plus marginalisés et les plus ignorés.

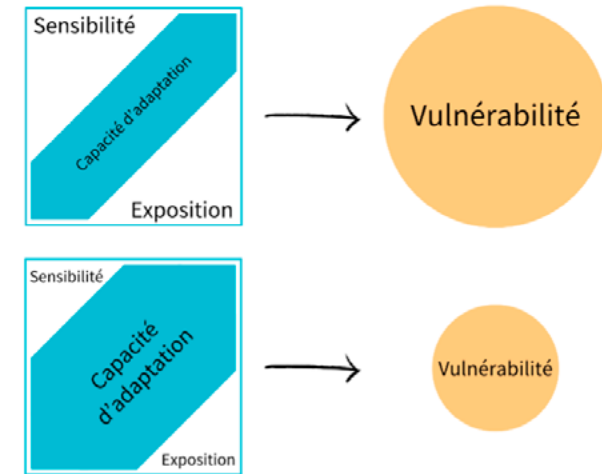
Selon la Fondation David Suzuki, « des injustices environnementales existent au Québec, mais trop peu est fait pour bien les identifier et les contrer. Les changements climatiques viennent exacerber ces injustices et menacent d'autant plus la santé des populations en situation de vulnérabilité²³ ». Le cadre d'analyse de la justice environnementale, particulièrement dans une perspective intersectionnelle, permet ainsi de mettre en lumière différentes injustices environnementales, notamment celles vécues par les personnes en situation d'itinérance, tout en aspirant à les réduire et à éviter de les renforcer, par exemple au travers de solutions d'adaptation.

2.4.3 Vulnérabilité

Le présent rapport repose également sur le concept clé de la vulnérabilité. L'étude de la vulnérabilité aux changements climatiques a longtemps été principalement axée sur la vulnérabilité de certains secteurs d'activité ou de régions du monde en matière d'exposition physique²⁴. De plus en plus, on observe un intérêt pour les causes sociales sous-jacentes à la vulnérabilité des individus et aux enjeux de justice liés à la distribution des risques associés au climat changeant²⁵. La vulnérabilité, dans le contexte des changements climatiques, désigne donc la prédisposition d'individus ou de groupes sociaux à être impactés négativement par leurs répercussions²⁶. L'un des objectifs centraux du présent rapport est par conséquent d'étudier la vulnérabilité aux effets des changements climatiques des personnes en situation d'itinérance. Pour ce faire, une approche intersectionnelle de la justice environnementale est fondamentale dans l'analyse de la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance afin d'en identifier la variabilité en fonction de l'intersection de divers facteurs sociaux et d'en nuancer la compréhension²⁷. La vulnérabilité aux effets du climat changeant augmente lorsque le niveau d'exposition est important, la sensibilité est élevée et la capacité d'adaptation est faible ou brimée par d'autres facteurs et inversement²⁸ (figure 2). D'autres éléments peuvent aussi entrer en ligne de compte, comme l'accès aux infrastructures et

services essentiels ainsi que l'inclusion et l'efficacité des processus de gouvernance et de planification²⁹.

Figure 2. Visualisation du concept de vulnérabilité



Source : Inspiré de Engle, N. L. (2011). Adaptive capacity and its assessment. *Global Environmental Change*, 21(2), p. 650. [En ligne].

2.5 Territoire d'étude

Le territoire d'étude pour le présent rapport est constitué du Québec et plus spécifiquement des milieux urbains québécois. Les impacts des changements climatiques sur les personnes en situation d'itinérance dans les milieux urbains occidentaux constituent une problématique encore très peu documentée, d'où l'intérêt de se pencher sur cet enjeu au Québec. La démarche du présent rapport repose sur une étude de cas, celui de la ville de Laval, afin de broser un portrait plus détaillé pour ce territoire. Ce choix s'explique par différentes raisons.

D'un côté, la Ville de Laval fait preuve d'un certain leadership climatique par ses nombreuses initiatives environnementales et par son Plan climatique ambitieux pour l'horizon 2035. Ce plan englobe deux sous-plans complémentaires, l'un qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'autre, l'adaptation aux changements climatiques³⁰. Ce deuxième volet est celui qui sera abordé dans le présent rapport. Ainsi, le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC)³¹ de la Ville de Laval présente un état très détaillé des risques et des vulnérabilités, mais en étant davantage axé sur le niveau de résilience du territoire lavallois, du cadre bâti et de sa population de manière générale. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier des pistes pour accroître les considérations sociales au sein des plans et des mesures d'adaptation, notamment quant aux populations vulnérables telles que les personnes en situation d'itinérance.

D'un autre côté, jusqu'au début des années 2000, l'itinérance visible était peu présente à Laval, car les services étaient plutôt concentrés à Montréal³². Toutefois, la situation est bien différente aujourd'hui : la pandémie, la pénurie de logements abordables et la hausse du coût de la vie ont contribué à une exacerbation de l'itinérance dans cette ville³³. En outre, la multiplication des campements en périphérie de Montréal montre que le phénomène de l'itinérance est de plus en plus présent et de plus en plus préoccupant à Laval³⁴. L'augmentation de l'itinérance cachée ne doit néanmoins pas être négligée ; elle constitue une réalité qui est bien présente sur le territoire lavallois, mais demeure peu comprise³⁵. Les personnes vivant en situation d'itinérance cachée se trouvent ainsi encore plus dans l'angle mort des réflexions climatiques. Finalement, une multitude de ressources diversifiées en itinérance sont aujourd'hui présentes sur le territoire lavallois pour accompagner et soutenir les personnes en situation d'itinérance ou en situation de précarité³⁶. Malgré tout, ces ressources sont souvent à bout de souffle et débordées.

2.6 Approbations éthiques

Comme il est mentionné précédemment, afin de compléter la revue de littérature et de développer une meilleure compréhension de la réalité terrain au Québec, des activités de collecte de données qualitatives ont été effectuées auprès de participants et participantes par l'entremise d'entrevues semi-dirigés. Ce processus de recherche a nécessité l'obtention de deux approbations éthiques. En effet, pour les entrevues réalisés auprès de personnes travaillant au sein d'organismes communautaires en itinérance à Laval, une approbation a été obtenue du Comité d'éthique de la recherche en arts et humanités (CERAH) de l'Université de Montréal^b. Pour ce qui est des entrevues réalisés auprès de personnes travaillant à la DSP du CISSS de Laval, une approbation a été obtenue du Comité scientifique et d'éthique de la recherche (CSÉR) du CISSS de Laval^c.

b. Approbation obtenue le 9 janvier 2024 pour le projet no CERAH-2023-5259.

c. Approbation obtenue le 19 janvier 2024 pour le projet no 2024-1066.

3. CLIMAT ACTUEL, CHANGEMENTS PROJETÉS ET LEURS IMPACTS

Les tendances observées ainsi que les projections climatiques pour l'avenir soulèvent des préoccupations importantes au Québec. Les effets du climat changeant sur les aléas climatiques sont d'ailleurs déjà ressentis partout dans la province, et ce, avec de plus en plus de force. En effet, de la hausse des températures moyennes à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, en passant par les variations dans les précipitations, les manifestations des changements climatiques sont assurément présentes sur le terrain.

Bien que l'ensemble du Québec soit touché par les changements climatiques, l'étendue du territoire et la présence de nombreux écosystèmes font en sorte que les effets varient non seulement d'une région à l'autre, mais aussi entre les milieux urbains et ruraux. Malgré un consensus scientifique remarquable quant aux causes anthropiques des changements climatiques³⁷, certaines incertitudes persistent par rapport aux projections climatiques. Celles-ci reposent en effet sur différents facteurs pouvant constituer des sources d'incertitudes, comme les variations naturelles du climat, la constante évolution des modèles climatiques et leurs imperfections, ainsi que l'évolution des émissions de GES dans le monde, qui dépendent de nos choix de société³⁸. Les derniers rapports du GIEC, qui sont basés sur les données issues de la sixième phase du Projet de comparaison de modèles couplés (*Coupled Model Intercomparison Project 6 – CMIP6*), offrent des projections robustes et à jour du climat futur³⁹. En effet, ces données proviennent de plusieurs modèles globaux du climat (MGC) dont la résolution spatiale est plus fine qu'auparavant et qui représentent mieux les éléments ainsi que les processus physiques du système⁴⁰. Les données climatiques présentées dans le présent rapport proviennent principalement des portraits climatiques réalisés par Ouranos pour le Québec, qui sont d'ailleurs désormais basés sur les données du CMIP6.

La présente section brosse un portrait synthétique des effets observés des changements climatiques ainsi que des projections climatiques liées à la température, aux précipitations et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Les effets de ces derniers sur la qualité de l'air et sur les maladies à transmission vectorielle sont également présentés. Tous ces éléments ont été identifiés

comme pouvant engendrer des conséquences importantes pour les personnes vivant en situation d'itinérance en milieu urbain au Québec, et particulièrement à Laval, d'où l'importance de mieux comprendre les tendances observées, les projections et les mesures d'adaptation leur étant associées.

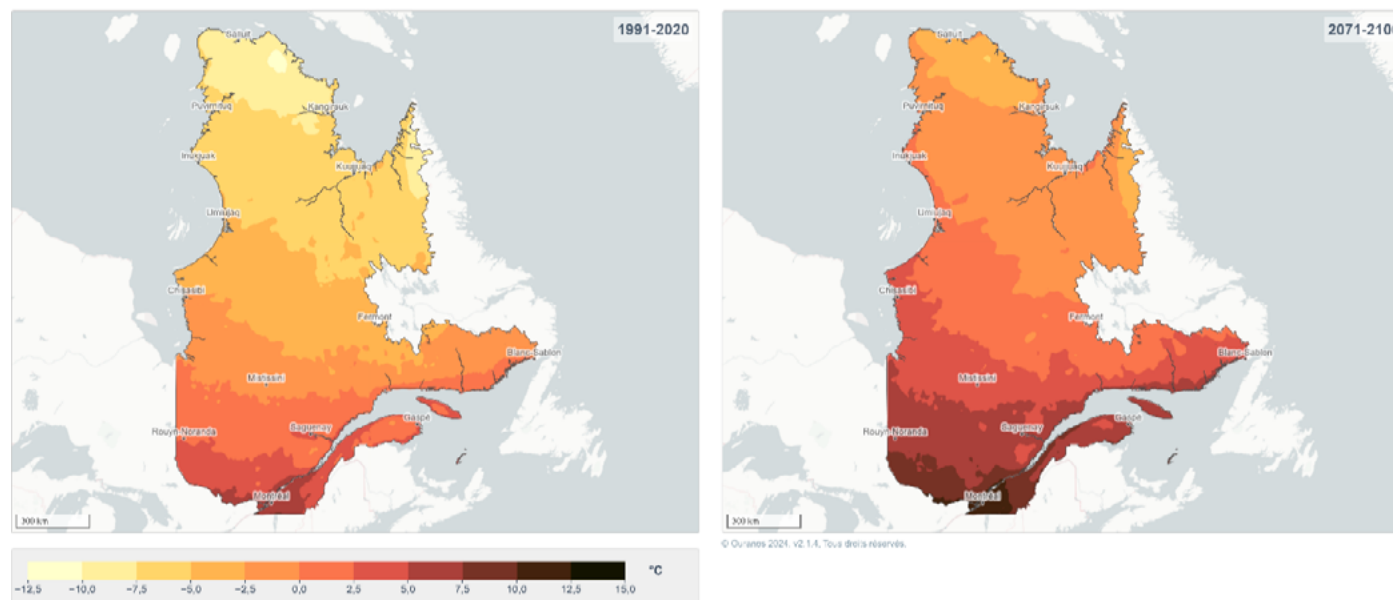
En premier lieu, en ce qui a trait aux **variations de température** sur le territoire québécois, la température moyenne annuelle a augmenté de 1,1 °C entre 1948 et 2016⁴¹ et même de 1,5 °C dans certaines régions du nord de la province⁴². Selon les archives du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), l'été 2023 a été le plus chaud enregistré depuis 1919 à l'échelle de la province et l'année 2023 se classe au troisième rang des années présentant les températures les plus élevées pour l'ensemble du Québec⁴³.

Si l'évolution actuelle des émissions de GES à l'échelle planétaire se poursuit, les projections prévoient une augmentation notable de ce réchauffement généralisé des températures⁴⁴, sans compter les changements déjà inévitables en raison des émissions passées. En effet, selon les portraits climatiques du Québec réalisés par Ouranos, en comparaison à la période de référence de 1991 à 2020, les températures moyennes annuelles pourraient augmenter :

- de 2,4 °C à plus de 3 °C pour l'horizon 2050 (période allant de 2041 à 2070) ;
- de 3,8 °C à plus de 6 °C pour l'horizon 2080 (période allant de 2071 à 2100)⁴⁵.

Ces hausses de températures se feront ressentir tout au long de l'année et à l'échelle du Québec (figure 3). Cependant, on devrait observer un réchauffement plus prononcé dans le nord de la province et pour la période hivernale⁴⁶. Bien que ces hausses de températures puissent sembler faibles, elles engendrent des conséquences à grande échelle sur les écosystèmes naturels ainsi que les systèmes sociaux, sans compter qu'elles pourraient contribuer à ce que certains points de bascule du système climatique soient franchis, ce qui entraînerait des répercussions irréversibles, comme des extinctions de masse, la perte conséquente de biodiversité, la fonte des glaciers, la fonte massive du pergélisol, etc.⁴⁷.

Figure 3. Moyenne annuelle des températures projetées pour le Québec



Définition : La moyenne des températures quotidiennes.

Le climat actuel (période de 1991-2020) à gauche, comparé au climat futur projeté (période de 2071-2100) à droite, selon le CMIP6 et le scénario à hautes émissions de GES (SSP3-7.0).
Source : Ouranos (2024, a). Portraits climatiques – Québec (province) : Températures moyennes. Ouranos. [En ligne].

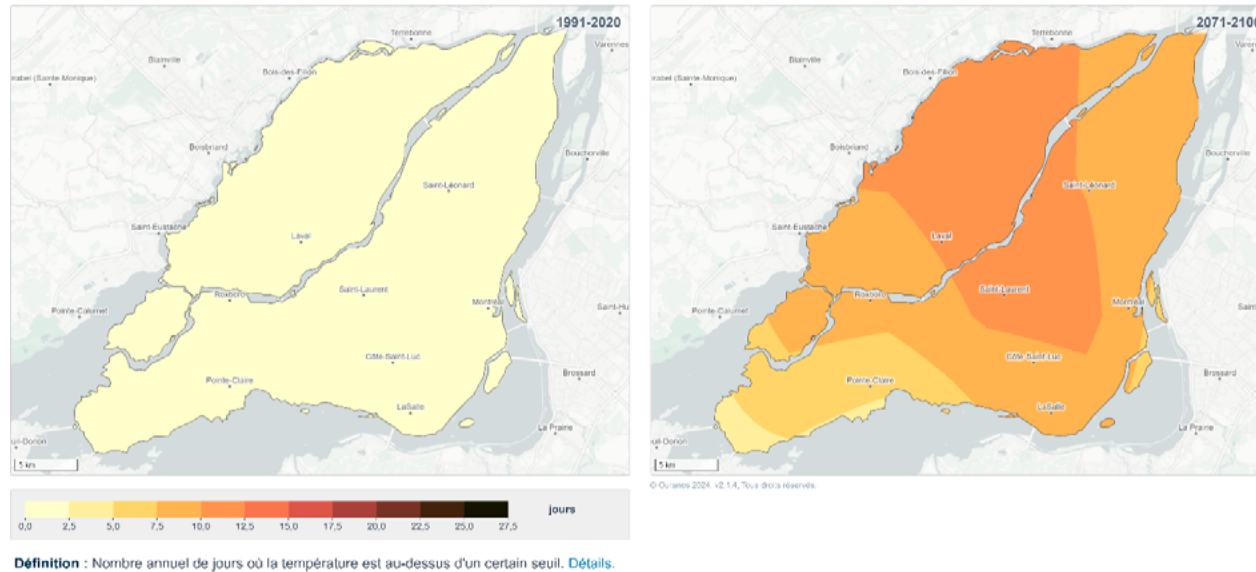
En ce qui concerne la ville de Laval, en comparaison à la période de référence de 1991 à 2020, les prévisions pour les températures estivales estiment des augmentations :

- autour de 2,2°C pour l’horizon 2050 ;
- autour de 4,2°C pour l’horizon 2080⁴⁸.

Selon les projections du Plan climatique de la Ville de Laval, le nombre de jours et de nuits avec des températures très chaudes – au-dessus de 30°C le jour et de 20°C la nuit – devrait augmenter de trois à quatre fois d’ici 2041⁴⁹.

La récurrence ainsi que la durée des vagues de chaleur devraient elles aussi augmenter⁵⁰ (figure 4). De plus, les milieux urbains sont particulièrement vulnérables aux périodes de chaleur accablantes et prolongées, principalement en raison des enjeux liés aux îlots de chaleur urbains. Ces derniers sont causés et intensifiés par le manque d’espaces verts, de végétation et de canopée ainsi que par l’aménagement urbain, les matériaux utilisés et la chaleur anthropique, issue particulièrement des transports⁵¹.

Figure 4. Nombre annuel de jours de vague de chaleur projeté pour Laval et Montréal



Le climat actuel (période de 1991-2020) à gauche, en comparaison avec le climat futur projeté (période de 2071-2100) à droite, selon le CMIP6 et le scénario à hautes émissions de GES (SSP3-7.0).

Source: Ouranos (2024, b). Portraits climatiques – Montréal/Laval: Températures moyennes. Ouranos. [\[En ligne\]](#).

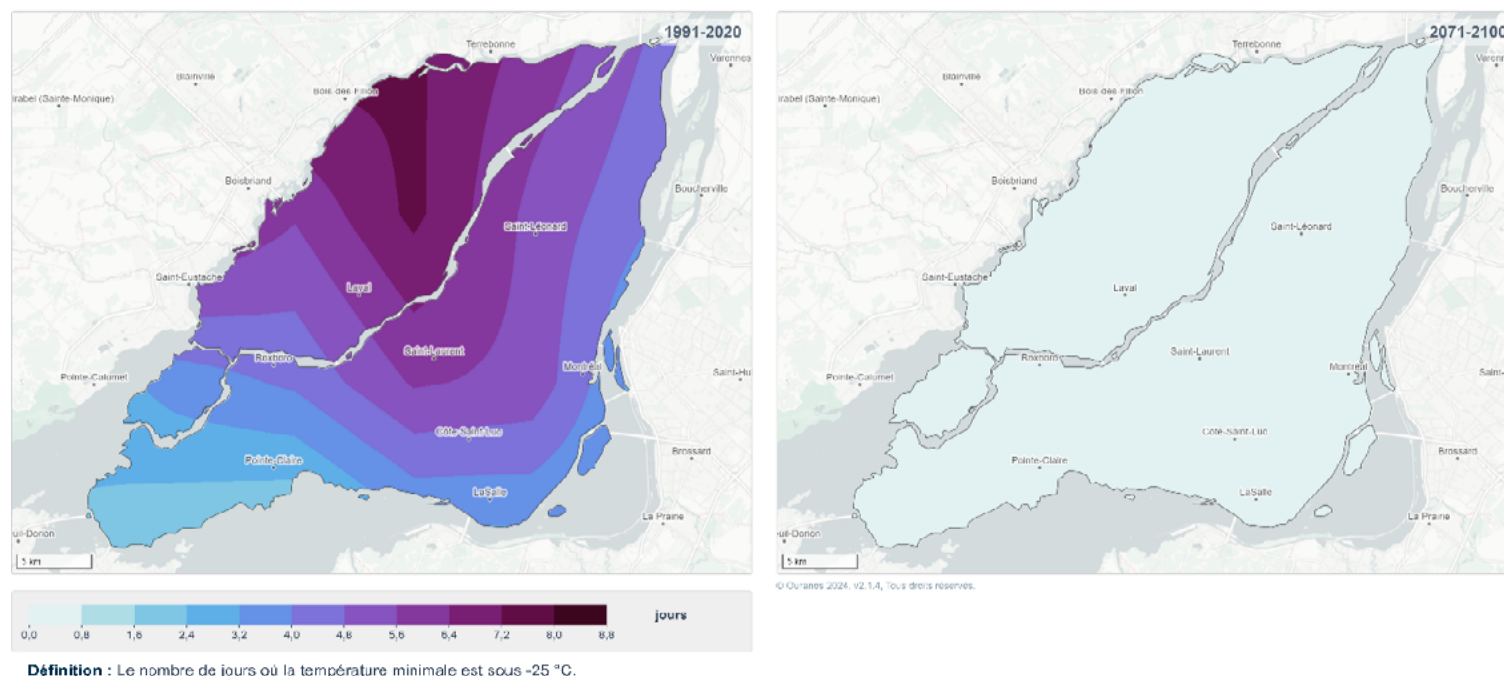
Pour la région lavalloise, les températures hivernales devraient augmenter et le nombre de jours de froids extrêmes devrait par conséquent diminuer de manière importante⁵² (figure 5). En effet, en comparaison à la période de référence de 1991 à 2020, le nombre de jours dans l'année où la température est inférieure à -25°C devrait atteindre :

- de 0,5 à 1,6 jour pour l'horizon 2050;
- de 0 à 0,2 jour pour l'horizon 2080⁵³.

Néanmoins, les vagues de froid ne devraient pas disparaître au Québec pour autant, car les projections pour 2081-2100 prévoient que celles-ci ne seront plus courtes que d'une journée en moyenne, selon

une étude de Sillmann et de ses collègues⁵⁴. Certains facteurs peuvent ensuite affecter la température ressentie, notamment la vitesse du vent et le niveau d'humidité, mais les projections liées à ces deux aléas demeurent incertaines⁵⁵. De surcroît, pour le sud de la province comme pour la région lavalloise, le nombre d'événements quotidiens de gel-dégel devrait augmenter et atteindre de 40 à 45 jours durant la période hivernale pour l'horizon 2080⁵⁶.

Figure 5. Nombre projeté de jours d'hiver où la température sera inférieure à -25 °C pour Laval et Montréal



Le climat actuel (période de 1991-2020) à gauche, en comparaison avec le climat futur projeté (période de 2071-2100) à droite, selon le CMIP6 et le scénario à hautes émissions de GES (SSP3-7.0).
Source: Ouranos (2024, c). Portraits climatiques – Montréal/Laval: Nombre de jours < -25 °C. Ouranos. [En ligne].

De plus en plus, ces changements dans les températures (moyennes, minimales et maximales) engendreront des perturbations du système climatique ainsi que différentes conséquences interreliées, comme des changements dans le déroulement des saisons⁵⁷, dans les régimes de précipitations⁵⁸, dans la qualité de l'air⁵⁹ et dans l'étendue géographique des maladies à transmission vectorielle⁶⁰.

En second lieu, quant à l'**évolution des régimes de précipitations** sur le territoire québécois, on a observé, entre 1948 et 2012, une augmentation de 10,5 % des précipitations annuelles moyennes de tous types⁶¹. Cette augmentation a toutefois été plus marquée pour le printemps et l'automne, avec des hausses respectives de 20,9 % et 20,0 %⁶². Cette période a aussi été caractérisée par une diminution de la proportion des précipitations de neige par rapport à la pluie⁶³. Pour l'année 2023, selon les archives du MELCCFP, le mois d'avril s'est distingué par une abondance de pluie, conjuguée à une fonte des neiges libérant un volume important d'eau, causant ainsi des inondations par

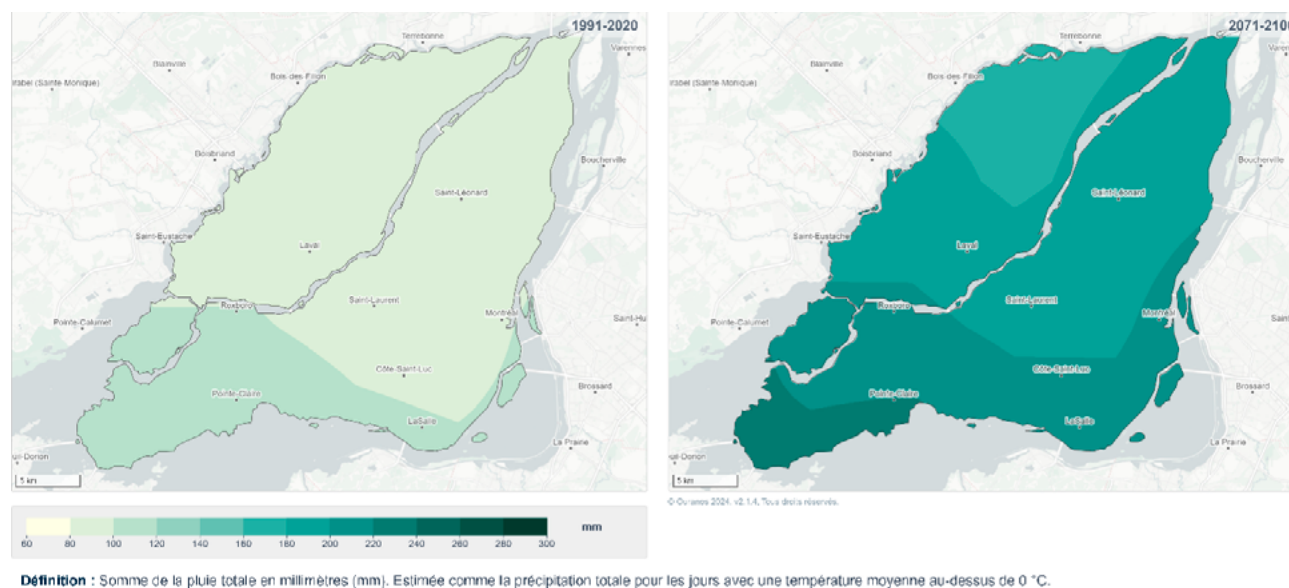
endroits⁶⁴. De plus, les mois de mai et de juin ont été les plus secs enregistrés dans les archives, tandis que plusieurs records de quantité de pluie estivale ont été enregistrés pour le sud de la province⁶⁵.

Les changements climatiques continueront d'entraîner des perturbations des régimes de précipitations, entre autres quant à la fréquence et à l'intensité des événements ainsi qu'à la nature de ces précipitations⁶⁶. Selon les portraits climatiques réalisés par Ouranos pour le Québec, en comparaison à la période de référence de 1991 à 2020, les précipitations totales annuelles pourraient augmenter :

- de 54 mm à plus de 134 mm pour l'horizon 2050 ;
- de 95 mm à plus de 263 mm pour l'horizon 2080⁶⁷.

Néanmoins, en raison notamment des projections de la hausse croissante des températures en hiver, une diminution drastique des quantités de neige est anticipée au Québec, plus particulièrement dans le sud⁶⁸. Cela devrait entraîner un renversement de tendances pour la période hivernale, soit une diminution de la proportion des précipitations tombant en neige par rapport aux précipitations tombant en pluie⁶⁹. Conformément à ces projections, la ville de Laval devrait voir ses précipitations hivernales liquides augmenter d'environ 100 mm pour l'horizon 2080 (figure 6) et ses précipitations totales diminuer d'environ 55 mm⁷⁰.

Figure 6. Total hivernal projeté des précipitations liquides pour Laval et Montréal



Le climat actuel (période de 1991-2020) à gauche, en comparaison avec le climat futur projeté (période de 2071-2100) à droite, selon le CMIP6 et le scénario à hautes émissions de GES (SSP3-7.0).
Source : Ouranos (2024, f). Portraits climatiques – Montréal/Laval : Précipitations liquides totales. [En ligne].

Les projections climatiques liées aux régimes de précipitations fluctuent davantage que celles associées aux températures, selon les régions et les saisons⁷¹. Il importe de considérer l'ensemble des variables pour une région donnée afin d'obtenir un portrait complet et d'éviter une représentation erronée du climat futur. Par exemple, pour la ville de Laval, on prévoit une :

- « diminution du nombre de jours pluvieux, mais [une] augmentation des épisodes de pluies intenses [...] »;
- [une] faible diminution des précipitations solides en hiver, mais [une] possible augmentation des épisodes de précipitations importantes [de neige, de pluie verglaçante ou de grêle] sur de courtes périodes⁷² ».

En troisième lieu, en ce qui a trait aux **extrêmes climatiques (phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes)**, le Québec est une région pouvant être bouleversée par une diversité importante de ces événements⁷³. Ceux-ci regroupent notamment les feux de forêt, les chaleurs extrêmes, les tornades, les précipitations extrêmes de toutes formes, les sécheresses, les tempêtes et vents violents, les orages, les inondations, etc. Étant donné les perturbations du système climatique et la plus grande variabilité climatique, une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité de ces extrêmes climatiques sur le territoire québécois est à prévoir pour les décennies à venir⁷⁴. Toutefois, puisque les extrêmes climatiques sont des événements ponctuels survenant plus rarement et étant influencés par une pluralité de

facteurs, il est beaucoup plus complexe de modéliser de manière robuste les projections leur étant associées avec les connaissances actuelles⁷⁵.

Il est à noter, par exemple, que les milieux urbains sont particulièrement vulnérables aux changements projetés dans les régimes de précipitations, notamment à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de précipitations abondantes et extrêmes⁷⁶. En effet, vu entre autres l'imperméabilité des sols urbains – tel que le béton et l'asphalte –, ces épisodes de précipitations peuvent provoquer des inondations ainsi que des débordements plus fréquents des réseaux pluviaux et d'égout en raison de leur surcharge⁷⁷.

Pour ce qui est de la ville de Laval, les projections climatiques prévoient une « augmentation possible des inondations causées par les crues ou des pluies intenses, [une] augmentation possible du nombre [et de l'intensité des] épisodes de tempêtes (vents violents, foudre et orage) [ainsi qu'une] augmentation possible des épisodes de sécheresse⁷⁸ ». La ville de Laval sera particulièrement affectée par ces enjeux, notamment parce qu'elle « est confrontée à la réalité d'un territoire insulaire, ce qui est exacerbé par les changements climatiques. En effet, les risques liés aux inondations et aux autres aléas climatiques sont de plus en plus présents⁷⁹ ».

En quatrième lieu, la **qualité de l'air** est influencée par divers facteurs, comme les températures, les vents, les précipitations, le niveau d'humidité et les émissions diverses, notamment de GES⁸⁰. En effet, l'augmentation projetée des chaleurs accablantes favorisera non seulement l'apparition d'épisodes de smog, mais aussi de sécheresses qui, à leur tour, augmenteront la probabilité de feux de forêt – ce qui contribuera à une détérioration de la qualité de l'air⁸¹. C'est d'ailleurs ce qu'on a observé au Québec pendant l'été 2023. En effet, le manque de précipitations dans le nord de la province, la sécheresse ainsi que les chaleurs accablantes prolongées ont alors contribué à des records historiques de feux de forêt, principalement dans le nord du Québec, ce qui a mené à une détérioration importante de la qualité de l'air dans le sud de la province en raison de la direction des vents⁸². La Ville de Laval identifie également l'augmentation de la détérioration de la qualité de l'air comme l'une des conséquences des changements climatiques sur son territoire⁸³. Certaines variables climatiques et activités humaines, comme le transport, rendent les milieux urbains très vulnérables aux problématiques de mauvaise qualité de l'air et de pollution atmosphérique⁸⁴.

En dernier lieu, les **maladies à transmission vectorielle**, telles que la maladie de Lyme et le virus du Nil occidental, n'étaient pas ou peu présentes au Québec avant le début des années 2000, surtout en raison des températures plus froides⁸⁵.

Cependant, l'augmentation des températures et des précipitations due aux changements climatiques peut exercer une influence sur la distribution géographique et le taux de reproduction des agents pathogènes et de leurs hôtes, favorisant ainsi l'intensification de la présence de ces maladies vectorielles ainsi que l'émergence de nouvelles maladies sur une zone géographique s'étendant graduellement vers le nord de la province⁸⁶. Avec l'augmentation projetée des températures, des précipitations sous forme de pluie, de la durée de la saison estivale ainsi que des hivers moins froids, les conditions climatiques du Québec seront de plus en plus propices à la multiplication des vecteurs de ces maladies, facilitant ainsi leur transmission⁸⁷. À Laval, l'augmentation de la prévalence des maladies à transmission vectorielle est identifiée comme un risque émergent et une répercussion des changements climatiques qui devrait être de plus en plus présente⁸⁸. En ce qui concerne spécifiquement la maladie de Lyme, le territoire lavallois est considéré comme étant à risque significatif depuis 2022 par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)⁸⁹.

Les recherches scientifiques menées partout dans le monde s'intéressent depuis de nombreuses décennies aux changements climatiques, à leur modélisation dans le temps ainsi qu'à leurs répercussions. En plus des conséquences qu'ils ont sur les systèmes écologiques, ces changements impactent les différentes facettes de nos vies, notamment en ce qui concerne la santé, l'économie, la sécurité, les inégalités et les cultures. Cependant, les changements climatiques n'affectent pas tout le monde de la même manière. En effet, leurs incidences diffèrent non seulement selon la nature des aléas climatiques qui surviennent, mais aussi selon le niveau d'exposition, la vulnérabilité, ainsi que le genre et les autres facteurs identitaires d'une personne. Enfin, depuis quelques années, divers actrices et acteurs élaborent, planifient et mettent en place des solutions d'adaptation, qui devraient être les plus justes possibles, afin de réduire les conséquences des changements climatiques sur les milieux et les individus.

4. ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sans la mise en œuvre de mesures permettant une réduction majeure des émissions de GES à l'échelle planétaire, l'évolution actuelle des émissions ne permet pas une atténuation des effets des changements climatiques suffisante pour éviter leurs effets les plus dévastateurs et atteindre l'objectif de l'Accord de Paris d'ici 2030, soit de « limiter l'élévation de la température [de la planète] à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁹⁰ ». Par conséquent, des actions internationales cohérentes et immédiates sont nécessaires pour limiter l'étendue des risques liés aux changements climatiques.

Néanmoins, les effets des changements climatiques déjà inévitables et ceux à venir nécessitent que l'on trouve les moyens de s'y adapter adéquatement et d'accroître notre résilience face à cette nouvelle réalité. Des solutions d'adaptation sont ainsi mises en place de manière complémentaire aux mesures d'atténuation des changements climatiques. L'adaptation englobe donc les différentes initiatives et mesures qui visent à limiter les effets négatifs, à diminuer la vulnérabilité et à bénéficier des effets positifs engendrés par les changements climatiques⁹¹.

Ces solutions d'adaptation peuvent être mises en place à des échelles variées et par une diversité d'actrices et d'acteurs, comme les individus, les milieux communautaires, les institutions, les organisations, le secteur privé ou les différents paliers de gouvernement, du municipal au fédéral. Par exemple, à l'échelle canadienne, le gouvernement fédéral a élaboré une *Stratégie nationale d'adaptation du Canada* afin d'accroître la résilience aux changements climatiques des différentes collectivités du pays⁹². Au Québec, le gouvernement provincial a mis en place le *Plan pour une économie verte 2030*, qui vise une réduction des émissions de GES ainsi qu'une accélération de l'adaptation aux changements climatiques afin d'accroître la résilience de la population, des infrastructures et de l'économie québécoise⁹³. De surcroît, puisque les changements climatiques affectent presque toutes les facettes de nos vies de manière directe ou indirecte, des solutions d'adaptation sont développées dans une grande diversité de domaines touchant notamment à la gestion de l'eau, à l'agriculture, au cadre bâti, à divers secteurs clés de l'activité économique et à la santé publique.

L'adaptation se divise en deux grandes catégories, soit les **solutions dites incrémentales**, qui visent certains ajustements tout en préservant une continuité des valeurs et des systèmes socio-économiques actuels, et les **solutions dites transformationnelles**, qui visent plutôt des changements profonds allant jusqu'au changement de croyance et de comportement, afin de faire face aux effets des changements climatiques anticipés⁹⁴. Selon le GIEC, les solutions d'adaptation qui sont mises en œuvre à l'échelle planétaire sont pour la plupart de type incrémental⁹⁵, ce qui est également le cas au Québec⁹⁶. On assiste toutefois à une prise de conscience de plus en plus grande au Québec quant à l'importance d'aller au-delà des mesures incrémentales et de mettre en place davantage de mesures transformationnelles pour s'adapter de manière efficace aux effets grandissants des changements climatiques⁹⁷.

La résilience des milieux urbains québécois est mise à l'épreuve par les effets des changements climatiques ainsi que par la multiplication des défis socioécologiques qui en découlent, d'où l'importance de mettre en place de solutions d'adaptation efficaces et porteuses de justice.

On reconnaît d'ailleurs de plus en plus le rôle crucial que jouent les municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques et sociaux. On note en effet que de plus en plus de villes et de municipalités élaborent et mettent en œuvre des plans ainsi que des mesures d'adaptation. C'est notamment le cas de la Ville de Laval, qui a publié en 2016 un premier plan d'adaptation et, en janvier 2023, son nouveau Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) pour l'horizon 2035⁹⁸.

À travers ses nombreuses actions environnementales, dont son PACC, la Ville de Laval se positionne comme un « leader régional en matière de changements climatiques⁹⁹ ». Le PACC de la Ville de Laval présente un état très détaillé des risques et vulnérabilités liés aux effets des changements climatiques face auxquels elle doit s'adapter et accroître sa résilience socioécologique et environnementale. Le PACC sera d'ailleurs mis à jour tous les cinq ans et il sera accompagné d'un Plan d'action quinquennal¹⁰⁰.

Le plan d'action actuel (2021-2025)^d comprend ainsi cinq grandes orientations d'adaptation, déclinées en 42 mesures, qui se subdivisent à leur tour en 264 actions. Ces orientations d'adaptation concernent la santé et le bien-être, les écosystèmes et infrastructures vertes, le cadre bâti, la sensibilisation et l'accompagnement de la population et finalement les réponses aux événements climatiques¹⁰¹. Cependant, comme dans la majorité des plans de ce type, les personnes en situation d'itinérance se trouvent ici cachées dans l'angle mort et ne sont pas spécifiquement identifiées comme un groupe particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques.

d. Dans le présent rapport, « PACC de la Ville de Laval » désigne le document suivant : Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Plan d'adaptation aux changements climatiques – Horizon 2035*. Ville de Laval, 121 p. [En ligne], qui inclut la mise à jour du Plan d'action adaptation 2021-2025.

Tableau 1. Exemples d'orientations, de mesures et d'actions d'adaptation dans le PACC de la Ville de Laval

Orientations	Mesures	Actions
Orientation 1 : Préserver la santé de la population et améliorer la qualité des milieux de vie	Lutter contre les îlots de chaleur	Accorder la priorité au remplacement des arbres publics dans des secteurs où la canopée est faible
	Favoriser des aménagements durables et inclusifs	Planter des aménagements inclusifs s'appuyant sur la politique en matière d'accessibilité universelle selon une répartition équitable sur le territoire
Orientation 5 : Assurer une réponse coordonnée, le maintien des services essentiels et la protection de la population lors d'événements climatiques	Intégrer les besoins spécifiques des populations vulnérables ainsi que les particularités des secteurs dévitalisés et défavorisés dans la formulation des réponses aux événements climatiques	Créer une base de données sur les citoyens vulnérables et créer une procédure d'outreach pour ces personnes lors de sinistres avec le concours des organismes communautaires

Source : Tiré de Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). Plan d'adaptation aux changements climatiques – Horizon 2035. Ville de Laval, p. 24-25. [\[En ligne\]](#).

Enfin, on observe au Québec une multiplication importante de la mise en place de plans et de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, étant donné qu'il s'agit de pratiques relativement émergentes, l'analyse de leurs impacts est encore nouvelle, surtout du point de vue de l'équité et des retombées sociales¹⁰². Ces solutions ont le potentiel d'engendrer des effets bénéfiques pour l'ensemble de

la population si leur élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation incluent de réelles visées d'équité et de justice environnementale. Par conséquent, l'étude des retombées sociales de ces plans et mesures d'adaptation permet de soulever différentes pistes de solution pour accroître leur inclusivité, prévenir la maladaptation et éviter l'exacerbation involontaire de certaines inégalités.

5. ITINÉRANCE ET CLIMAT CHANGEANT

La présente section établit un arrimage entre l'état des connaissances actuelles dans la littérature et les données qualitatives provenant des entretiens semi-dirigés réalisés pour l'étude de cas de la ville de Laval. Cet arrimage permet d'esquisser un portrait des réalités des personnes en situation d'itinérance vivant en milieu urbain au Québec, et plus particulièrement à Laval, et de développer ensuite une compréhension plus approfondie des interrelations entre l'itinérance, les effets des changements climatiques et les solutions d'adaptation.

5.1 Portrait de l'itinérance

Parallèlement aux enjeux issus des changements climatiques, le Québec se trouve actuellement face à une crise du logement et à une hausse du coût de la vie, ce qui contribue à l'augmentation de l'itinérance sur l'ensemble de son territoire.

Il convient d'abord de présenter certains des **enjeux existants quant aux définitions** du phénomène de l'itinérance. On trouve en effet, à l'international tout comme au Canada et au Québec (voir annexe B), une diversité de définitions de ce phénomène dynamique et complexe, ce qui laisse place à l'interprétation et à différentes conceptualisations. Les définitions varient énormément en fonction de différents facteurs, comme les normes culturelles ou la raison qui motive la volonté de définir le phénomène¹⁰³. Il ressort de la littérature que certaines définitions sont trop restrictives, se limitant par exemple à la question du logement ou adoptant une lecture plutôt masculine¹⁰⁴. Elles peuvent ainsi contribuer à la stigmatisation et à l'invisibilisation de la multitude des expériences de l'itinérance, notamment quant aux réalités des femmes¹⁰⁵, des jeunes¹⁰⁶, des Autochtones¹⁰⁷, des personnes de la diversité sexuelle et de genre¹⁰⁸ et des personnes âgées¹⁰⁹ – des réalités qui peuvent d'ailleurs s'entrecroiser pour créer des expériences uniques se situant à l'intersection de différents axes de discrimination. Par exemple, les conceptions ainsi que la représentation sociétale de l'itinérance contribuent à ce que les femmes et les personnes de la diversité de genre, surtout en situation d'itinérance cachée, aient moins tendance que d'autres groupes à s'identifier comme vivant en situation d'itinérance puisqu'elles ne se reconnaissent pas dans le phénomène, ce qui les rend encore plus invisibles¹¹⁰.

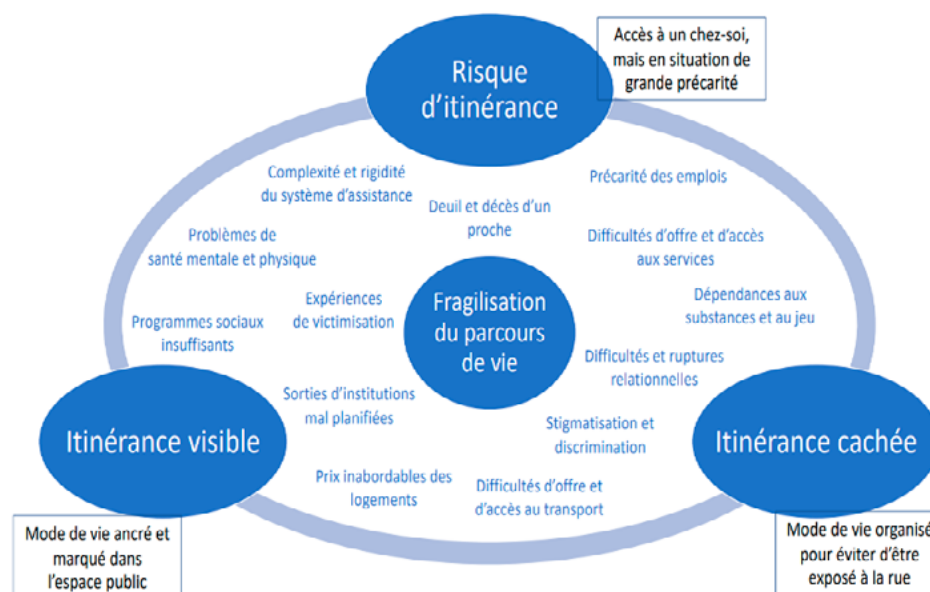
Tenter d'englober toute la diversité des situations d'itinérance dans les définitions est extrêmement complexe, mais il est important de se doter de définitions larges et inclusives afin de viser à ne laisser personne derrière, tout en maintenant des contours clairs. Ainsi, dans le présent rapport, les définitions utilisées sont adaptées de celles avancées par Sue-Ann MacDonald et ses collègues dans le cadre d'une étude du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) servant à l'approfondissement des connaissances pour le Deuxième portrait de l'itinérance au Québec :

Types d'itinérance		
Itinérance visible	Itinérance cachée	À risque d'itinérance
Elle est caractérisée par une présence qui est visiblement ancrée dans l'espace public. Ces personnes sont généralement hébergées dans des hébergements et des refuges d'urgence (itinérance hébergée) ou dorment dans des lieux, habituellement publics, non adaptés à l'habitation humaine (itinérance de rue / extérieure). L'itinérance visible, étant plus souvent vécue de manière chronique, entraîne des impacts préjudiciables sur ces personnes, comme une judiciarisation accrue¹¹¹.	Elle est caractérisée par une organisation et de multiples stratégies (p. ex. soigner son apparence dans le but de se fondre dans la masse) visant à éviter d'être visible dans l'espace public, surtout pour se protéger de la stigmatisation ainsi que des violences émanant de la rue. Les personnes peuvent vivre dans une grande diversité de situations qui maintiennent leur invisibilisation, comme dans un logement ou un lieu insalubre, surpeuplé, violent ou non destiné à l'habitation humaine, dormir chez des connaissances ou des proches ici et là, échanger des services, notamment sexuels, contre un endroit où dormir, etc.¹¹².	Ces personnes sont logées, mais elles vivent dans des situations de précarité profonde, par exemple sur le plan économique, social ou relationnel, qui les exposent constamment au risque de se trouver en situation d'itinérance. Pour ces personnes déjà vulnérables, un bouleversement qui peut sembler mineur pour certains dans un parcours de vie peut les faire basculer vers l'itinérance, qu'elle soit visible ou cachée¹¹³.

L'itinérance, qu'elle soit visible ou cachée, peut être vécue sur une durée très variable. Elle peut en effet être de trois types : chronique, cyclique ou situationnelle¹¹⁴. De plus, dans cette étude réalisée par Sue-Ann MacDonald et ses collègues l'itinérance est comprise comme un « **processus de fragilisation** » du parcours de vie d'une personne (figure 7), marqué par un grand nombre d'épreuves, de discriminations, de détérioration des liens sociaux, d'exclusion,

de barrières et d'invisibilisation¹¹⁵. Comme la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec le met de l'avant, l'itinérance « témoigne des échecs antérieurs de notre société à garantir les droits indispensables à une vie digne et décente pour tous¹¹⁶ ». En sortant de l'individualisation de l'itinérance, il devient possible de reconnaître qu'il s'agit d'un enjeu de société qui nécessite une solidarité et une responsabilisation collective.

Figure 7. Processus de fragilisation liée au fait de vivre une situation d'itinérance



Source : MacDonald, S.-A. et al. (2022). Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances (Rapport final). Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 140. [En ligne].

Il ressort de la littérature et des entretiens que, malgré la diversité des visages de l'itinérance, certains facteurs fragilisants sous jacents à son expérience s'inscrivent souvent dans le parcours de vie des personnes. Ces facteurs contribuant au basculement vers l'itinérance

relèvent d'une combinaison de nombreux autres facteurs sociaux, systémiques, individuels, relationnels, institutionnels et structurels (tableau 2).

Tableau 2. Facteurs fragilisants pouvant contribuer au basculement vers l'itinérance¹¹⁷

Violence et conflits :

- Violence conjugale, familiale, etc.
- Conflits avec autrui
- Négligence et maltraitance

Enjeux de santé :

- Santé mentale
- Santé physique
- Consommation de substances
- Situation de handicap

Événements de vie :

- Décrochage scolaire
- Perte d'emploi
- Décès d'un proche
- Divorce/séparation
- Arrivée récente au pays

Stigmatisation, marginalisation et discrimination :

- Systèmes d'oppression (racisme, colonialisme, sexisme, homophobie, transphobie, capacitisme, etc.)

Enjeux liés au logement :

- Pénurie
- Abordabilité
- Accessibilité
- Sécurité
- Salubrité
- Taille convenable
- Évictions/« rénovictions »

Défis sociaux :

- Sorties d'établissements (hôpitaux, centres jeunesse, centres de détention, etc.)
- Manque de soutien aux personnes nouvellement arrivées ou réfugiées
- Trous de services
- Isolation et exclusion sociale
- Stratégie de survie et d'émancipation

Héritages historiques :

- Legs coloniaux
- Traumatismes intergénérationnels

Inégalités :

- Inégalités sociales
- Inégalités de revenu et de patrimoine
- Inégalités sur le marché du travail

Défis environnementaux :

- Pandémie de COVID-19
- Déplacements climatiques
- Perte de mode de vie
- Événements climatiques extrêmes

Cependant, il ressort de la littérature et des entretiens que la **crise du logement** ainsi que la **hausse du coût de la vie** constituent des facteurs explicatifs de plus en plus importants et indissociables des trajectoires de vie des individus vers l'itinérance, particulièrement depuis la pandémie¹¹⁸. Ainsi, l'itinérance est un enjeu qui s'aggrave au Québec, et les défis qui s'y rattachent sont de plus en plus complexes et multifactoriels.

Selon le Rapport sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en 2023, le Grand Montréal a enregistré un taux d'inoccupation des logements locatifs de 1,5 % et même de 1,2 % pour les banlieues de Montréal, incluant Laval¹¹⁹. La rareté des logements abordables dans l'ensemble de la région métropolitaine fait en sorte que l'offre ne répond plus à la demande de logements abordables, sécuritaires, salubres et adéquats, spécialement pour les personnes à faible revenu¹²⁰. Il y a également un manque criant de logements sociaux et communautaires au Québec, particulièrement sur le territoire lavallois selon les entretiens réalisés. Cette pénurie constitue également un frein majeur à la sortie de l'itinérance pour un nombre croissant de personnes, qui, en plus, subissent des discriminations importantes dans leur recherche de logement.

La crise du logement et la hausse du coût de la vie touchent plus durement certains groupes, soit les femmes, les personnes âgées, les groupes racisés, les personnes immigrantes, les personnes en situation de handicap et la communauté LGBTQ+, ce qui risque d'accroître les inégalités existantes¹²¹.

«[Parmi les femmes ayant été accueillies et aidées par le Chaînon pour la période de 2022-2023, c'est] une femme sur cinq [qui] a vécu une éviction. C'est important cette année ce chiffre, plus que les autres années. [...] C'est des femmes qui vivaient dans une certaine précarité, mais qui arrivaient à tenir le fort; cette année, elles ont basculé dans la rue, [...] [notamment des] femmes beaucoup plus âgées.»¹²²

— Sonia Côté, présidente-directrice générale du Chaînon, Montréal, novembre 2023
(Tiré de: Côté, S., 2023, 7 novembre)



Crédit photo: A. Préfontaine, 2024

En outre, la situation actuelle de plein emploi au Québec n'est pas une promesse de sortie de la pauvreté et l'on observe de plus en plus d'individus qui, tout en étant actifs sur le marché du travail, demeurent dans une situation de précarité importante¹²³.

Tous ces facteurs entravent le droit au logement de telles personnes, qui peuvent se retrouver à risque d'itinérance, c'est-à-dire dans une situation où la frontière avec la rue est très mince.



Crédit photo: A. Préfontaine, 2024

« J'ai vu un jeune [majeur] qui travaillait 40 heures/ semaine dans une épicerie, donc c'est pas un gros salaire non plus, on s'entend, mais le jeune y travaillait à temps plein. [...] Il cherchait un logement, puis n'a pas trouvé aucun logement. Il a cherché pendant longtemps ce jeune-là et, par la suite, il est tombé en instabilité résidentielle, pour se diriger vers une itinérance passagère alors [qu'il] travaillait. [...] Il a perdu son emploi, [...] alors là [il] n'était plus capable, même s'il [avait] voulu, de payer un loyer. Fait que ça, c'est les grands changements que j'ai remarqués, parce que le prix des loyers n'est plus abordable [avec] la crise du logement. »

— Intervenante rencontrée, Laval, février 2024

La crise du logement et la hausse du coût de la vie touchent de manière grandissante « des familles, des personnes âgées, [entre autres], qui se sont retrouvées à la rue à la suite de leur éviction du logement qu'elles continuaient d'occuper, même s'il était insalubre ou vétuste, à défaut d'avoir accès à ce qui est maintenant un privilège : avoir les moyens de se payer un endroit décent où habiter¹²⁴ ». En outre, selon les données du recensement de 2021 citées dans une chronique de l'Observatoire des tout-petits par Geoffroy Boucher, 8,7 % des ménages québécois avec au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans vivent dans un logement qui n'est pas abordable¹²⁵.

« [Il y a de plus en plus] de familles aussi, on le voit moins, mais [...] je rencontre des parents en situation d'itinérance. Les gens voient juste les parents, [mais] c'est toute la famille qui est en situation d'itinérance. L'enfant n'est pas à l'extérieur, n'est pas au froid, mais il est chez grand-maman, il est chez matante, chez un ami et [...] il se promène d'une place à l'autre. L'enfant de 5 ans vit une instabilité résidentielle. Un enfant a besoin d'encadrement, a besoin de stabilité. [...] Je remarque qu'il y a beaucoup d'enfants [qui se retrouvent dans cette situation] face à la crise du logement, face [...] aux rénovictions. [...] Donc, [il y a] des parents qui vivent une situation extrêmement angoissante, qui s'inquiètent pour leurs enfants, alors qu'ils sont incapables de répondre à leurs besoins de base, que ça soit se loger, manger, dormir. »

— Intervenante rencontrée, Laval, février 2024

D'ailleurs, dans son Bilan 2022-2023, le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) souligne à quel point la crise du logement constitue un enjeu inquiétant qui complique énormément ses démarches d'accompagnement de personnes vivant en situation d'itinérance vers une intégration en logement, notamment dans le cadre de son projet de Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)¹²⁶. Malgré tout, depuis sa mise sur pied, en 2015, ce sont 265 personnes qui ont bénéficié d'un logement grâce à ce projet à Laval¹²⁷.

Devant **l'amplification de l'itinérance**, il devient essentiel de faire ressortir des données pour améliorer la compréhension de l'étendue du phénomène. Il existe d'ailleurs différentes initiatives, ici comme à l'international, visant à dénombrer **les personnes vivant en situation d'itinérance** et à obtenir des statistiques sur elles, mais ces initiatives portent davantage sur l'itinérance visible que sur l'itinérance cachée¹²⁸. L'itinérance cachée semble cependant être la forme la plus répandue au Québec, à la fois dans les milieux urbains et ruraux, mais elle demeure moins bien comprise, notamment car elle est plus complexe et plus difficile à mesurer que l'itinérance visible¹²⁹. De plus, comme l'itinérance n'est pas une réalité statique, qu'il en existe une multitude de définitions et que les méthodes de collecte des données varient, la comparaison des données issues de ces initiatives est grandement limitée.



Crédit photo: A. Préfontaine, 2024

Selon l'**Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2020-2021**, réalisée auprès de personnes vivant alors en logement, « 4,7 % de la population de 15 ans et plus a déjà vécu un épisode d'itinérance cachée OU visible au cours de sa vie¹³⁰ », ce qui représenterait plus de 300 000 personnes en se basant sur les données du recensement de 2021 pour la province de Québec¹³¹.

À la suite de l'**exercice de dénombrement du 11 octobre 2022**, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec estime que le nombre de personnes en situation d'itinérance visible^e au Québec se situe autour de 10 000 personnes, ce qui représente une hausse de 44 % depuis l'exercice du 24 avril 2018¹³². Entre ces deux exercices de dénombrement est survenue la crise sanitaire, dont il ne faut pas négliger les répercussions, notamment sur l'accroissement du nombre de personnes basculant vers l'itinérance et sur l'augmentation de la taille et du nombre de campements de personnes en situation d'itinérance¹³³. Selon les entretiens réalisés, on observe de plus en plus de campements à Laval depuis les deux dernières années, un phénomène qui était pratiquement inexistant auparavant. D'ailleurs, selon l'exercice de dénombrement de 2022, 15 % des personnes qui se sont retrouvées en situation d'itinérance au cours de la pandémie de COVID-19 affirment constater un lien entre leur passage vers l'itinérance et la crise sanitaire¹³⁴. Toutefois, les données du dénombrement n'illustrent pas toute l'ampleur du phénomène de l'itinérance au Québec et dans les différentes régions, notamment parce qu'elles n'offrent qu'une image captée à un moment très spécifique et qu'elles ne sont pas en mesure de quantifier l'itinérance cachée¹³⁵. Celle-ci est d'ailleurs une réalité qui touche plus particulièrement certains groupes, comme les femmes¹³⁶, les jeunes¹³⁷ et les personnes de la diversité sexuelle et de genre¹³⁸.

e. Voir les définitions de l'itinérance visible et de l'itinérance cachée utilisées par le MSSS pour le dénombrement : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec – Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Gouvernement du Québec, p. 2. [En ligne].

Pour ce qui est de la ville de Laval, dans la littérature comme dans les témoignages des personnes rencontrées, on note une croissance de plus en plus marquée de l'itinérance depuis les trois ou quatre dernières années¹³⁹. Selon les données du CISSS de Laval et du ROIL, on a assisté en 2022-2023 à une augmentation de 10 % du nombre de fréquentations d'hébergements d'urgence par rapport à l'année précédente, ainsi qu'à une hausse de 16 % du nombre de personnes sans adresse qui quittent l'hôpital de la Cité-de-la-Santé¹⁴⁰. Selon le dernier dénombrement, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible à Laval serait de 219 personnes pour la nuit du 11 octobre 2022, ce qui représenterait une hausse de 6 % depuis l'exercice de 2018¹⁴¹. Cependant, les données du dénombrement sous-estimeraient l'envergure du phénomène à Laval, même si l'on ne considère que l'itinérance visible. Pour l'année 2022, le Refuge d'urgence de Laval souligne avoir hébergé 450 personnes au cours de l'année, ce qui n'inclut donc pas les données des autres ressources d'hébergement à court et à moyen terme ainsi que l'itinérance cachée¹⁴².

« La réalité c'est que ces données-là [du dénombrement] sont plus basées sur justement de l'itinérance visible, sur les personnes qui vont fréquenter le Refuge, qui vont fréquenter les différents organismes d'hébergement, court, moyen et long terme. [...] Mais des personnes qui sont cachées, qui essaient de vivre leur vie tranquille, [...] doivent se cacher, doivent aller un petit peu plus loin, [donc il est plus difficile de les trouver et délicat de les approcher]. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, février 2024

« [Les données du dénombrement pour Laval], c'est pas représentatif du tout. Promène-toi un peu, va où est-ce qu'on est [...], pis là-dedans je peux t'en sortir 219 qui sont en situation d'itinérance sans problème. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, février 2024

Selon les personnes rencontrées, l'itinérance visible est particulièrement présente dans certains secteurs centraux de Laval, soit là où sont situés les points de services (comme Chomedey, Pont-Viau et Laval-des-Rapides)¹⁴³. Toujours selon elles, cela s'explique entre autres par le manque de développement du transport collectif sur le vaste territoire lavallois ainsi que par les enjeux d'accès financier à celui-ci, ce qui incite plusieurs personnes à rester près de ressources telles que le Refuge d'urgence de Laval (le seul du genre) afin de s'assurer de pouvoir en bénéficier. Une part de l'itinérance qui était auparavant plutôt cachée a donc été rendue visible avec l'arrivée du Refuge d'urgence pendant la pandémie¹⁴⁴.

Tableau 3. Données de fréquentation du Refuge d'urgence de Laval et du Café de rue pour l'année 2022-2023

Refuge d'urgence de Laval (année 2022-2023)	Café de rue (mai 2022 à décembre 2022)
■ 8034 lits attribués au total au cours de l'année (5552 hommes et 2482 femmes) ■ 297 nouvelles personnes admises (207 hommes, 86 femmes et 4 enfants)	■ 319 personnes différentes au minimum (240 hommes et 79 femmes) ■ 40 à 60 personnes par jour (depuis l'automne 2022)

Source: Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROILL) (2023). Bilan 2022-2023. ROILL, p. 12. [En ligne].

Toutefois, selon les personnes rencontrées, cette augmentation de l'itinérance à Laval se traduit par une plus grande visibilité dans l'ensemble des secteurs de la ville. Par ailleurs, les personnes en situation d'itinérance cachée et de domiciliation précaire sont aussi de plus en plus présentes à Laval.

« La pauvreté va en grandissant, fait que les services doivent aller en grandissant. Il y a beaucoup d'itinérance à Laval qu'on dit une itinérance qu'on voit pas. Tu croises la personne, tu sais pas [qu']elle est itinérante, des fois, elle a un véhicule. Des fois, sans être itinérante, [elle] est sans domicile fixe, ce qui des fois est encore pire. J'ai rencontré des gens, ils vont chez une personne puis chez une autre, mais t'es menotté par chacun. »

— Personne vivant en situation d'itinérance rencontrée à Laval pour une vidéo, septembre 2023
(Tiré de: Langlois, J. (réa.), 2023, 21 septembre¹⁴⁵)

Les entretiens réalisés révèlent également certaines dimensions de l'itinérance cachée extérieure de plus en plus fréquentes sur le territoire lavallois. Par exemple, certaines personnes, pour se cacher, préféreront se retirer vers des secteurs éloignés et discrets et s'installer, entre autres, sur des terrains boisés peu fréquentés, dans des maisons abandonnées ou des forêts. Elles espèrent ainsi ne pas être « évincées » lors d'un démantèlement, mais, comme le dit si bien Annie Archambault, intervenante de proximité à Montréal, démanteler, « c'est mettre les gens dehors de dehors¹⁴⁶ ».

« Les camps de fortune, [...] ceux qui habitent plus dans le nord [de Laval] ou qui sont plus dans les Laurentides, ils vont aller se cacher dans les forêts, dans les petits boisés, pour pas déranger personne. [...] Mais de l'extérieur, ils maintiennent un train de vie stable, ils vont travailler quand même, ils vont prendre une douche, mettons à la bibliothèque ou au gymnase, donc ils vont survivre, mais sans pour autant déranger la communauté. »

—Intervenant·e rencontré·e, Laval, février 2024

« On en est là, les hébergements sont tous pleins. Il y a quelqu'un qui [...] s'était construit une petite cabane, puis [il] a réussi dernièrement à se trouver un logement. Cette merveilleuse personne-là m'a offert temporairement sa cabane [...] [pour] placer du monde dedans en attendant. Faque là, je place du monde caché dans le bois, dans des cabanes »

— Intervenant·e rencontré·e, Laval, février 2024



« Je dirais que la grande différence entre Montréal et Laval, c'est que les personnes sont plus en survie individuelle, plus cachées qu'à Montréal, [...] les gens sont beaucoup plus isolés, cachés et que les risques sont augmentés, dû justement à l'isolement, [surtout dans le nord de Laval]. »

—Intervenant·e rencontré·e, Laval, février 2024

Selon les entretiens réalisés, l'itinérance cachée est également caractérisée par un manque de compréhension et d'acceptabilité de l'itinérance dans la société, ce qui incite les individus à se cacher et à dissimuler leur situation. Ces personnes ont ainsi rarement recours aux services disponibles, optant plutôt pour des solutions temporaires, par exemple s'appuyer sur des membres de leur entourage pour trouver des endroits où dormir ou fréquenter des endroits ouverts 24 heures sur 24.



Crédit photo: A. Préfontaine, 2024

Les différents entretiens menés révèlent une diversification marquée des visages de l'itinérance visible et de l'itinérance cachée, particulièrement depuis la pandémie, ce qui réaffirme qu'il n'y a pas de « visage type » de l'itinérance et que tout le monde peut vivre une situation d'itinérance. Cette diversification se manifeste notamment par une augmentation :

- des femmes ayant vécu de la violence conjugale ;
- des personnes âgées ;
- des jeunes (p. ex. provenant de la Direction de la protection de la jeunesse [DPJ]) ;
- des familles, notamment des mères monoparentales ;
- des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes et des personnes réfugiées ;
- des personnes vivant des enjeux lourds de santé mentale.

Dès lors, particulièrement dans le contexte d'une diversification des visages de l'itinérance au Québec, une approche ADS+ vise une compréhension plus large et plus nuancée des multiples parcours de vie des personnes vivant en situation d'itinérance. D'ailleurs, plusieurs recherches étudiant les interrelations entre l'itinérance et les changements climatiques soulignent le manque d'analyses adoptant une vision intersectionnelle¹⁴⁷, d'où la pertinence d'adopter ce cadre. Parmi les personnes en situation d'itinérance, **certains groupes plus vulnérables demeurent moins étudiés dans la littérature**, comme les personnes de la diversité sexuelle et de genre¹⁴⁸, les personnes âgées¹⁴⁹, les personnes en situation de handicap¹⁵⁰, les Autochtones¹⁵¹, les personnes en milieux ruraux et nordiques¹⁵², les populations racisées¹⁵³ ainsi que les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes¹⁵⁴, et ce, encore moins de manière intersectionnelle. Toutefois, **certains groupes en situation d'itinérance font l'objet d'une attention un peu plus marquée dans la littérature**, comme les femmes et les jeunes. Néanmoins, peu importe le niveau d'attention accordé dans la littérature, **les réalités de l'ensemble de ces groupes demeurent largement invisibilisées et les services sont encore peu adaptés à leurs besoins spécifiques**¹⁵⁵.

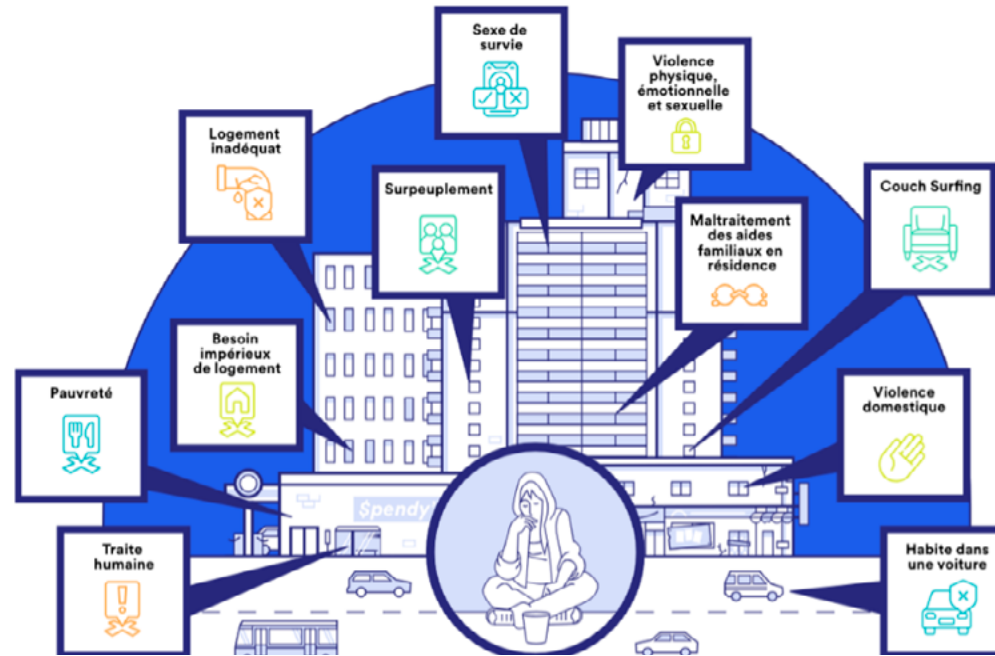
Avec la diversification des visages de l'itinérance, l'intersection de ces différents facteurs identitaires contribue à la création de parcours d'itinérance diversifiés et à l'apparition de besoins de plus en plus variés auxquels les ressources doivent répondre.

De nombreuses recherches illustrent que le passage vers l'itinérance ainsi que l'expérience de l'itinérance des **femmes** sont profondément marqués par des violences de tous types ainsi que par des inégalités structurelles de genre¹⁵⁶. En effet, 91 % des femmes en situation d'itinérance au Canada auraient subi au moins une agression au cours de leur vie¹⁵⁷. Dans la province, tout comme à Laval, l'itinérance des femmes est davantage cachée (figure 8), notamment parce qu'elles souhaitent ainsi limiter leur exposition à des violences supplémentaires basées sur le genre dans l'espace public et dissimuler leur vulnérabilité accrue par leur situation d'itinérance, ce qui contribue à l'invisibilisation de leurs réalités¹⁵⁸. Elles développent d'ailleurs une panoplie de stratégies de survie : se construire un réseau social de solidarité et d'entraide, fréquenter les ressources d'hébergement, en particulier celles qui n'accueillent que des femmes, ou encore se déplacer toute la nuit lorsqu'elles n'ont pas trouvé de lieu sécuritaire où dormir¹⁵⁹. Certaines de ces stratégies peuvent toutefois avoir un effet pervers et augmenter leur exposition à certaines violences, par exemple lorsqu'elles se lient à un proxénète ou qu'elles échangent des services sexuels contre un toit¹⁶⁰.

L'itinérance des femmes est grandement diversifiée et elles sont confrontées à des discriminations distinctes dans leur parcours d'itinérance^f. Ainsi, l'expérience d'itinérance d'une femme monoparentale comportera des défis différents de ceux d'une femme âgée seule. Selon les données de l'exercice du dénombrement du 11 octobre 2022, 23 % des femmes en situation d'itinérance recensées auraient basculé vers l'itinérance au cours de la dernière année¹⁶¹, ce qui pourrait être le signe d'un accroissement de l'itinérance au féminin. De plus, toujours selon le dénombrement, 29 % des personnes en situation d'itinérance au Québec seraient des femmes cisgenres et, dans le cas de la ville de Laval, elles représenteraient 25 % de ces personnes¹⁶². Néanmoins, puisque les femmes vivent davantage en situation d'itinérance cachée, les données, notamment celles du dénombrement, pourraient sous-estimer l'ampleur et la complexité de l'itinérance des femmes tout en maintenant leurs divers besoins invisibles dans les réponses à l'itinérance¹⁶³.

f. Il est important de souligner qu'en « raison des multiples oppressions qu'elles subissent, certaines femmes en situation d'itinérance sont plus vulnérables : femmes autochtones, femmes trans, femmes vivant avec une déficience intellectuelle ou physique, travailleuses du sexe, femmes immigrantes, femmes issues des minorités visibles, femmes s'identifiant à une minorité sexuelle, jeunes femmes, femmes monoparentales, femmes âgées, ou femmes enceintes » (Hurtubise, R. *et al.*, 2021, p. 339).

Figure 8. Différentes formes d'itinérance cachée chez les femmes, les jeunes filles et les personnes de diverses identités de genre



Source: Schwan, K. et al. (2020). *L'état des besoins en matière de logement et de l'itinérance chez les femmes au Canada: Constatations principales*. Canadian Observatory on Homelessness (COH), p. 8. [En ligne].

Au Canada, tout comme au Québec, les personnes s'identifiant comme **Autochtones** sont disproportionnellement représentées au sein de la population en situation d'itinérance par rapport aux personnes allochtones¹⁶⁴. Ainsi, selon le dénombrement du 11 octobre 2022, les personnes en situation d'itinérance s'étant identifiées comme Autochtones (13 %) étaient cinq fois plus nombreuses que dans l'ensemble de la population du Québec¹⁶⁵.

À Laval, bien qu'il s'agisse de la région administrative comptant le moins d'Autochtones, elles sont également surreprésentées au sein de la population en situation d'itinérance; selon le dénombrement, 4 % des personnes en situation d'itinérance se sont identifiées comme Autochtones¹⁶⁶, alors qu'elles ne représentent que 0,8 % de la population lavalloise totale, selon les données du recensement de 2021¹⁶⁷. Malgré la sous estimation des données du dénombrement, les Autochtones demeurent disproportionnellement plus susceptibles de vivre des situations de précarité importante ou d'itinérance que le reste de la population.

À Laval, les personnes autochtones sont proportionnellement plus nombreuses à vivre sous la mesure du faible revenu (12,2 %) par rapport à la population allochtone (8,7 %) et elles habitent principalement des secteurs plus défavorisés tels que Pont-Viau et Laval-des-Rapides¹⁶⁸.

Le passage vers l'itinérance des Autochtones est marqué par un cumul de discriminations qui sont liées entre autres au colonialisme, aux traumatismes intergénérationnels, au racisme, à la surjudiciarisation, au surpeuplement des logements, etc.¹⁶⁹. De nombreuses personnes autochtones en situation d'itinérance sont cachées, notamment parce que leur expérience est marquée par une mobilité entre les régions rurales et urbaines qui s'appuie sur leurs réseaux, familles et communautés pour éviter la rue¹⁷⁰. De plus, la réalité inquiétante de l'itinérance des femmes autochtones ne doit pas être négligée. En effet, « les femmes autochtones subissent, plus que n'importe quel autre groupe, des formes de violence domestique, notamment liée à la surpopulation des logements et à la surconsommation de substances, les conduisant à fuir leur milieu d'origine, ce qui les vulnérabilise davantage quant à l'éventuelle expérience de la condition itinérante¹⁷¹ ». Leur expérience de l'itinérance est également marquée par des violences basées sur le genre et sur l'identité autochtone¹⁷².

Les parcours de vie des **jeunes** de 13 à 24 ans qui se retrouvent en situation d'itinérance sont la plupart du temps marqués par des contextes familiaux complexes, l'instabilité résidentielle, la précarité économique, des violences familiales et sexuelles, les passages en centres jeunesse et en familles d'accueil, la crise du logement, des violences basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, etc.¹⁷³. Au Québec, en comparaison avec les autres groupes d'âge, les jeunes de moins de 30 ans s'identifient davantage comme femmes cisgenres ainsi que comme personnes de la diversité sexuelle et de genre¹⁷⁴. Un cumul d'oppressions et de discriminations, lié par exemple à l'homophobie, à la transphobie, au sexisme ou au racisme peut pousser des jeunes à quitter leurs milieux de vie, notamment un centre jeunesse ou l'école, et à se retrouver en situation d'itinérance¹⁷⁵. Les jeunes ont d'ailleurs plus tendance à vivre en situation d'itinérance cachée pour se protéger des violences, et c'est particulièrement le cas des **jeunes femmes**, des **jeunes Autochtones** et des **jeunes appartenant à la communauté LGBTQ+**¹⁷⁶.

« L'itinérance cachée, ça va toucher principalement les femmes, la communauté LGBTQ+ et les jeunes, surtout soit en fugue de la DPJ ou qui viennent de sortir de la DPJ. [...] C'est quand t'as une position déjà précaire, [...] c'est aussi pour ta sécurité dans le fond. [...] Pour les personnes issues de la communauté LGBTQ+, être une personne trans qui nomme n'avoir nulle part où aller toute la nuit, ça se peut qu'il y ait des crimes haineux dirigés envers cette personne pendant la nuit. »

— Annie Archambault, intervenante de proximité à Montréal, 2023
(Tiré de : Archambault, A., 2023, 10 décembre¹⁷⁷)

Selon les entretiens réalisés et d'après la littérature, il y a une certaine prédominance de jeunes en situation d'itinérance à Laval et leur invisibilisation est une réalité qui prend de l'ampleur, comme ailleurs dans la province¹⁷⁸. L'itinérance des jeunes est marquée par l'instabilité résidentielle, le fait de dormir chez différentes connaissances, de s'installer dans un campement, de vivre dans une voiture tout en continuant d'aller à l'école ou de travailler, d'échanger des services sexuels contre un endroit où dormir, de vivre dans un logement surpeuplé, etc.¹⁷⁹. Il ressort de la littérature que les personnes autochtones, les personnes appartenant à la communauté LGBTQ+ et les personnes appartenant à un groupe racisé, notamment les jeunes, sont surreprésentées parmi les personnes vivant en situation d'itinérance par rapport à la population générale au Canada et au Québec¹⁸⁰.

Cependant, puisque ces personnes vivent davantage en situation d'itinérance cachée, les données sous-estiment encore une fois l'ampleur de la surreprésentation de ces groupes. D'ailleurs, selon une étude menée aux États-Unis, le risque de vivre une situation d'itinérance était 120 % plus élevé pour les jeunes de la diversité sexuelle et de genre que pour leurs homologues hétérosexuels et cisgenres¹⁸¹.

De plus, on observerait actuellement un **vieillissement de l'itinérance** au Québec. En effet, selon les entretiens réalisés et la littérature, il semble y avoir de plus en plus de personnes âgées de 50 ans et plus qui basculent vers l'itinérance¹⁸². Selon l'exercice de dénombrement du 11 octobre 2022, pour 38 % des personnes en situation d'itinérance âgées de plus de 50 ans au Québec, le premier épisode d'itinérance remonte à 10 ans ou plus, alors que pour 17 % d'entre elles il est arrivé au cours de la dernière année¹⁸³. À Laval, 31,3 % des personnes en situation d'itinérance sont âgées de plus de 50 ans¹⁸⁴. Selon les entretiens, on remarque de plus en plus leur présence dans les différentes ressources en itinérance sur le territoire, notamment au Refuge d'urgence de Laval et au Café de rue de Laval.

Beaucoup d'études soulignent qu'une personne en situation d'itinérance sera considérée comme « âgée » à partir de 50 ans, ce qui est bien plus jeune que pour la population générale, car l'expérience de l'itinérance impacte profondément la santé physique, mentale et cognitive¹⁸⁵. On mentionne en effet le « vieillissement accéléré » des personnes vivant en situation d'itinérance, qui se traduit notamment par un taux de mortalité qui est de trois à quatre fois plus élevé que celui de la population générale au Québec¹⁸⁶, ainsi qu'un âge moyen de décès à 39 ans au Canada¹⁸⁷, ce qui illustre l'ampleur des inégalités sociales de santé et de qualité de vie vécues par les personnes en situation d'itinérance. De surcroît, bien que l'espérance de vie des femmes soit habituellement plus longue que celle des hommes, celle des femmes qui vivent en situation d'itinérance, serait drastiquement écourtée pour atteindre le même niveau que celle de leurs homologues masculins en situation d'itinérance¹⁸⁸. Ces données mettent en évidence l'étendue des inégalités vécues par les femmes en situation d'itinérance. Elle pourrait s'expliquer par le fait qu'elles affichent un moins bon état de santé général et ont plus de problèmes de santé chroniques que les hommes, et que l'expérience de l'itinérance est particulièrement difficile pour elles¹⁸⁹. De manière générale, selon des études réalisées aux États-Unis et au Canada, il existe une prévalence de certains enjeux de santé qui surviennent plus rapidement dans la vie d'une personne « âgée » en situation d'itinérance, tels les

problèmes cardiaques, pulmonaires, ceux liés à l'arthrite, à l'alzheimer, au diabète, à la mobilité, à la démence, à la perte d'autonomie, etc.¹⁹⁰.

Le basculement vers l'itinérance des personnes âgées découle souvent de la perte du conjoint ou de la conjointe, de la perte d'un proche aidant, de l'isolement social, mais il peut aussi être dû à la hausse du coût de la vie, qui a touché en particulier les loyers des résidences pour personnes âgées¹⁹¹.

« Il y a aussi le coût de la vie qui fait que [les personnes âgées], même une résidence de personnes âgées, c'est trop cher pour elles. [...] Elles vont avoir travaillé toute leur vie pour avoir leur régime des rentes, [...] 1 700 \$ [...] par mois, malheureusement, ça ne couvre pas tous [leurs] besoins non plus. [...] Présentement, [la personne la plus âgée qui fréquente nos services] a 85 ans. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, février 2024

De plus, dans l'espace public, les personnes âgées en situation d'itinérance sont particulièrement vulnérables, et plus exposées à des violences, des agressions et des vols¹⁹². Pour ces différentes raisons, les personnes âgées en situation de précarité ont tendance à demeurer dans des logements insalubres ou ne correspondant plus à leurs besoins¹⁹³, ou à se retrouver, de plus en plus, dans des ressources en itinérance peu adaptées à leur réalité.

Le phénomène de l'itinérance est donc tout sauf homogène. Chaque personne vivant une situation d'itinérance doit composer avec des réalités uniques dans sa trajectoire de vie et possède des besoins spécifiques. Ce portrait, qui est loin d'être exhaustif et suffisamment nuancé, permet tout de même de camper l'enjeu de l'itinérance au Québec, ainsi qu'à Laval, pour certains groupes. Il permettra ensuite de tisser des liens avec les impacts des changements climatiques et des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance. Cependant, pour en arriver à une meilleure compréhension de ces impacts, il est nécessaire de disposer de meilleures données intersectionnelles sur l'itinérance, ses différentes formes et ses différents visages.

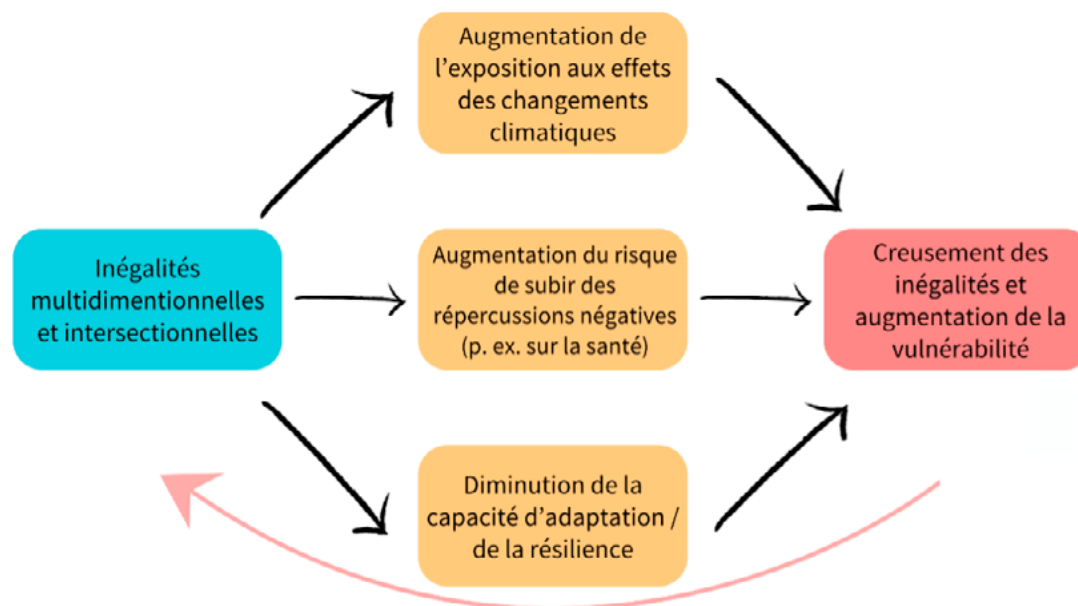
5.2 Impacts différenciés du climat sur les personnes en situation d'itinérance

Les changements climatiques affectent non seulement les systèmes naturels, mais aussi les systèmes sociaux et les individus, qui font d'ailleurs partie intégrante du monde naturel. Leurs impacts entraînent donc des répercussions pour l'ensemble de la population, mais celles-ci sont ressenties disproportionnellement par les personnes déjà marginalisées et en situation de précarité, telles que les femmes¹⁹⁴. Cela s'explique entre autres par des facteurs sociaux, politiques, économiques, géographiques et historiques¹⁹⁵. Cette distribution inéquitable des fardeaux climatiques constitue un enjeu de justice environnementale,

car ce sont généralement les communautés qui ont le moins contribué aux changements climatiques, soit les moins nanties et les plus marginalisées, qui sont plus impactées par leurs effets négatifs¹⁹⁶.

La littérature indique que **les inégalités sociales existantes influencent fortement la vulnérabilité**; certains groupes subissent par conséquent des impacts différenciés des effets des changements climatiques¹⁹⁷. D'ailleurs, l'étude d'Islam et Winkel illustre comment les groupes les plus vulnérables se retrouvent coincés dans un cercle vicieux alimenté par les relations entre les inégalités sociales et les effets des changements climatiques¹⁹⁸. Selon leurs travaux, les inégalités existantes contribuent à : 1) accroître l'exposition des groupes défavorisés ; 2) augmenter leur risque de subir des répercussions négatives ; 3) limiter leur capacité d'adaptation, causant ainsi une exacerbation des inégalités (figure 9)¹⁹⁹. En ajoutant la lunette des inégalités, cette idée de cercle vicieux rejoint et renforce le concept de vulnérabilité et permet d'illustrer que plus l'exposition aux effets des changements climatiques est importante, la sensibilité est élevée et la capacité d'adaptation est limitée, plus le niveau de vulnérabilité aux effets des changements climatiques augmente²⁰⁰, d'où l'ajout de ce concept dans la figure 9. De plus, « les déterminants [sociaux] d'une mauvaise santé (comme le faible revenu, les logements insalubres, l'insécurité alimentaire) peuvent aggraver la vulnérabilité [ainsi que la sensibilité] aux changements climatiques et créer des obstacles à l'adaptation²⁰¹ ».

Figure 9. Cercle vicieux des relations entre les inégalités sociales et les effets des changements climatiques

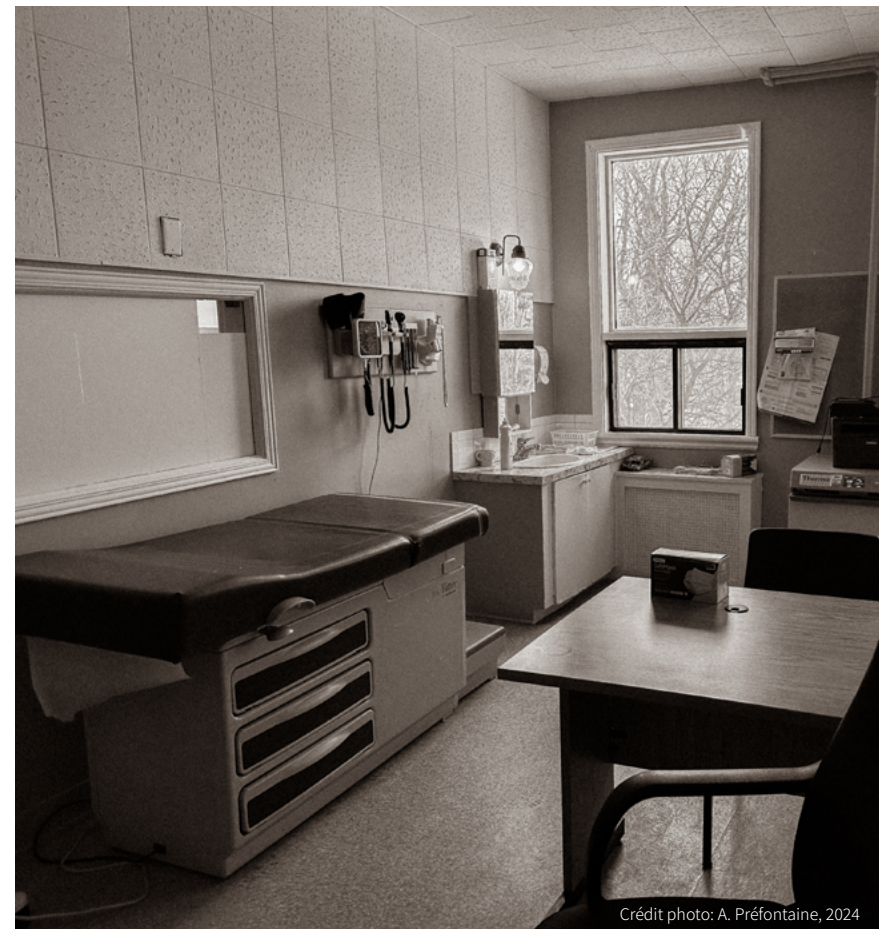


Source : Adapté de Islam, S. N. et Winkel, J. (2017). Climate change and social inequality. *United Nations Department of Economic and Social Affairs*, (152), p. 5. [En ligne].

En considérant l'influence des inégalités sur la vulnérabilité aux effets des changements climatiques, il importe de souligner que **l'itinérance peut être perçue comme étant la manifestation la plus frappante d'un cumul d'inégalités multidimensionnelles et intersectionnelles**. La trajectoire vers l'itinérance ainsi que l'expérience de l'itinérance sont souvent liées à des inégalités sociales de santé, de revenu, de richesse et de qualité de vie qui peuvent également se combiner à des inégalités raciales et de genre, par exemple. Sans compter que, comme on vient de l'illustrer, la littérature soutient qu'une exacerbation et un creusement des inégalités existantes s'accompagnent d'une accentuation de la sensibilité aux effets des changements climatiques. Par exemple, il ressort de la littérature que certains problèmes de santé sont prévalents au sein des populations en situation d'itinérance, comme les enjeux de santé mentale ou certaines maladies chroniques (cardiovasculaires, pulmonaires, rénales et respiratoires, arthrite, cancers, etc.), ce qui accentue leur sensibilité aux effets des changements climatiques²⁰². Parmi les personnes en situation d'itinérance, certains groupes affichent une prévalence encore plus élevée de problèmes de santé, comme les femmes, les Autochtones et les personnes âgées²⁰³. Comme le montreront les sections suivantes, les effets des changements climatiques contribueront entre autres au creusement de ces inégalités sociales de santé²⁰⁴.

Les différentes manières dont les personnes en situation d'itinérance sont impactées par les effets des changements climatiques constituent **une problématique qui ne fait l'objet de recherches que depuis quelques années**. D'après la littérature, il semble que l'intérêt ait émergé principalement dans le domaine de la santé. D'ailleurs, le premier article scientifique portant explicitement sur les liens entre l'itinérance et les changements climatiques a été publié en 2009 par Brodie Ramin et Tomislav Svoboda dans le *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*²⁰⁵. Cette recherche s'intéressait spécifiquement aux impacts des changements climatiques sur la santé des personnes en situation d'itinérance dans les milieux urbains de l'Amérique du Nord²⁰⁶. Une quinzaine d'années après la publication de cet article, le constat n'a pas changé : même si leur vulnérabilité est bien connue, les personnes en situation d'itinérance demeurent sous étudiées dans la littérature scientifique sur les impacts des changements climatiques²⁰⁷. De surcroît, comme les répercussions des changements climatiques s'intensifient rapidement, il apparaît de plus en plus nécessaire de développer une meilleure compréhension de ces impacts différenciés sur les personnes en situation d'itinérance, que l'on sait déjà vulnérables.

La suite de la présente section s'attarde donc aux impacts différenciés des effets des changements climatiques sur les personnes en situation d'itinérance qui ont été repérés dans la littérature et identifiés lors des entretiens. Les enjeux en matière d'exposition et d'adaptation vécus par les personnes en situation d'itinérance seront mis de l'avant grâce aux informations issues du portrait des enjeux climatiques et des projections climatiques, ainsi que du portrait de l'itinérance.



Crédit photo: A. Préfontaine, 2024

5.2.1 Disparités en matière d'exposition aux effets des changements climatiques

La littérature souligne clairement les disparités flagrantes en matière d'exposition auxquelles les personnes en situation d'itinérance sont confrontées, ce qui constitue un élément tout à fait spécifique à leur réalité. Elles sont en effet disproportionnellement exposées aux effets des changements climatiques et à leurs conséquences, puisqu'elles sont dépourvues d'un logement ou que celui-ci est inadéquat et inadapté aux nouvelles réalités climatiques, ce qui représente un enjeu primordial pour elles.

5.2.1.1 Impacts des variations de température

En plus d'y être disproportionnellement exposées, les personnes en situation d'itinérance sont disproportionnellement impactées par les variations de température accentuées par les changements climatiques.

Premièrement, les multiples effets de la **chaleur** sur la santé humaine ont fait l'objet d'études exhaustives et, si l'on tient compte de la hausse des températures très chaudes et de l'augmentation de la récurrence et de la durée des vagues de chaleur, il ressort que les personnes en situation d'itinérance sont particulièrement vulnérables²⁰⁹. D'après les entretiens menés, jusqu'à récemment, la période hivernale était considérée comme la saison la plus problématique en raison des impacts des grands froids, tandis que l'été était plutôt vu comme une période de répit. Or, la situation semble désormais se révéler problématique tout au long de l'année. L'été est de plus en plus difficile à naviguer, surtout à cause des chaleurs accablantes. De plus, si auparavant, la fréquentation des lieux d'hébergement augmentait l'hiver, dorénavant, avec la hausse de l'itinérance et le climat de plus en plus rude, les différentes ressources sont débordées à longueur d'année.

L'exposition aux températures très chaudes peut exacerber les problèmes de santé préexistants ou en créer de nouveaux chez les personnes en situation d'itinérance, car les différents facteurs qui augmentent le risque de mortalité et de maladies liés à la chaleur sont prépondérants dans cette population vulnérable, comme le fait d'être socialement isolé ou de vivre avec des enjeux de santé mentale²¹⁰.

« [Les impacts des aléas climatiques sont] beaucoup liés à l'isolement. Le fait que les gens doivent aller de plus en plus loin. [...] [Lors d'une] chaleur extrême, [si] la personne a une perte de conscience, fait une baisse de pression, [...] elle est totalement isolée. [...] Elle [ne] pourra pas demander d'aide à personne. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

Si l'on tient compte en plus du vieillissement de l'itinérance, les personnes âgées ont été identifiées dans les entretiens réalisés comme étant un groupe très vulnérable parmi les personnes en situation d'itinérance. Elles sont plus susceptibles de souffrir de certaines maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, maladies rénales, hypertension, diabète, etc.) ainsi que de pertes cognitives, ce qui accroît leur sensibilité et, par conséquent, leur risque de souffrir d'effets négatifs liés à la chaleur, de devoir aller consulter à l'urgence, d'être hospitalisées ou de décéder²¹¹. Chez les personnes âgées, la sensibilité à la chaleur tend à augmenter avec l'âge, mais dans la population générale l'exposition diminue parallèlement²¹², ce qui n'est toutefois pas nécessairement le cas pour les personnes âgées en situation d'itinérance.

Dans la littérature traitant de l'itinérance et des effets des changements climatiques, les conséquences liées à la chaleur les plus souvent mentionnées sont : la difficulté à dormir, l'état de léthargie, l'épuisement, les vertiges et étourdissements, les coups de soleil,

la déshydratation, l'hyperthermie, les enjeux de santé mentale, les événements cardiovasculaires, rénaux et respiratoires, les insolationes et les décès²¹³.

Selon une étude réalisée à Toronto par Xiang Wang et ses collègues, lors d'une vague de chaleur, le fait de souffrir de troubles psychiatriques préexistants (dépression, trouble bipolaire, schizophrénie, etc.) accroît le risque de décéder de trois fois²¹⁴ et augmente le nombre de consultations quotidiennes à l'urgence de 29 %²¹⁵. Cela risque d'affecter disproportionnellement les personnes en situation d'itinérance, car selon le dénombrement du 11 octobre 2022, 57 % d'entre elles affirment vivre avec des enjeux de santé mentale²¹⁶. De plus, toujours selon le dénombrement, 58 % des personnes en situation d'itinérance au Québec disent vivre avec des problèmes de consommation de substances (alcool et/ou drogues diverses)²¹⁷. Or, la prise de certains médicaments (p. ex. des antipsychotiques pour la schizophrénie) ainsi que la consommation d'alcool et de drogues diverses peuvent amplifier les impacts négatifs de la chaleur, c'est-à-dire accélérer la déshydratation, accroître le risque d'hyperthermie, limiter la capacité d'adaptation (p. ex. de s'hydrater suffisamment) et la prise de décision, augmenter les hospitalisations ainsi que les décès²¹⁸. Une augmentation des surdoses de cocaïne a ainsi été associée à l'augmentation de la température en été au Québec²¹⁹.

La chaleur peut également entraîner des complications importantes liées à la grossesse, comme l'avortement spontané, la prématurité, des complications congénitales, etc.²²⁰. De plus, l'exposition à des températures très chaudes, soit de 29°C et plus, peut être associée au syndrome de mort subite du nouveau-né²²¹. Par conséquent, en ayant un accès plus limité aux soins de santé et à des lieux frais et sécuritaires, les femmes enceintes en situation d'itinérance sont plus vulnérables. De plus, comme les femmes en situation d'itinérance ont tendance à éviter les refuges mixtes, les lieux où prédominent les hommes ainsi que les services dont elles ont besoin si elles craignent pour leur sécurité²²², on peut supposer que les haltes fraîcheur engendrent la même insécurité.

Les personnes en situation d'itinérance extérieure, visible ou cachée, souffrent disproportionnellement des répercussions causées par la chaleur non seulement pour des raisons évidentes, comme leur exposition quasi continue, mais aussi en raison de la difficulté à rester bien hydraté et du manque d'accès à des lieux frais, ombragés ou climatisés²²³. Toutefois, les personnes en situation d'itinérance hébergée sont aussi affectées de manière différenciée par la chaleur. En effet, les ménages moins nantis, les personnes en situation d'itinérance cachée ou hébergée et les personnes à risque d'itinérance vivent davantage dans des logements dépourvus de climatisation, mal ventilés, surpeuplés, insalubres et mal isolés – cette réalité touche beaucoup de personnes âgées, ce qui limite leur capacité d'adaptation aux chaleurs accablantes²²⁴.

« Pendant les canicules, l'été dernier, il y a eu jusqu'à environ 70 personnes au Café de Rue, c'était du jamais vu. Ce n'était pas juste des personnes en situation d'itinérance, mais aussi des personnes en situation de précarité qui n'étaient pas en mesure de se payer un air climatisé. Mais [au Café] non plus on n'a pas d'air climatisé, juste des gros ventilateurs [...] »

— Intervenante rencontrée, Laval, 2024



« Il y a aussi des gens qui sont en itinérance, mais qui sont en itinérance cachée, qui sont dans des logements insalubres ou précaires, mais sont plus vulnérables aussi, par exemple aux maladies infectieuses, à l'insalubrité, puis ça peut être exacerbé par les changements climatiques. [...] [Ils peuvent] être exposés [...] à la moisissure [qui est aggravée par l'humidité et la chaleur], fait que ça peut avoir des conséquences graves sur la santé des personnes en situation d'itinérance. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré, Laval, 2024

De surcroît, il est bien documenté dans la littérature que les ménages les moins nantis vivent disproportionnellement dans des secteurs urbains où il y a plus d'îlots de chaleur, en plus d'habiter des logements peu adaptés à la chaleur, ce qui accroît entre autres les inégalités sociales de santé²²⁵. Par exemple, à Montréal, on trouverait des îlots de chaleur urbains dans 73 % des secteurs où vivent les moins nantis, mais seulement dans 20 % des secteurs où vivent les mieux nantis²²⁶. Pour ce qui est de Laval, « 58 % des individus à faibles revenus [...] vivent dans des zones où des ressources additionnelles ciblant la [...] température moyenne estivale pourraient améliorer l'équité à Laval, [soit principalement Chomedey et Laval-des-Rapides]²²⁷ ». Bien que l'itinérance soit présente sur l'ensemble du territoire lavallois, les personnes en situation d'itinérance sont nombreuses à vivre dans les secteurs Chomedey, Pont Viau et Laval-des-Rapides, où, comme dans d'autres milieux urbains, les effets des chaleurs accablantes et des vagues de chaleur sont amplifiés par des îlots de chaleur urbains²²⁸.

« L'exposition, [...] c'est sûr que c'est un autre grand axe qui fait en sorte que les gens vont être ou non impactés par les changements climatiques. Donc, [...] par exemple pour la chaleur, [si les personnes en situation d'itinérance sont] dans un endroit où il y a plus d'îlots de chaleur, ben elles seront plus vulnérables finalement que quelqu'un qui est dans un endroit où il y a beaucoup de verdure. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

« Les îlots de chaleur, donc les endroits où il y a le moins d'espaces verts à Laval, [ce sont] les secteurs où il y a le plus de personnes en situation d'itinérance. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

Malgré la hausse des températures très chaudes et l'intensification des vagues de chaleur – ainsi que ce qui a été précédemment évoqué –, il ressort des entretiens que les personnes en situation d'itinérance ont beaucoup de difficulté à avoir accès à de l'eau potable pour s'hydrater ou à des lieux pour se rafraîchir ou prendre une douche. De plus, leur nourriture est alors beaucoup plus difficile à conserver, et la cohabitation sociale peut être extrêmement complexe (p. ex. dans les piscines publiques).

« On parle beaucoup des grands froids au Québec, mais on parle moins des 40 °C avec le facteur humidex. Ça peut être assez difficile à vivre quand on n'a pas d'endroit pour se rafraîchir. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

Deuxièmement, alors que, comme pour la chaleur, les multiples effets du **froid** sur la santé humaine sont largement étudiés dans la littérature, les impacts du froid demeurent insuffisamment analysés pour les populations moins nanties²²⁹. Comme il est mentionné plus haut, selon les projections climatiques, le nombre de jours de froids extrêmes (moins de -25 °C) pourrait diminuer considérablement, surtout dans le sud de la province, mais les vagues de froid et les froids extrêmes occasionnels ne disparaîtront pas pour autant. Ainsi, tout comme pour la chaleur, les personnes en situation d'itinérance demeurent disproportionnellement exposées aux effets du froid et impactées par eux, qu'elles soient en situation d'itinérance extérieure ou d'itinérance hébergée²³⁰. En effet, toutes les personnes en situation d'itinérance, peu importe leur situation, doivent faire face à différentes réalités qui augmentent leur vulnérabilité aux effets du froid, telles que le manque de vêtements chauds, l'insécurité alimentaire ou encore l'obligation de se déplacer sur de longues distances pour accéder aux différents services communautaires dont elles dépendent²³¹.

De plus, il ressort des entretiens réalisés que la variabilité des températures hivernales constitue un enjeu avec lequel les personnes en situation d'itinérance doivent de plus en plus composer.

« [Avec les] écarts [qu'il] peut [y] avoir au niveau des températures, notamment en hiver, [...] [ça ne] doit pas être simple. [...] Il peut y avoir des 0 °C, des plus quelques [degrés] pendant [...] certaines journées, puis [...] des -30 °C [...], donc des variations fortes et plus ou moins prévisibles. Ça doit être particulier [de composer] avec ça et, déjà, ils ont à [composer] avec où [ils vont] dormir ce soir, demain, après-demain. [...] Ça doit compliquer un peu leur quotidien. En même temps, s'il fait moins froid de façon générale l'hiver, ça peut être quelque chose qui facilite leur vie à la marge. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

Comme pour la vulnérabilité à la chaleur, les ménages moins nantis, les personnes en situation d'itinérance cachée ou d'itinérance hébergée et les personnes à risque d'itinérance vivent disproportionnellement dans des logements mal isolés et leur risque de vivre en situation de précarité énergétique est plus élevé (p. ex. ne pas avoir les moyens de chauffer à une température adéquate pour répondre à d'autres besoins essentiels comme l'épicerie), ce qui diminue leur capacité d'adaptation au froid²³². D'ailleurs, les travaux de David Demers-Bouffard soulignent notamment que vivre dans un logement où la température est froide présente les mêmes risques pour la santé que d'être directement exposé au froid à l'extérieur²³³. De plus, les entretiens réalisés révèlent que les personnes qui vivent dans des logements surpeuplés, qui dorment dans des ressources d'hébergement d'urgence ou dans des campements sont plus à risque de contracter des maladies infectieuses qui surviennent plus souvent en période hivernale (p. ex. grippe, pneumonie et COVID-19), car leur transmission est favorisée par des facteurs présents dans ces lieux (p. ex. salubrité, proximité, manque d'infrastructures pour l'hygiène de base)²³⁴.

Dans la littérature qui traite de l'itinérance et des effets des changements climatiques, les impacts liés au froid le plus souvent mentionnés sont : l'hypothermie, la difficulté à dormir, les rhumes, les gripes, les bronchites, les pneumonies, les conséquences sur la grossesse (p. ex. prématurité), les lésions aux pieds, les engelures, l'exacerbation ou l'émergence de

problèmes de santé chronique (p. ex. cardiovasculaires, respiratoires, cérébrovasculaires), la hausse des hospitalisations et des décès²³⁵. D'ailleurs, par manque de services, les salles d'urgence des hôpitaux semblent être utilisées comme des refuges par certaines personnes en situation d'itinérance qui cherchent un endroit pour se reposer et se protéger du froid.

« Il y [a] maintenant des personnes en situation d'itinérance qui restent à l'urgence [de la Cité-de-la-Santé], qui ne viennent pas pour recevoir des soins, mais simplement pour profiter de la chaleur ou des bancs pour se coucher. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

Des caractéristiques dont la prévalence est élevée chez les personnes vivant en situation d'itinérance peuvent également contribuer à accroître leur sensibilité au froid, comme la consommation de substances, les maladies préexistantes (p. ex. maladies cardiovasculaires, VIH/sida, hépatite C), les enjeux de santé mentale, l'âge avancé, etc.²³⁶. Par conséquent, d'une part, la santé déjà fragile des femmes en situation d'itinérance est plus affectée par l'exposition au froid, puisqu'elles semblent souffrir de plus de problèmes de santé chroniques que leurs homologues masculins²³⁷. D'autre part, les risques d'hypothermie sont exacerbés par la consommation d'alcool ou de drogues, puisqu'elle accélère la perte de chaleur corporelle en plus d'affecter la capacité d'adaptation²³⁸.



« [Pour] les personnes qui consomment, [...] la consommation fait en sorte que tu réalises pas que [ça] va pas bien. Par exemple, [si] t'es trop "gelé" [...] l'hiver et [que] tu dors dans un banc de neige en manches courtes, [...] ben tu meurs d'hypothermie. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

En ce qui concerne la santé mentale, une recherche réalisée à Toronto de 2002 à 2010 a conclu que l'exposition à des températures froides n'augmente pas le taux d'admission à l'urgence pour des enjeux comme la dépression, l'anxiété et la schizophrénie²³⁹. Toutefois, une étude réalisée à Waterloo et comportant des entretiens avec des personnes ayant vécu en situation d'itinérance souligne que le froid peut obliger des personnes à porter tous leurs vêtements sans pouvoir se changer pendant des périodes prolongées, ce qui peut affecter leur estime de soi et, par le fait même, leur santé mentale²⁴⁰. Cette même étude illustre aussi comment l'hiver et le froid accentuent le sentiment de déprime²⁴¹.

« Eh bien, parfois, je n'ai pas d'énergie, donc je ne peux pas y faire face. De plus, en hiver, j'ai ce truc : je suis déprimé [...] Mon corps manque de vitamines et, donc, l'hiver est définitivement très dur pour moi. C'est difficile de se lever et de vouloir faire quelque chose. »

— Personne en situation d'itinérance rencontrée pour un entretien, Waterloo, 2010
(Tiré de : de Gómez, W., 2010, traduction libre²⁴²)

Dans la population générale, les décès liés au froid semblent plus liés à des enjeux cardiovasculaires et respiratoires (p. ex. effort cardiaque dû au déneigement) qu'à l'hypothermie²⁴³ alors que les personnes en situation d'itinérance semblent plus affectées par l'hypothermie²⁴⁴. En effet, selon l'étude de Paige Zhang et de ses collègues, réalisée à Toronto de 2004 à 2015, les personnes en situation d'itinérance sont disproportionnellement touchées par l'hypothermie et leur risque d'en souffrir augmente de 1,64 fois par diminution de 5 °C de la température minimale et de 1,10 fois pour chaque millimètre additionnel de précipitation²⁴⁵. De plus, selon l'étude de Kathryn Lane et de ses collègues, réalisée à New York de 2008 à 2013, parmi les personnes décédées d'hypothermie à la suite d'une exposition extérieure au froid, 53 % étaient en situation d'itinérance²⁴⁶.

Compte tenu de l'augmentation projetée des températures moyennes en hiver et de la diminution du nombre de jours de froids extrêmes mentionnées plus haut, certaines études soulignent que le nombre de décès liés au froid pourrait potentiellement diminuer, tout comme les maladies cardiovasculaires et respiratoires liées au froid, et que la période

hivernale deviendrait alors moins problématique pour les personnes en situation d'itinérance²⁴⁷. Néanmoins, malgré la diminution projetée des froids extrêmes (–25 °C), selon l'étude de Paige Zhang et de ses collègues, la majorité des cas d'hypothermie recensés (72 %) sont survenus au cours de périodes de froids allant de modérés à faibles (plus de –15 °C)²⁴⁸. D'ailleurs selon des recherches comprenant des entretiens avec des personnes ayant vécu en situation d'itinérance, il semble que celles-ci signalent davantage d'inconfort et d'enjeux de santé en lien avec les températures froides qu'en lien avec les températures chaudes, car ces dernières seraient relativement plus faciles à gérer²⁴⁹. Le froid n'a donc pas à être extrême pour entraîner des répercussions majeures sur les personnes en situation d'itinérance²⁵⁰.

« Au Café de Rue, [...] on est rendu à 50, 60 personnes par jour qui viennent [sur] les lieux. [...] C'est sûr que, mettons, brièvement, il peut y avoir une plus grande explosion de demandes [...] dans les grands froids [et] là on ouvre un 15 lits de plus [dans un dortoir], on fait comme une halte chaleur. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

De plus, la littérature souligne également qu'en dépit des quelques effets bénéfiques provoqués par la hausse projetée des températures moyennes en hiver, les risques de santé associés au froid seront toujours bien présents, sans compter que les autres conséquences néfastes pour la santé engendrées par les changements climatiques les surpasseront²⁵¹. Selon une recherche sur la mortalité dans la population générale liée à la température dans le contexte des changements climatiques au Canada, on pourrait assister, à l'horizon 2099, à une augmentation nette de la surmortalité plus ou moins importante selon l'évolution des émissions de GES²⁵², ce qui risque de toucher disproportionnellement les personnes en situation d'itinérance.

Selon les entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude, hormis une moins bonne santé générale en hiver, les enjeux de santé auxquels font face les personnes en situation d'itinérance en raison du froid reviennent surtout à l'accès à des endroits pour se réchauffer, à la difficulté de conserver la nourriture, à un bien-être et une qualité de vie généralement moins bons ainsi qu'à une cohabitation sociale complexe (p. ex. quand des personnes en situation d'itinérance se réfugient dans des cabanons ou des entrées de lieux publics).

« La cohabitation sociale est quand même difficile, je trouve, surtout avec les changements climatiques, ce qui fait que ces personnes-là vont aller dans des cabanons qui sont semi-ouverts, ils vont aller dans des garages, [...] c'est leur moyen de survie, mais ça dérange pour certains. »

— Intervenant·e rencontré·e, Laval, 2024

En somme, avec les effets des changements climatiques, les personnes en situation d'itinérance continueront d'être disproportionnellement affectées par les froids de la saison hivernale, alors que la saison estivale, avec l'augmentation des températures très chaudes, représentera une période de plus en plus problématique pour leur bien-être et leur survie.

5.2.1.2 Impacts de l'évolution des régimes de précipitations

Les personnes en situation d'itinérance passent des périodes prolongées à l'extérieur; elles sont ainsi disproportionnellement exposées aux diverses formes de précipitations et impactées par elles. D'ailleurs, la littérature et les entretiens réalisés identifient souvent la pluie comme ayant des répercussions majeures sur leur qualité de vie, leur confort et leur santé, particulièrement sur leur santé mentale en amplifiant les symptômes dépressifs, peu importe la saison²⁵³. En effet, la pluie amène son lot de défis pour les personnes en situation d'itinérance qui ont peu d'accès à du matériel imperméable ainsi qu'à des lieux pour faire sécher leurs vêtements, leurs chaussures et leur équipement (p. ex. tentes, sacs de couchage, sacs à dos), sans compter que la nourriture est aussi plus difficile à conserver dans ces conditions²⁵⁴. De plus, porter longtemps des chaussures trouées ou humides lors de températures chaudes ou pluvieuses favorise les maladies fongiques, comme la teigne des pieds (le pied d'athlète), un problème de santé préoccupant pour les personnes en situation d'itinérance²⁵⁵.

Par conséquent, si la pluie pose problème pendant la saison estivale, il est facile d'imaginer les graves répercussions que la combinaison de la pluie et du froid peut avoir pour les personnes en situation d'itinérance pendant les temps froids. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la littérature, où l'on note que cette

combinaison affecte particulièrement les personnes vivant en itinérance extérieure et ayant peu accès à des endroits pour se protéger adéquatement des intempéries²⁵⁶.

« Par exemple, si je suis mouillé, si je dois me changer, je dois mettre mes vêtements mouillés dans un sac avec mes vêtements secs et ils vont sentir mauvais. Nous n'avons pas le luxe de rentrer chez nous et de les mettre à la sècheuse. »

« C'était difficile parce que la moitié du temps on n'avait qu'un seul change de vêtements, donc s'il pleuvait, on était tout trempé. Et en hiver aussi, c'est difficile, parce que tu portes généralement tous les vêtements que tu peux trouver, et tu ne peux pas t'asseoir sur le béton parce qu'il est froid et mouillé. »

— Personnes vivant en situation d'itinérance rencontrées pour un entretien, Waterloo, 2010
(Tiré de: de Gómez, W., 2010, traduction libre²⁵⁷)

Ainsi, les impacts sur la santé liés au froid soulevés le plus souvent dans la littérature et mentionnés plus haut sont exacerbés en raison des effets cumulés du froid et des précipitations ou de l'humidité (p. ex. rhumes, gripes, pneumonies, problèmes respiratoires, engelures, hypothermie et décès), et ce, surtout chez les personnes ayant déjà une santé physique et mentale compromise ou ayant des problèmes de consommation de substances²⁵⁸.

« Beaucoup ont nommé [...] la variation de température [en disant] : “Ben j’suis tout mouillé, pis demain y’annoncent -15 °C, j’ai pas le temps de sécher mes vêtements, je vais tomber malade.” Fait qu’en ce moment, honnêtement, c’est la chose que j’entends le plus. La peur aussi, le stress de voir comment les températures changent, parce qu’ils ont juste ça à faire de regarder la météo, puis prévoir qu’est-ce qu’ils vont faire. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

Par exemple, une étude australienne indique que la combinaison de températures froides et de conditions mouillées peut accélérer la perte de chaleur du corps humain jusqu’à 20 fois, accroissant ainsi le risque d’hypothermie²⁵⁹. De surcroît, il ressort de la littérature et des entretiens réalisés pour la présente étude que de telles conditions météorologiques, qui incitent les personnes en situation d’itinérance à porter longuement des chaussures mouillées, augmentent le risque de développer le pied des tranchées, un problème qui, non traité, peut entraîner la nécrose et même l’amputation²⁶⁰.

En plus des nombreux enjeux évoqués plus haut, l’exposition à la neige, à la grêle et, en particulier, à la pluie verglaçante est propice, pour les personnes en situation d’itinérance, aux déplacements plus fréquents, aux chutes et aux blessures²⁶¹. Les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui vivent en situation d’itinérance sont alors particulièrement impactées et limitées dans leurs déplacements essentiels vers les ressources communautaires²⁶². En outre, l’augmentation projetée du nombre d’événements de gel-dégel pour le sud de la province pourrait exacerber chez elles les risques de chutes pouvant entraîner des blessures²⁶³.

« Des fois, je vais marcher pendant une heure dans le bois avant de tomber sur quelqu’un. On est loin là, à une heure de quoi que ce soit, on est très très loin. Si la personne [...] se foule la cheville, une simple foulure en hiver, elle ne se rendra pas nulle part, parce qu’elle est totalement isolée ! [...] une cheville cassée, ça peut se guérir très facilement si t’es capable d’aller aux urgences, mais si y faut que tu marches pendant une heure, c’est une blessure stupide qui peut faire mourir un être humain. [...] C’est des événements que, même s’ils ont survécu, [les] marquent pour une vie. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

5.2.1.3 Impacts des extrêmes climatiques

Les personnes en situation d'itinérance sont disproportionnellement exposées aux extrêmes climatiques (soit les événements météorologiques et climatiques extrêmes) et impactés de façon spécifique par eux²⁶⁴. Comme il est mentionné précédemment, ces extrêmes devraient augmenter en intensité, en durée et en fréquence selon les projections climatiques. Leurs répercussions sur les personnes vivant en situation d'itinérance qui sont le plus souvent mentionnées dans la littérature et dans les entretiens réalisés sont l'exacerbation des problèmes de santé chroniques et de santé mentale, les blessures, les noyades, l'augmentation de la consommation de substances, l'augmentation du stress et de l'anxiété, le développement de troubles de stress post-traumatique, l'augmentation des hospitalisations et l'augmentation des décès²⁶⁵. Pour certaines des personnes rencontrées, l'augmentation du stress ou de l'anxiété ne semble pas marquante pour l'instant, mais on peut supposer qu'avec l'évolution des extrêmes climatiques, ces effets seront de plus en plus ressentis. Il sera donc important de les surveiller et de les documenter.

« Pour les personnes qui sont [en situation d'itinérance], par exemple, c'est sûr que le fait de ne pas avoir de toit sur la tête ou de ne pas avoir accès à des endroits pour se réchauffer ou se rafraîchir, ben [...] s'il y a des aléas climatiques extrêmes, [...] ils vont être plus à risque d'en vivre les impacts. [...] Si tu es plus exposé à des chaleurs extrêmes, des froids extrêmes, tu vas être plus à risque d'avoir des problèmes de santé physique, des blessures, [...] aggraver des enjeux de santé qui sont déjà présents, etc. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

Les inégalités vécues par les personnes en situation d'itinérance, combinées à l'isolement, à la stigmatisation, au manque de ressources et d'accès à des services ainsi qu'au stress de l'expérience de l'itinérance, limitent leur capacité d'adaptation aux extrêmes climatiques d'une manière qu'on ne peut comparer à celle de leurs homologues logés de manière stable et sécuritaire²⁶⁶.

« Les gens qui ont un logement inadéquat aussi [sont plus exposés], ce n'est pas juste ceux qui n'ont pas de logement. Eux aussi, donc, ils vont être vulnérables aux différents aléas. Les personnes sans abri qui ont des maladies préexistantes, des problèmes de santé mentale, [...] les personnes qui sont éloignées des services, [...] [celles] qui ont une mobilité limitée, [elles] sont aussi plus vulnérables aux catastrophes naturelles. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

En effet, les personnes en situation d'itinérance extérieure sont incontestablement très vulnérables aux événements climatiques extrêmes. Cependant, celles qui sont logées dans des conditions précaires sont aussi particulièrement vulnérables aux mêmes risques²⁶⁷. Ces dernières peuvent, par exemple, n'avoir d'autre option que de continuer à vivre dans un logement ayant subi des dégâts d'eau ou une inondation, ce qui les expose à des moisissures pouvant causer des problèmes respiratoires, des irritations oculaires et des problèmes cutanés, surtout quand des températures chaudes s'accompagnent de taux d'humidité élevés²⁶⁸.

Les impacts décrits dans les sections précédentes, comme les effets des chaleurs accablantes et des différents types de précipitations, sont exacerbés lors d'événements considérés comme extrêmes²⁶⁹. Par exemple, les enjeux et les risques liés à la pluie sont amplifiés pour les personnes en situation d'itinérance lors d'épisodes de précipitations extrêmes et d'orages, non seulement en raison de la quantité importante de précipitations, mais aussi du caractère imprévisible et soudain de ces épisodes²⁷⁰. Cette imprévisibilité limite leur capacité à s'y préparer et complexifie leur recherche d'un endroit sécuritaire pour se mettre à l'abri²⁷¹. De plus, ces épisodes de pluies intenses s'accompagnent en milieu urbain d'un risque accru d'inondations et de débordements des réseaux pluviaux et d'égout²⁷², ce qui met les personnes en situation d'itinérance en position de vulnérabilité.

Les personnes habitant des campements situés en zones inondables, par exemple, se trouvent plus à risque d'anxiété, de noyade, de maladies infectieuses, de perte de biens, etc.²⁷³.

Selon une étude menée en Australie, les impacts sur leur santé mentale étaient ceux mentionnés le plus fréquemment par les personnes ayant fréquenté des ressources en itinérance à la suite d'événements extrêmes²⁷⁴. Selon cette recherche, près de 37 % des personnes ont signalé une intensification des problèmes existants ou l'apparition de nouveaux problèmes, comme des traumatismes, en raison des événements vécus²⁷⁵.

« Les gens qui sont en [situation] d'itinérance et qui ont des problèmes de santé mentale, les événements météorologiques extrêmes peuvent venir aggraver ces problèmes de santé mentale, augmenter leur stress, leur anxiété. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

D'ailleurs, selon la littérature, il semble que les femmes seraient davantage impactées à long terme sur le plan psychologique à la suite d'événements climatiques extrêmes²⁷⁶. Lors de tels événements, la violence ainsi que la stigmatisation sont exacerbées, et toutes les personnes en situation d'itinérance sont touchées, mais parmi elles, ce sont les femmes, les personnes racisées ainsi que les jeunes de la diversité sexuelle et de genre qui le sont le plus²⁷⁷. Il se pourrait par conséquent que ces personnes aient moins tendance à aller se mettre à l'abri temporairement dans des refuges d'urgence en cas d'événements climatiques extrêmes en raison du risque accru de subir des violences verbales, physiques ou sexuelles, basées sur le genre ou sur l'orientation sexuelle²⁷⁸.

Cette situation les expose davantage aux risques liés aux extrêmes climatiques.

« Bien c'est sûr que ce sont les personnes en situation d'itinérance visible qui sont dans la rue, [qui] sont plus susceptibles justement d'être affectés par des froids extrêmes, des chaleurs extrêmes, [...] plus susceptibles d'avoir faim, d'être victimes de violence, particulièrement quand on pense aux femmes. Fait que c'est vraiment [elles] qui sont les plus vulnérables. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré·e, Laval, 2024

Ces événements climatiques extrêmes sont également fréquemment synonymes de divers types de pertes pour les personnes en situation d'itinérance : perte d'objets matériels (p. ex. sacs de couchage, couvertures, vêtements, tentes, équipements, nourriture) ; perte de documents personnels (p. ex. carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, documents d'immigration, certificat de naissance, cartes bancaires, photos) ; perte d'un abri temporaire ; perte d'un endroit sécuritaire où dormir, perte d'un animal de compagnie ou même d'une personne proche²⁷⁹. Il est crucial de considérer ces pertes selon une perspective particulière, notamment les pertes matérielles, car ces biens sont vitaux à la survie de ces personnes, pour qui ils représentent souvent l'intégralité des possessions, ce qui en explique la grande valeur²⁸⁰. Par exemple, selon l'étude australienne mentionnée précédemment, 39 % des personnes ayant fréquenté des ressources en itinérance à la suite d'événements extrêmes avaient subi de telles pertes, notamment celle de leur espace où dormir, ce qui les exposait encore davantage aux aléas climatiques²⁸¹.

« Ils auront plus cette forme de petite sécurité là, d'avoir un lieu qu'ils se sont trouvé, ça se peut que ce lieu-là soit inondé ou ça se peut qu'avec les pluies torrentielles ce terrain-là ne soit plus accessible ou parce qu'y a un arbre qui est tombé plus loin. »

— Intervenant·e rencontré·e, Laval, 2024

En outre, les extrêmes climatiques peuvent forcer des personnes en situation d'itinérance à se relocaliser. Elles perdent ainsi leurs routines quotidiennes, leurs réseaux de solidarité et leurs repères, se voient contraintes de s'éloigner de plus en plus, souvent vers des zones plus à risque, plus isolées et plus éloignées des services communautaires, sociaux et de santé, où elles seront encore plus vulnérables²⁸².

« Le défi ou l'obstacle que ça va amener à ces gens-là, c'est qu'ils vont devoir se relocaliser rapidement. Aller dans des endroits qui ne seront peut-être pas favorables. [...] Mais là, où est-ce que tu vas la mettre ta tente ? Il faut que tu te relocalises plus loin. [...] Il faut que tu traînes tout ce stock-là sur ton dos, c'est pas simple non plus. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

Il ressort de la littérature et des entretiens réalisés que, lors d'événements extrêmes (tempêtes, tornades, pluie verglaçante), les personnes en situation d'itinérance sont parfois confrontées à un accès limité aux ressources essentielles sur lesquelles elles comptent habituellement, telles que les hébergements d'urgence, le transport en commun ou les lieux publics, qui sont alors soit fermés, soit hors service²⁸³. De même, l'accès à la nourriture, à l'eau potable, au matériel et aux infrastructures pour les soins d'hygiène de base peut alors être restreint et, ainsi, exacerber le risque d'enjeux de santé publique²⁸⁴. Les ressources d'hébergement d'urgence peuvent aussi être débordées lors de tels événements, avoir à composer avec des pannes d'électricité, ou devoir fermer en raison du manque de personnel ou de dommages occasionnés à leurs infrastructures²⁸⁵.

« Il y a eu le verglas où tout le monde devait [rester] chez eux pour être en sécurité puisqu'il y avait des arbres qui tombaient partout, et c'était la grosse catastrophe, la glace partout, mais ces gens-là avaient pas d'endroit où se mettre en sécurité. Ou la tornade qu'on a eue, la grosse pluie, [...] [ce que disait l'alerte, c'était] "Restez à la maison, protégez-vous", mais ces personnes-là étaient littéralement dans la pluie, sous l'eau, avec des tornades autour d'eux, [se disant] "Peut-être que je vais mourir ce soir !" »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

En somme, pour les personnes en situation d'itinérance, le défi qui consiste à répondre aux besoins de base et de sécurité est exacerbé lors d'événements climatiques extrêmes; elles subissent donc un fardeau disproportionné lors de ces événements²⁸⁶, qui peut être limité ou aggravé par des facteurs tels que le genre, l'âge, l'état de santé physique et mental, la mobilité, etc. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes climatiques, le respect du droit au logement pour l'ensemble de la population semble d'autant plus essentiel afin de garantir à tous et toutes des lieux où vivre dignement, et une possibilité de s'adapter aux effets des changements climatiques.



5.2.1.4 Impacts liés à la qualité de l'air

Au Canada, la pollution atmosphérique est répertoriée comme étant la onzième cause de décès la plus importante²⁸⁷. Cependant, la qualité de l'air est affectée par une multitude de facteurs, comme les températures, la fréquence et l'intensité des feux de forêt, les épisodes de smog ainsi que les activités humaines telles que le transport²⁸⁸. Si l'on considère l'accroissement possible de la dégradation de la qualité de l'air en raison des changements climatiques et des émissions anthropiques, les décès sont susceptibles d'augmenter significativement²⁸⁹. Par conséquent, les personnes en situation d'itinérance, déjà exposées de manière disproportionnée aux problèmes liés à la qualité de l'air et ayant une prévalence plus élevée de certains problèmes de santé, sont particulièrement à risque d'être négativement impactées²⁹⁰. Les effets identifiés dans la littérature pour ces personnes sont notamment l'exacerbation des problèmes existants ou le développement de nouveaux problèmes tels que des allergies, des irritations oculaires et cutanées, des pneumonies, des maladies respiratoires chroniques (p. ex. asthme), des étourdissements, des difficultés respiratoires, des hospitalisations et un accroissement des décès²⁹¹.

Par exemple, l'incidence de certaines maladies respiratoires est disproportionnellement plus élevée chez les Autochtones (p. ex. l'asthme et la maladie pulmonaire obstructive chronique)²⁹², ce qui accentue la sensibilité des personnes autochtones en situation d'itinérance aux effets de la dégradation de la qualité de l'air.

De plus, bien que l'itinérance soit présente sur l'ensemble du territoire lavallois, les personnes en situation d'itinérance vivent surtout dans les secteurs les plus défavorisés, là où les îlots de chaleur urbains sont prédominants. Ces derniers accentuent la dégradation de la qualité de l'air, notamment en favorisant la formation de smog, ce qui expose encore une fois les personnes en situation d'itinérance de manière disproportionnée²⁹³.

L'aggravation des feux de forêt au Canada, qui a pour effet d'augmenter les émissions de polluants atmosphériques, est identifiée comme l'un des effets des changements climatiques pouvant le plus contribuer à la détérioration de la qualité de l'air²⁹⁴. Par exemple, les feux de forêt qui ont sévi principalement dans le nord du Québec, au cours de l'été 2023, ont amené la santé publique à recommander à la population de limiter ses activités extérieures, de porter un masque à l'extérieur et de fermer les fenêtres en raison de la très mauvaise qualité de l'air dans plusieurs régions du sud du Québec²⁹⁵.

Dans de telles situations, les personnes en situation d'itinérance extérieure, qui ont très peu accès à des lieux intérieurs offrant une bonne qualité de l'air, se trouvent grandement limitées dans leurs options et souffrent ainsi disproportionnellement en raison de leur exposition prolongée.

« Le changement climatique apporte beaucoup de problèmes aussi l'été, [...] juste des personnes asthmatiques, par exemple, quand [...] la qualité de l'air est pas bonne [...], d'être dehors toute la journée, puis t'arrives pas à avoir de l'air climatisé ou [du bon] air pour respirer, ben ça a un impact sur leur santé. [Avec les feux de forêt l'été passé] [...], ils nous disaient de rester à la maison, mais les personnes qui ont pas de maison, tu es dehors et puis tu es impacté directement avec la boucane. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

De surcroît, lors de chaleurs accablantes, le fait de vivre dans des logements mal adaptés et mal isolés favorise l'infiltration de polluants atmosphériques, sans compter qu'en l'absence de climatisation, l'ouverture des fenêtres contribue à la mauvaise qualité de l'air intérieur²⁹⁶. Ainsi, les personnes en situation d'itinérance cachées vivant dans ces conditions sont davantage exposées, et les personnes âgées ainsi que les enfants ont une sensibilité plus élevée à la mauvaise qualité de l'air²⁹⁷.

5.2.1.5 Impacts des maladies à transmission vectorielle

Avec les changements climatiques, la présence des maladies à transmission vectorielle, comme la maladie de Lyme (transmise par les tiques porteuses) et le virus du Nil occidental (transmis par les moustiques porteurs), s'intensifiera. L'incidence de ces deux maladies infectieuses augmente déjà au Québec depuis plusieurs années, et le nombre de cas devrait continuer de croître²⁹⁸.

Bien que les symptômes de ces deux maladies ne soient généralement pas très dangereux (p. ex. fièvre, réaction cutanée, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, troubles gastro-intestinaux), elles peuvent entraîner des complications dans certains cas, particulièrement la maladie de Lyme, qui doit être traitée le plus rapidement possible²⁹⁹. Cet état de fait peut avoir de graves répercussions sur les personnes en situation d'itinérance, qui ont tendance à éviter de consulter jusqu'à ce que leur situation soit devenue urgente³⁰⁰, notamment en raison de leur accès limité aux soins de santé et des discriminations auxquelles elles font face. De plus, les personnes âgées de 50 ans et plus ainsi que les personnes ayant des problèmes de santé chroniques sont plus à risque de subir des atteintes neurologiques et plus à risque de décès, ce qui est toutefois plus rare³⁰¹. Comme les personnes en situation d'itinérance ont une prévalence plus élevée de certaines maladies chroniques et que leur

exposition aux vecteurs de ces maladies est plus importante, elles sont plus vulnérables et plus à risque de développer des complications graves de ces maladies³⁰².

Pour ce qui est de la maladie de Lyme, les tiques sont présentes entre autres dans les boisés, les forêts, les champs agricoles, les terrains non entretenus, les parcs, tous des lieux que fréquentent les personnes en situation d'itinérance extérieure, ce qui accroît leur risque d'exposition³⁰³. D'ailleurs, la ville de Laval est identifiée comme un territoire où le risque de maladie de Lyme est significatif³⁰⁴.

En ce qui concerne le virus du Nil occidental, des personnes interviewées ont indiqué qu'il prend de plus en plus d'ampleur à Laval et qu'il faudrait s'y intéresser davantage. Les moustiques porteurs de ce virus sont surtout présents dans les milieux urbains et plus actifs la nuit, ce qui expose particulièrement les personnes en situation d'itinérance qui dorment à l'extérieur³⁰⁵.

Par conséquent, comme l'illustre la présente section, vivre en situation d'itinérance, visible ou cachée, contribue à une exposition disproportionnée, à une sensibilité accrue et à une capacité d'adaptation diminuée, ce qui accroît la vulnérabilité aux divers effets des changements climatiques. Les personnes en situation d'itinérance se trouvent donc en première ligne des bouleversements climatiques.

5.2.2 Disparités en matière de capacité d'adaptation

À la lumière des disparités flagrantes en matière d'exposition aux effets des changements climatiques entre les personnes en situation d'itinérance et la population générale, il importe aussi de prendre en considération les **différents facteurs qui contribuent à restreindre la capacité d'adaptation des premières** à ces effets. Certains de ces facteurs ont été mentionnés précédemment, tels que l'abus de substances, les logements mal adaptés, la mobilité limitée ou l'état de santé physique et mentale déjà compromis. Néanmoins, d'autres éléments méritent d'être mentionnés. Il est important de souligner que ces personnes ne manquent pas de capacité d'adaptation, bien au contraire, cependant elles sont constamment confrontées à des circonstances ou des facteurs qui entravent leur résilience.

La **lutte pour la survie** semble constituer une expérience commune à toutes les personnes vivant en situation d'itinérance³⁰⁶. Ce contexte oblige ces personnes à vivre au jour le jour, parfois même d'heure en heure, pour arriver à satisfaire des besoins de base tels que se nourrir et trouver un lieu où dormir³⁰⁷.

« Quand tu vis dans la rue, déjà t'as pas bien dormi, là tu manges pas quand tu veux, t'as plein de choses à transporter, c'est difficile au niveau émotif. »

— Personne vivant en situation d'itinérance rencontrée à Laval pour une vidéo, 2023
(Tiré de : Langlois, J. (réa.), 2023, 21 septembre³⁰⁸)



« Ils doivent développer une adaptabilité que le commun des mortels ne développe pas. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré · e, Laval, 2024

Le fait d'être constamment en adaptation et en mode survie peut éroder progressivement la capacité des personnes en situation d'itinérance à s'adapter à de nouveaux risques, comme les nombreux défis que posent les effets des changements climatiques, ce qui ne fait qu'accentuer le processus de fragilisation qu'elles vivent³⁰⁹. De plus, compte tenu de l'augmentation projetée de la fréquence, de la durée et de l'intensité des extrêmes climatiques, les obstacles liés à la survie et à la réponse aux besoins de base seront exacerbés de manière significative pour les personnes en situation d'itinérance, brimant ainsi leur capacité d'adaptation³¹⁰.

Divers facteurs de risque peuvent restreindre la capacité d'adaptation d'une personne en situation d'itinérance, comme l'**âge avancé**³¹¹. D'ailleurs, il ressort des entretiens réalisés que les personnes âgées en situation d'itinérance n'ont pas la même capacité de survie que les plus jeunes. Elles ont souvent une littératie numérique peu développée, différents problèmes de mobilité, cognitifs ou de santé, ce qui limite leur capacité à faire face aux multiples effets des changements climatiques et à s'en remettre. Les entretiens ont également mis en évidence la forte entraide et la solidarité qui existent entre les personnes en situation d'itinérance, ce qui montre que la communauté est sensible à la vulnérabilité de certains de ses membres.

«À cause des changements climatiques, ça va être une bataille [d'avoir une place en refuge]. [Certaines personnes disent] "Ben toi tu es plus vulnérable, fait que je vais donner mon lit, malheureusement, puis moi je vais aller dormir dehors [...] je suis plus en santé." [...] C'est rendu que même entre eux, [ils] s'entraident parce qu'ils savent que ça peut être plus difficile pour [certaines] personne[s].»

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

Les différentes **ressources** qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance sont souvent à bout de souffle et débordées, ce qui limite la capacité d'adaptation de ceux et celles qui forment leur clientèle à chercher refuge et sécurité, sans compter que la demande pour des services d'hébergement d'urgence semble augmenter considérablement lors d'extrêmes climatiques³¹². De plus, ces organismes communautaires doivent composer avec une multitude de défis, comme le manque de financement, de personnel et de ressources, afin de se préparer adéquatement à aider un nombre croissant de personnes, surtout lors d'extrêmes climatiques³¹³. Étant donné l'amplification du phénomène de l'itinérance et la diversification de ses visages, ce contexte risque de contribuer à rendre cette population encore plus vulnérable aux effets des changements climatiques³¹⁴.

Parmi les personnes en situation d'itinérance, certains groupes tels que les personnes de la diversité sexuelle et de genre, les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, et les Autochtones ont un **accès plus limité à des services et ressources adaptés à leur réalité propre**³¹⁵, ce qui limite encore plus leur capacité d'adaptation.

Les entretiens réalisés permettent d'illustrer un autre phénomène : comment la grande variabilité du climat – qui peut passer des vagues de chaleur aux tempêtes ou des périodes de froid aux épisodes de pluie verglaçante – obligerait normalement les personnes en situation d'itinérance à **conserver et transporter avec elles une multitude de vêtements et d'équipement**. Une telle chose n'est évidemment pas possible, ce qui limite encore leur capacité à s'adapter au climat changeant et à se préparer aux différents aléas climatiques.

« Les températures changent tellement drastiquement. [...] La grande variation des conditions climatiques, ça nécessite une grande diversité d'équipements pour eux aussi, d'avoir tout le temps des backups, mais [on ne peut pas] se promener continuellement avec une valise dans la neige [ou] l'été [quand il fait] chaud, transporter [un] gros sac. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

« Cet hiver, par exemple, en raison du changement climatique, on a eu du 11 °C, comme on a eu du -15 °C le lendemain. Fait qu'on est très conscients que les usagers [vont pas] se promener avec un manteau d'hiver quand il fait 11 °C [...] [parce que] c'est pas dans leurs priorités, [...] le manteau, il prend le bord [quand il] fait 11 °C. Mais le lendemain [quand il] fait -15 °C, ben leur besoin va être [...] [de] revenir chercher un autre manteau puis des bottes. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

« Je connais beaucoup de personnes qui dépensent [leur chèque d'aide sociale] en survie, que ça soit des sleepings chauffants, que ça soit des [chauffe-terrasse électriques ou au propane] [...]. Ils vont se construire des petites cabanes, des minimaisons construites avec des déchets trouvés un peu partout, [...]. [Ils vont acheter des] panneaux solaires [...], ça permet justement de charger les appareils, comme téléphone cellulaire, sleeping électrique, bas chauffants, gants chauffants. [...] Mais il y a toujours l'angoisse, justement ; plus on accumule du matériel comme ça, plus on a peur, soit de se le faire voler ou que ça soit jeté [lors d'un démantèlement]. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

En plus d'être disproportionnellement exposées aux effets des changements climatiques, les personnes en situation d'itinérance vivant dans des campements (surtout situés dans des boisés à l'écart pour ce qui concerne Laval), sont également plus à risque de voir leur abri démantelé, ce qui entraîne la perte de tous leurs effets personnels. Ceux-ci étant essentiels à leur survie et ayant pour elles une grande valeur, les **démantèlements** peuvent ainsi représenter une expérience stressante, violente et traumatisante, particulièrement pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite, par exemple³¹⁶. Ces démantèlements forcent également les personnes en situation d'itinérance à se relocaliser toujours plus loin, souvent dans des lieux moins sécuritaires et plus isolés³¹⁷, ce qui restreint encore leur capacité d'adaptation et retarde davantage la possibilité de réinsertion sociale. Les démantèlements entraînent ainsi une exposition exacerbée aux effets des changements climatiques pour les personnes en situation d'itinérance³¹⁸.

« Un jour, tu reviens chez toi – parce qu'oublions pas que d'être chez soi ça apporte un sentiment de sécurité [et] déjà ces personnes-là ont un très faible sentiment de sécurité –, [alors] t'arrives chez toi, puis ta maison elle a disparu : c'est rough. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

« C'est une petite famille, [l'itinérance], et les gens se parlent, [...] quand il y a des campements qui sont défaits, ben c'est tout le monde qui s'éloigne, c'est pas juste les personnes dont le campement a été défait. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

« Si moi je peux prendre, je vais dire, deux mois à [développer une relation et des liens avec des personnes] et, entre temps, l'Urgence sociale vient puis défait le campement, ces personnes-là vont encore plus loin et ont encore plus peur de moi, et le travail est tout à recommencer. Fait qu'on s'éloigne de plus en plus, de plus en plus. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

En somme, les personnes en situation d'itinérance constituent un groupe profondément vulnérable aux effets des changements climatiques, mais il est crucial d'aller au-delà de cette simple perspective et de reconnaître que les personnes vivant en situation d'itinérance sont incroyablement résilientes, solidaires et ingénieuses dans leurs moyens d'adaptation au quotidien³¹⁹. En effet, une étude menée aux États-Unis souligne le fait que malgré leur plus grande exposition aux extrêmes climatiques tels que les inondations, certaines personnes en situation d'itinérance, principalement celles qui vivent à l'extérieur et qui sont moins dépendantes des services communautaires, peuvent présenter une meilleure capacité à se remettre de tels événements que leurs homologues bénéficiant d'un domicile fixe³²⁰. Cela montre que l'on sous-estime souvent la résilience des personnes en situation d'itinérance. En conséquence, comme l'avancent Léa Ilardo et ses collègues, « il est important de ne pas stigmatiser certains groupes en les étiquetant comme étant vulnérables, mais plutôt de mettre en lumière les processus par lesquels ces groupes sont poussés dans des états de vulnérabilité³²¹ ».

« Si demain il y a une apocalypse, je ne m'en vais pas chez des amis, moi je m'en vais avec des personnes en situation d'itinérance, c'est eux autres qui vont survivre, c'est les plus forts ! »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024

La vulnérabilité tout comme la résilience des personnes en situation d'itinérance face aux effets des changements climatiques sont influencées par le cumul des multiples facettes de leur identité et de leur réalité, ce qui entraîne des répercussions particulières pour chaque personne. Les études mentionnent d'ailleurs l'importance de mener davantage de recherches reposant sur des analyses intersectionnelles afin de pallier le manque notable de ce type d'analyse, surtout pour ce qui concerne les liens entre l'itinérance, les changements climatiques et la justice environnementale³²².

5.3 Impacts différenciés des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance

Les effets des changements climatiques déjà inévitables ainsi que ceux à venir nécessitent la mise en place de plans et de mesures d'adaptation permettant d'accroître notre résilience face à ces nouvelles réalités climatiques. Devant les impacts non seulement environnementaux, mais aussi sociaux, économiques et politiques des changements climatiques, les instances locales, régionales et nationales sont de plus en plus amenées à mettre en place des mesures d'adaptation sur leurs territoires³²³. De plus, le rôle du palier municipal dans l'adaptation aux changements climatiques est de plus en plus reconnu³²⁴, d'où la multiplication des plans et mesures d'adaptation au Québec.

Jusqu'à maintenant, de nombreux plans d'adaptation trahissent encore un biais en faveur de considérations technocratiques et négligent généralement les besoins des populations plus vulnérables, laissant ainsi de côté les enjeux de justice environnementale et d'équité³²⁵. Par conséquent, ces initiatives ont tendance à ne pas profiter équitablement à l'ensemble de la population et risquent d'entraîner une exacerbation de certaines inégalités existantes ainsi que l'accroissement du fardeau climatique des populations plus vulnérables³²⁶. En l'absence d'une planification intégrant des visées de réduction des inégalités, ces efforts d'adaptation peuvent involontairement engendrer des répercussions préjudiciables, directes ou indirectes, sur les personnes en situation d'itinérance³²⁷. Ajoutons que certaines populations plus vulnérables, particulièrement les personnes en situation d'itinérance, demeurent largement négligées par les plans d'adaptation des différents paliers de gouvernement, ce qui est paradoxal puisqu'elles se trouvent en première ligne des changements climatiques³²⁸. Ainsi, en plus des impacts différenciés des effets des changements climatiques qu'elles vivent, les solutions d'adaptation mises en place peuvent à leur tour entraîner pour elles des enjeux d'inégalités³²⁹ et de justice environnementale.

Parallèlement, on note de plus en plus la nécessité d'analyser ces plans et mesures d'adaptation du point de vue des retombées sociales et des conséquences sur les inégalités, ce qui dépasse l'évaluation strictement environnementale qui a été jusqu'à maintenant la norme³³⁰. L'adaptation aux changements climatiques étant encore un domaine relativement émergent, il semble que les plans et les différentes mesures pourraient potentiellement servir la justice environnementale et prendre en considération certaines inégalités, par exemple les inégalités sociales de santé³³¹. Cela nécessiterait toutefois que ces plans et mesures arrivent véritablement à tenir compte de la diversité des besoins des personnes plus vulnérables en matière d'adaptation, ce qui bénéficierait ultimement à l'ensemble de la population. Afin de limiter le creusement des inégalités et l'exacerbation de la vulnérabilité des groupes déjà marginalisés, la littérature souligne l'importance de prendre en considération les effets potentiels involontaires en matière de maladaptation³³².

Étant donné tout ce qui précède, la littérature documentant les impacts des mesures d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance est à peu près inexistante³³³. Bien que ces personnes soient invisibilisées dans les plans et les mesures d'adaptation, certaines solutions peuvent tout de même être associées à des enjeux en matière d'inégalité pour les groupes moins nantis, notamment les personnes en situation d'itinérance³³⁴.

Des pistes alternatives ainsi que des considérations visant à limiter l'accroissement des inégalités sont présentées dans la section 6 du présent rapport.

5.3.1 Mesures d'adaptation individuelles

Il existe de nombreuses mesures d'adaptation à l'échelle individuelle pour faire face aux aléas climatiques. Certaines peuvent sembler relativement simples à adopter, mais lorsqu'on considère les réalités des personnes vivant en situation d'itinérance, la situation se complique.

Par exemple, pour s'adapter à l'intensification des chaleurs accablantes, on propose souvent deux solutions de base : utiliser des ventilateurs ou installer un système d'air climatisé³³⁵. Ni l'une ni l'autre n'est cependant une option pour les personnes en situation d'itinérance, qui n'ont pas accès à un logement, sans compter qu'elles vivent souvent dans des îlots de chaleur urbains et que leur accès à des lieux publics frais, ombragés ou climatisés est limité³³⁶. C'est la même chose pour les personnes en situation d'itinérance hébergée ou à risque d'itinérance, pour qui un système d'air climatisé n'est souvent pas une solution envisageable. Il ressort des entretiens réalisés que même des mesures individuelles plus simples pour faire face à la chaleur (p. ex. s'hydrater régulièrement, prendre des douches plus fréquemment ou aller se baigner dans une piscine publique) se révèlent complexes pour les personnes en situation d'itinérance.

De plus, certaines des mesures d'adaptation individuelles aux épisodes de mauvaise qualité de l'air, aux extrêmes climatiques ou aux maladies à transmission vectorielle (p. ex. de rester à l'intérieur, de porter des vêtements de couleur claire et couvrant l'ensemble du corps ou de passer moins de temps dans les zones à risque)³³⁷ sont aussi difficiles à mettre en œuvre par les personnes en situation d'itinérance.

5.3.2 Mesures d'adaptation populationnelles et institutionnelles

La mise à disposition de **haltes fraîcheur** et de **haltes chaleur** pour la population lors de chaleurs accablantes ou de froids intenses sont des mesures présentant des avantages majeurs pour les personnes en situation d'itinérance en leur offrant un lieu de répit. Par exemple, le PACC de la Ville de Laval prévoit des refuges climatisés lors de journées chaudes ainsi que des refuges lors de tempêtes de neige, de grêle ou de pluie verglaçante³³⁸. Toutefois, selon les entretiens réalisés pour le territoire lavallois, certains enjeux se posent tout de même, comme le fait qu'il en existe trop peu et que des déplacements sur de longues distances sont parfois nécessaires, alors que le développement du transport collectif est limité et qu'il peut être financièrement inaccessible pour les personnes en situation d'itinérance³³⁹.

De plus, selon une analyse des besoins et des attentes des personnes les plus vulnérables quant aux haltes climatiques en Espagne, il semble que celles-ci ne répondent que très partiellement à leurs besoins lorsqu'on applique à la question une grille de justice intersectionnelle³⁴⁰. En effet, comme il a été noté précédemment, on suppose que, par crainte pour leur sécurité³⁴¹, les femmes en situation d'itinérance ont tendance à éviter les haltes fraîcheur et les haltes chaleur, où il peut y avoir une forte présence masculine. Lors des entretiens réalisés dans le cadre de la présente initiative, l'incertitude et la précarité associées à ces haltes ont également été identifiées comme des enjeux pouvant limiter les solutions d'adaptation offertes aux personnes en situation d'itinérance. De plus, les seuils d'ouverture des haltes chaleur ne sont pas nécessairement adaptés aux réalités de ces personnes, pour qui le froid n'a pas besoin d'être extrême pour engendrer des répercussions graves comme l'hypothermie³⁴².

« La personne peut ressentir qui fait très, très froid et se déplacer à une halte chaleur, mais la halte chaleur n'est pas ouverte parce que le ressenti [...] est à -25°C, mais sans le facteur vent on est à -19°C, [...] pas à -20°C, [seuil où la halte chaleur peut ouvrir]. À ce moment-là tu fais ça une fois, ça a été extrêmement pénible, tu ne le refais pas une deuxième fois, tu restes dans ton sleeping. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024



Par ailleurs, les **plans d'action régionaux en cas d'extrêmes climatiques** sont potentiellement bénéfiques pour les personnes en situation d'itinérance. Le PACC de la Ville de Laval vise d'ailleurs à améliorer sa réponse lors d'inondations, de chaleurs extrêmes, de conditions hivernales extrêmes, de tempêtes violentes estivales ainsi que lors de pannes d'électricité importantes³⁴³. Il ressort néanmoins de la littérature que les personnes en situation d'itinérance sont généralement invisibilisées dans ces plans, ce qui exacerbe leur exposition et leur vulnérabilité à ces événements³⁴⁴. Les refuges d'urgence alors mis en place peuvent être associés à des expériences violentes et discriminatoires pour les personnes en situation d'itinérance, plus particulièrement pour les femmes, les personnes racisées et les personnes de la diversité sexuelle et de genre³⁴⁵. De surcroît, ces plans d'action ne prévoient généralement pas de dispositions et de mesures spécifiques pour répondre à la diversité des besoins propres aux personnes en situation d'itinérance³⁴⁶.

« Quand il arrive des événements [...] dangereux, comme [...] la panne d'électricité [...] [du printemps 2023 suite à un épisode de pluie verglaçante], à la bibliothèque, [...] tout le monde peuvent venir charger leurs appareils, pis venir au chaud, pis cette journée-là, spécialement, les gens avaient le droit de manger à la bibliothèque. La bibliothèque a reçu 250 personnes qui avaient besoin d'aide, parce qu'ils avaient plus d'électricité, il faisait froid, c'était dur, il y avait plus de batterie dans les téléphones, [mais] il n'y avait aucune personne en situation d'itinérance. »

—Intervenant·e rencontré·e, Laval, 2024

Enfin, les alertes d'urgence au Québec sont principalement émises par Environnement et Changement climatiques Canada (ECCC), par le système Québec En Alerte du ministère de la Sécurité publique et par l'INSPQ. Dans le même ordre d'idée, le CISSS de Laval a pris l'initiative de publier des alertes pour avertir la population sur sa page Facebook, par exemple lors de froids intenses, en identifiant certaines populations plus vulnérables, comme les personnes en situation d'itinérance³⁴⁷. Ces **systèmes d'alerte populationnels préventifs**, qui visent à informer la population afin qu'elle soit en mesure de mieux s'adapter à divers aléas climatiques, peuvent toutefois soulever des enjeux d'inégalités³⁴⁸. En effet, la littérature ainsi que les entretiens réalisés révèlent que les canaux de communication utilisés pour ces alertes sont peu adaptés aux personnes en situation d'itinérance³⁴⁹, qui ont un accès limité aux moyens de communication électronique ou téléphonique, à Internet ou aux médias de masse et qui sont souvent isolées³⁵⁰. Toujours selon la littérature et les entretiens réalisés, parmi les personnes en situation d'itinérance, il est encore plus difficile de communiquer avec les personnes âgées qui ont une faible littératie numérique et les personnes allophones³⁵¹.

De surcroît, ces alertes lors d'extrêmes climatiques sont souvent accompagnées de propositions de mesures d'adaptation individuelles qui sont difficiles à mettre en œuvre par des personnes en situation d'itinérance, par exemple de rester chez soi. Les seuils à atteindre pour que ces alertes soient émises ne prennent également pas en compte la réalité des personnes en situation d'itinérance, pour qui ces seuils sont atteints plus rapidement, notamment lorsque les effets du froid se combinent à des précipitations liquides³⁵². Quant à la Ville de Laval, son PACC prévoit la création d'une base de données identifiant les personnes vulnérables, une procédure d'*outreach* (de prise de contact) réalisée en collaboration avec les organismes communautaires lors d'événements extrêmes, ainsi qu'une réévaluation de ses canaux de communication avec la population³⁵³. Les méthodes d'*outreach* semblent offrir de meilleurs résultats, car elles peuvent être personnalisées et ciblées en fonction des personnes en situation d'itinérance³⁵⁴. Le recours aux bases de données, quant à lui, peut toutefois engendrer des enjeux d'inégalités, puisque les personnes en situation d'itinérance n'ont pas d'adresse fixe et n'ont souvent pas de numéro de téléphone stable, ce qui les rend extrêmement difficiles à joindre en cas d'extrême climatique³⁵⁵.

« Ces personnes-là n'ont pas de téléphone souvent, fait qu'elles ont pas accès à ces alertes-là, elles sont pas mises au courant tout le temps de ce qui se passe [ce qui leur permettrait de] prévoir, [de] prévenir certaines choses. »

— Intervenant·e rencontré·e, Laval, 2024

5.3.3 Mesures d'adaptation physiques

Certaines mesures d'adaptation liées à l'aménagement urbain ou au verdissement en milieu urbain ont été associées à des enjeux d'inégalités.

D'une part, l'**aménagement urbain** peut contribuer à fournir des espaces verts et des îlots de fraîcheur à la population. Le PACC de la Ville de Laval prévoit d'ailleurs aménager des parcs, des espaces publics verts et bleus afin d'augmenter la présence d'îlots de fraîcheur sur son territoire ainsi que des espaces durables et inclusifs³⁵⁶. La manière dont la ville est aménagée peut cependant contribuer à exposer davantage les ménages moins nantis ainsi que les personnes en situation d'itinérance aux effets des chaleurs accablantes et des vagues de chaleur qui sont amplifiés par les îlots de chaleur urbains ainsi que par le manque criant d'espaces verts dans les milieux urbains plus défavorisés³⁵⁷.

« Pour les gens en situation d'itinérance, les lieux où il y a plus de défavorisation, il y a moins d'espaces verts somme toute, [...] ça peut être plus difficile pour des gens que leur port d'attache c'est plus Chomedey, Pont-Viau, [...], mais il y a moyen d'avoir des espaces verts en se déplaçant. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré·e, Laval, 2024

La répartition des espaces verts est inégale au sein de la plupart des milieux urbains, ce qui accentue les enjeux d'accessibilité physique et financière à ceux-ci, entre autres pour les personnes en situation d'itinérance, et qui contribue à renforcer des inégalités sociales de santé et de qualité de vie³⁵⁸. Selon les entretiens réalisés, à Laval, cela se traduit par des distances parfois importantes à parcourir ainsi que des coûts de transport pour se rendre aux points de services et en revenir. Les personnes en situation d'itinérance risquent également de prioriser leurs besoins essentiels avant d'envisager de profiter des espaces verts, malgré les effets bénéfiques de ceux-ci.

« Il y a toute sorte de bénéfices d'être en contact avec des espaces naturels, il y a toute la question de la fraîcheur, [...] la qualité de l'air c'en est un autre, puis, plus globalement, psychologiquement, le contact avec la nature ça a des bienfaits qui sont documentés de plus en plus. [...] Je crois que ces effets bénéfiques [...] [touchent] davantage certaines personnes et moins d'autres. Quand le premier souci c'est de manger à sa faim, puis de dormir [dans un endroit] sécuritaire puis minimalement confortable, peut-être que d'être en contact avec la nature c'est moins une priorité. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré·e, Laval, 2024

En outre, même si l'espace public constitue le milieu de vie des personnes en situation d'itinérance extérieure, si elles décident de s'installer dans les espaces verts publics, elles s'exposent au risque d'expulsion ou de judiciarisation³⁵⁹. Les entretiens ont également souligné des enjeux entourant l'accessibilité aux mesures bleues, comme aux piscines publiques, auxquelles les personnes en situation d'itinérance ont très peu accès, notamment en raison de problématiques de cohabitation sociale.

« [Dans] les piscines et les pataugeoires, ça va pas faire l'unanimité de voir [la personne en situation d'itinérance] qui se baigne avec la petite fille de cinq ans dans la piscine, mais malheureusement [les jeux d'eau], c'est son seul moyen pour prendre une douche. La cohabitation est plus difficile sur ce côté-là. »

— Intervenant·e rencontré·e, Laval, 2024

D'autre part, les mesures de **verdissement** permettent notamment de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de corriger la distribution inégale des espaces verts, ce qui offre le potentiel de réduire la vulnérabilité aux chaleurs accablantes des populations avoisinantes³⁶⁰. Dans son PACC, la Ville de Laval planifie d'augmenter la canopée sur son territoire, notamment dans les parcs, ainsi que d'augmenter la plantation d'arbres afin de réduire les îlots de chaleur³⁶¹.

Cependant, ces mesures de verdissement peuvent également engendrer, même si cela n'est pas leur but, un phénomène d'éco-embourgeoisement lorsqu'elles sont mises en place avec peu d'encadrement au sein de quartiers défavorisés³⁶². En effet, bien qu'elles visent souvent l'équité, elles peuvent, si on n'y prête garde, exclure des ménages moins nantis ou forcer leur relocalisation vers des quartiers avec moins de verdure et de services où ils seront encore plus vulnérables aux effets des changements climatiques, alors que les nouveaux ménages, majoritairement blancs, plus éduqués et mieux nantis, profiteront des avantages de ce verdissement³⁶³. De plus, les personnes présentant plusieurs facteurs de discrimination peuvent être plus impactées, car en plus de faire face à la rareté de logements abordables provoquée par la crise du logement, elles doivent composer avec des barrières discriminatoires supplémentaires dans leur recherche d'un logement adéquat, salubre et sécuritaire. C'est le cas entre autres familles monoparentales ayant une femme à leur tête, des Autochtones, des personnes de la diversité sexuelle et de genre et des personnes en situation de handicap³⁶⁴. Bien que l'éco-embourgeoisement soit largement étudié, ses liens avec l'itinérance le sont très peu. La littérature mentionne toutefois que le processus d'éco-embourgeoisement peut accroître le risque pour les ménages moins nantis de se retrouver en situation d'itinérance et qu'il peut aussi contribuer à exclure et à déplacer des personnes en situation d'itinérance

de longue date hors du quartier où elles bénéficiaient d'appartenance sociale, de repères et d'accès à des services³⁶⁵.

5.3.4 Sous-représentation des personnes en situation d'itinérance

Les personnes en situation d'itinérance étant en première ligne des bouleversements climatiques, il est primordial de se doter d'outils pour mieux inclure et valoriser leurs voix dans les réflexions climatiques. Il est largement reconnu que l'inclusion véritable des groupes vulnérables dans toute leur diversité aux réflexions entourant les solutions d'adaptation, aux processus décisionnels et même à la mise en place de certaines mesures a des retombées bénéfiques pour l'ensemble de la population et contribue à accroître la résilience des communautés³⁶⁶. Ces pratiques sont toutefois loin d'être la norme. Jusqu'à présent, les personnes en situation d'itinérance sont extrêmement sous-représentées dans le processus qui mène de l'élaboration à l'évaluation des retombées des plans et des mesures d'adaptation aux changements climatiques quand elles n'en sont pas tout simplement exclues³⁶⁷. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà mentionné, le PACC de la Ville de Laval ne fait aucune mention des personnes en situation d'itinérance.

De plus, il existe de nombreuses barrières à la participation des personnes en situation d'itinérance aux processus décisionnels, notamment quant à l'adaptation aux changements climatiques.

Certains défis en matière de littératie ou de connaissances générales sur les changements climatiques et les stratégies d'adaptation peuvent restreindre leur capacité à participer pleinement à ces processus. De plus, comme nombre de ces personnes n'ont pas accès à des moyens de communication électroniques ou téléphoniques ainsi qu'à l'Internet, il est difficile de les prévenir de la tenue des consultations publiques³⁶⁸. Et même alors, elles peuvent ne pas avoir accès, pour des raisons financières ou autres, à un moyen de transport pour s'y rendre³⁶⁹.

Les personnes en situation d'itinérance peuvent aussi être réticentes à l'idée de laisser leurs effets personnels et leur abri sans surveillance par crainte du vol ou d'un démantèlement³⁷⁰. Elles peuvent aussi ne pas se sentir bienvenues dans ces consultations, trouver ces processus intimidants et craindre le jugement des autres ou éprouver un malaise à l'idée de se présenter dans un lieu officiel comme un hôtel de ville, pour participer et se faire entendre³⁷¹. En fin de compte, comme les personnes en situation d'itinérance sont continuellement en mode survie et qu'elles cherchent à satisfaire leurs besoins fondamentaux, participer à des processus décisionnels par rapport à l'adaptation aux changements climatiques est sans doute la dernière de leur préoccupation.

« Il y a quand même beaucoup de personnes [en situation d'itinérance] que ça les intéresse, puis qui ont le beau parler [...], mais [...] l'accessibilité est plus difficile, du fait qu'y vont avoir peur du jugement aussi. "De quoi je parais pour aller dans cet endroit-là où il va y avoir peut-être le monsieur en tuxedo, puis moi je suis avec mon pantalon que ça fait une semaine que je le porte." Fait qu'ils vont être moins portés à y aller par peur du jugement, [mais en se demandant] aussi "Est-ce qu'ils vont prendre en compte ce que j'ai à dire réellement ?" [Alors que] c'est totalement pertinent [...] ce qu'il pourrait apporter. »

— Intervenant · e rencontré · e, Laval, 2024



Les plans et les mesures d'adaptation aux changements climatiques ont le potentiel de bénéficier à l'ensemble de la population, y compris aux personnes en situation d'itinérance, si leur élaboration, leur mise en œuvre et leur analyse sont réalisées avec une perspective de justice environnementale intersectionnelle. On observe toutefois de graves lacunes quant à l'équité distributive, procédurale et de reconnaissance au sein des démarches d'adaptation pour les personnes en situation d'itinérance. En effet, si on ne porte pas une attention particulière aux impacts différenciés, si on ne soutient pas pleinement leur participation et que l'on ne reconnaît pas leurs réalités propres, on risque la maladaptation et l'exacerbation involontaire de certaines inégalités. De surcroît, il ne suffit pas que certaines mesures d'adaptation bénéficient indirectement aux personnes en situation d'itinérance, il est crucial qu'elles soient spécifiquement adaptées à leurs besoins diversifiés si on veut véritablement les aider à s'adapter aux changements climatiques.

6. BONNES PRATIQUES ET RÉFLEXIONS

La présente section met de l'avant des propositions de bonnes pratiques ainsi que des réflexions qui visent à élargir l'inclusivité dans les solutions d'adaptation, à prévenir la maladaptation et à éviter d'accroître les inégalités existantes. Ces pistes de solution ont été pensées d'abord en fonction du contexte lavallois, puis pour le contexte québécois en général.

6.1 En contexte lavallois

6.1.1 Considérations à explorer quant au PACC de la Ville de Laval

À la lumière de l'ensemble des éléments exposés dans ce rapport, nous présentons ici certaines considérations et bonnes pratiques à examiner dans le cas de la Ville de Laval dans le but d'assurer une meilleure prise en compte des réalités des personnes en situation d'itinérance dans le contexte des changements climatiques.

L'intensification des changements climatiques et la croissance du phénomène de l'itinérance sur le territoire lavallois, particulièrement depuis la pandémie, indiquent l'urgence de traiter conjointement ces deux enjeux complexes, multifactoriels et dynamiques.

Malgré que le plan d'adaptation élaboré soit ambitieux, les enjeux sociaux de santé, d'équité et de justice pourraient occuper une plus grande place au sein des démarches de la Ville de Laval pour accroître la résilience climatique de l'ensemble de sa population.

« Les changements climatiques, ce n'est pas qu'une question de planète, ce n'est pas qu'une question d'environnement, c'est une question de personnes. Puis quand on met la personne au centre de ça, même si ça peut paraître très égoïste d'un point de vue humain, j'ai l'impression que ça fait avancer beaucoup plus les choses. [...] On est là pour améliorer le climat, puis on est là pour améliorer les conditions de vie des gens qui vivent dans cet environnement-là. »

— Spécialiste de la DSP du CISSS de Laval rencontré·e, Laval, 2024

Bien que le PACC de la Ville de Laval mette de l'avant une **préoccupation pour les populations lavalloises vulnérables**, ces dernières n'y sont pas clairement identifiées, à l'exception pour ce qui est de la mention des facteurs de vulnérabilité que sont l'âge, l'isolement et la défavorisation matérielle ou sociale³⁷².

Les personnes en situation d'itinérance n'y sont donc pas mentionnées explicitement comme un groupe particulièrement vulnérable. Le plan reconnaît tout de même que les impacts liés aux changements climatiques sont ressentis de manière différenciée par chaque individu et, afin d'intégrer les besoins spécifiques des populations vulnérables dans les réponses aux événements climatiques, montre une volonté de mener une analyse différenciée des besoins³⁷³. En identifiant clairement les différentes populations vulnérables de manière intersectionnelle, une analyse différenciée des besoins permettrait effectivement de bonifier les solutions d'adaptation proposées. En effet, il serait alors possible d'élaborer des mesures différenciées prenant en considération la sensibilité aux différents effets des changements climatiques, l'exposition à ceux-ci ainsi que la capacité à s'y adapter des divers groupes, notamment les personnes en situation d'itinérance. Néanmoins, ce plan d'adaptation, comme de nombreux autres, tend à homogénéiser les populations vulnérables, ce qui invisibilise l'éventail des réalités de ces différents groupes ainsi que l'intersection des multiples formes de discrimination contribuant à accroître leur

vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Il est d'ailleurs bien documenté que lorsque des mesures d'adaptation sont instaurées en prenant en compte le contexte socio-économique et les besoins propres aux différents groupes vulnérables concernés dans une perspective intersectionnelle, le risque de maladaptation est limité et les cobénéfices sont accrus³⁷⁴.

De plus, bien que la **préservation de la santé, le maintien des services essentiels et l'amélioration de la qualité des milieux de vie** soient des objectifs identifiés par le PACC, les mesures présentées pour y répondre sont plus de l'ordre de l'aménagement et de la réglementation, alors qu'elles pourraient aussi bénéficier de considérations sociales plus approfondies quant aux groupes plus vulnérables. Certains impacts potentiels des effets des changements climatiques sur la santé y sont identifiés, c'est-à-dire qu'ils sont brièvement mentionnés : coups de chaleur, stress thermique, troubles cardiovasculaires, maladies à transmission vectorielle, maladies dues aux moisissures et aux champignons, anxiété, stress, blessures et mortalité³⁷⁵. Il serait intéressant d'explorer de manière plus approfondie les groupes de personnes plus susceptibles de souffrir de ces divers impacts sur la santé, comme les personnes en situation d'itinérance. Cela permettrait de prévoir ensuite des mesures d'adaptation favorisant l'atténuation des inégalités sociales de santé et climatiques pour les groupes vulnérables.

Quant à l'amélioration de la qualité des milieux de vie, la mesure de lutte aux îlots de chaleur par le verdissement est entre autres évaluée selon le nombre d'arbres plantés dans les îlots de chaleur³⁷⁶. Sachant que les personnes en situation de précarité vivent disproportionnellement dans des secteurs où abondent les îlots de chaleur, il serait intéressant d'étudier, par exemple, la manière dont ces personnes utilisent les espaces publics, afin de s'assurer d'accroître ou de créer des zones de fraîcheur – par l'augmentation de la canopée ou la mise en place d'installations d'ombrage – dans des lieux stratégiques, soit des lieux où les personnes ont parfois à passer un certain temps en plein soleil, par exemple lorsqu'elles doivent faire la file pour bénéficier de services communautaires tels que l'aide alimentaire³⁷⁷. Ce type de considération permettrait d'accroître les bénéfices des mesures de verdissement sur la qualité des milieux de vie pour les populations plus vulnérables.

Dans l'optique d'une **visée de justice environnementale**, il est de plus en plus reconnu que l'adoption de l'**approche de l'ADS+** offre une lentille critique dans l'élaboration de mesures d'adaptation mieux adaptées au contexte, plus équitables et plus à même de répondre à une grande diversité de besoins³⁷⁸. Afin de poursuivre sa mobilisation pour l'égalité des genres³⁷⁹, la Ville de Laval pourrait miser davantage sur l'approche ADS+ dans ses diverses démarches climatiques, ce qui permettrait d'éviter de contribuer involontairement à exacerber certaines inégalités – et serait d'ailleurs en cohérence avec sa Politique régionale de développement social (PRDS)³⁸⁰.

L'outil cartographique **Healthy Plan City**^g permet d'identifier des éléments que les mesures d'adaptation de la Ville de Laval pourraient contribuer à améliorer tels que le couvert arborescent, la qualité de l'air et les températures estivales, toujours dans l'optique d'accroître l'équité, le bien-être et la santé des populations plus vulnérables sur le territoire lavallois. On observe par exemple que :

- **62 %** des personnes à faibles revenus vivent dans des zones où il y a un besoin notable d'augmenter la canopée urbaine et, en ajoutant un facteur de marginalisation, **74 %** des personnes racisées à faibles revenus vivent dans ces zones ;
- **58 %** des personnes à faibles revenus et **76 %** des personnes racisées à faibles revenus vivent dans des zones où il y a un besoin notable de réduire la température moyenne estivale ;
- **66 %** des personnes à faibles revenus et **80 %** des personnes racisées à faibles revenus vivent dans des zones où il y a un besoin notable d'améliorer la qualité de l'air³⁸¹.

Cet outil contribue ainsi à mettre en lumière l'importance de mesures d'adaptation bien ciblées afin d'améliorer l'équité sur le territoire lavallois et, par le fait même, accroître la résilience de l'ensemble de la population lavalloise aux effets des changements climatiques. Bien que les personnes en situation d'itinérance ne soient pas incluses dans cet outil, il ressort tout de même que ce sont principalement les quartiers de Chomedey, de Laval-des-Rapides et de Pont-Viau qui sont touchés par des enjeux d'iniquités environnementales³⁸², soit les secteurs où vivent une grande proportion des personnes en situation d'itinérance à Laval. Il serait donc intéressant de développer, pour le territoire lavallois, une meilleure compréhension des manières dont les personnes en situation d'itinérance utilisent l'espace public, des stratégies d'adaptation qu'elles utilisent ainsi que des services auxquels elles ont recours afin de faire face aux effets des changements climatiques. Cela pourrait faciliter ensuite la mise en place des mesures d'adaptation soutenant leur capacité d'adaptation.

g. Il est important de noter que cet outil cartographique a été publié en novembre 2023, après la publication du PACC de la Ville de Laval en janvier 2023. Bien qu'il soit très intéressant, cet outil néglige toutefois les questions de genre, par exemple.

L'élaboration de la mise à jour du PACC de la Ville de Laval pour 2021-2025 a inclus un **processus de consultation**, réalisé au début de la pandémie, afin de mieux connaître les perceptions ainsi que les préoccupations climatiques de la population lavalloise³⁸³, ce qui apporte une grande valeur ajoutée au plan. Néanmoins, les canaux technologiques utilisés pour la population générale (un sondage et une consultation sous forme de mur à idées en ligne) n'étaient pas les plus appropriés pour rejoindre certains groupes, dont les personnes en situation d'itinérance³⁸⁴. Il serait donc intéressant d'étudier comment diversifier les moyens de communication employés pour réaliser ces consultations citoyennes lors de la prochaine mise à jour du PACC afin de mieux rejoindre les groupes plus vulnérables.

La volonté de la Ville de Laval d'accorder une attention particulière aux populations vulnérables est bien établie dans son PACC, néanmoins elle pourrait se refléter davantage dans les indicateurs et les exemples des différentes actions d'adaptation proposées. Il faut tout de même reconnaître que la Ville de Laval fait preuve d'un leadership climatique et d'une implication remarquable dans le développement social afin d'améliorer les conditions de vie de la population lavalloise. De plus, comme on le mentionne dans le PACC, il s'agit d'un plan évolutif qui sera ajusté dans le temps et selon l'évolution des connaissances et des nouvelles collaborations³⁸⁵, ce qui ouvre la porte à une meilleure prise en compte des populations vulnérables, notamment des personnes en situation d'itinérance, pour la mise à jour de 2026-2030.

6.1.2 L'importance de la concertation

Il existe une multitude d'initiatives intéressantes sur le territoire lavallois, que ce soit dans le domaine de l'itinérance, de la santé ou de la transition socioécologique. Néanmoins, il est important de soutenir la volonté de collaboration et d'améliorer les arrimages au sein de cet écosystème dans le but de répondre aux enjeux transversaux entourant l'itinérance et les changements climatiques. Pour ce faire, il est essentiel de bâtir sur les fondations déjà établies afin d'éviter le dédoublement des efforts.

Du côté de l'itinérance, le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) joue un rôle fondamental dans la coordination, la mobilisation et le regroupement d'une vingtaine d'organismes communautaires lavallois dans une optique de justice sociale et de lutte à l'itinérance³⁸⁶. Le ROIIL regroupe une vingtaine d'organismes membres offrant une grande diversité de services aux personnes en situation de précarité ou en situation d'itinérance, tels que diverses ressources en hébergement, des services de soutien complémentaires, de l'accompagnement vers la stabilité résidentielle et même des haltes chaleur et haltes fraîcheur³⁸⁷. Le ROIIL est un pilier incontournable dans la communauté lavalloise, et il est donc essentiel de s'appuyer sur son expertise remarquable quant aux différentes réalités de l'itinérance en contexte lavallois.

Du côté de la santé, le CISSS de Laval est aussi fortement impliqué, notamment par son partenariat avec le ROIIL ainsi que son offre de service en santé communautaire au Refuge d'urgence de Laval. Il y a également la DSP du CISSS de Laval qui travaille présentement à l'élaboration de son Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques (VRAC) sur les plans de la santé et de la qualité de vie des populations locales³⁸⁸. Celle-ci permettra ensuite de développer un Plan d'adaptation régional au climat en santé publique (PARC). Cette initiative, nommée VRAC-PARC, est réalisée à l'échelle de la province et pilotée par l'INSPQ. Cet important travail de la DSP du CISSS de Laval apportera un complément essentiel au

PACC de la Ville de Laval en s'attachant davantage aux considérations sociales et de santé.

Du côté de la transition socioécologique, en plus des avancées de la Ville, Laval ZÉN (zéro émission nette), une initiative du Front commun pour la transition énergétique, permet une coordination et une concertation entre les organismes, les institutions et la population lavalloise afin d'élaborer collectivement une vision souhaitable de la transition socioécologique à Laval³⁸⁹. Dans une perspective de justice sociale, cette vision d'un futur souhaitable pour Laval repose notamment sur des ateliers de co-design participatif avec la population lavalloise³⁹⁰. Les enjeux auxquels il faut faire face afin de mener la transition socioécologique sur le territoire lavallois sont identifiés, comme d'assurer des conditions de vie décentes à l'ensemble de la population, de limiter les injustices environnementales et d'assurer une meilleure inclusion et une participation de l'ensemble de la communauté lavalloise à cette démarche³⁹¹. Laval ZÉN compte notamment la Ville de Laval ainsi que le CISSS de Laval parmi ses partenaires.

De plus, une multitude d'autres initiatives en cours ou à venir touchant à l'itinérance, à la santé ou à la transition socioécologique ont été mentionnées lors des entretiens réalisés pour le présent rapport. Elles sont entre autres portées par la Ville de Laval, la DSP du CISSS de Laval et la Sécurité civile, sans oublier la mobilisation de la population lavalloise.

On assiste donc à une véritable effervescence sur le territoire lavallois en vue de construire une ville plus durable, plus résiliente et plus juste.

La Ville de Laval possède l'avantage d'une gouvernance particulière au Québec, c'est-à-dire qu'elle est représentée par une ville, une île, une région, une MRC et un CISSS. Il existe une culture de collaboration entre les actrices et acteurs de changement qui est favorisée par ce contexte unique. Afin de faire émerger des réflexions collectives sur l'enjeu complexe de l'itinérance et des changements climatiques ainsi que sur l'élaboration d'une diversité de solutions d'adaptation pour répondre adéquatement aux besoins des personnes en situation d'itinérance à Laval, il est essentiel de miser sur cette collaboration, sur le travail intersectoriel et sur la complémentarité des expertises des multiples actrices et acteurs. Ces trois facteurs permettront de mobiliser l'écosystème lavallois autour de la prise en compte de plus en plus pressante de cet enjeu pour assurer un avenir plus juste à Laval. La Ville de Laval semble ainsi avoir toutes les cartes en main pour mettre en place des pratiques innovantes sur son territoire si l'équité, l'inclusion, l'intersectionnalité et la justice environnementale sont placées au cœur de ses démarches climatiques.

6.2 En contexte québécois

6.2.1 Exemple de bonne pratique à évaluer

Les villes québécoises pourraient s'inspirer d'initiatives d'autres villes telles que Vancouver afin de développer une visée de justice environnementale dans leurs démarches, notamment celles en matière d'adaptation aux changements climatiques. La Ville de Vancouver s'est en effet dotée d'un *Equity Framework*³⁹² ainsi que d'une *Climate Justice Charter for Vancouver*³⁹³ afin d'établir les lignes directrices de l'ensemble de ses actions en matière d'équité et de justice climatique.

Sa charte sur la justice climatique favorise des solutions d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci qui seront empreintes de justice et qui appuieront les populations vulnérables disproportionnellement impactées par les effets des changements climatiques, dont les personnes en situation d'itinérance³⁹⁴. Cette reconnaissance de l'impact disproportionné des effets des changements climatiques sur les personnes en situation d'itinérance se reflète également dans la mise à jour 2024-2025 de la stratégie d'adaptation de Vancouver, qui dans son intégralité porte une attention particulière aux enjeux d'équité³⁹⁵. En effet, chacune des actions d'adaptation présentées dans ce plan est accompagnée du résultat attendu en matière d'équité, une pratique fort intéressante dont le Québec pourrait s'inspirer.

De plus, certaines actions d'adaptation visent spécifiquement l'itinérance, par exemple l'élaboration d'un projet pour soutenir financièrement les refuges pour personnes en situation d'itinérance afin qu'ils soient mieux adaptés aux effets des changements climatiques et l'élargissement de l'offre de lieux de répit intérieurs sécuritaires pour ces personnes lors d'événements climatiques de tous types³⁹⁶.

En outre, afin de donner une voix aux populations vulnérables sous-représentées au sein des processus décisionnels en changements climatiques, la Ville de Vancouver a noué un partenariat avec un organisme à but non lucratif^h pour favoriser l'implication de ces populations et faire émerger des recommandations visant à améliorer sa stratégie d'adaptation, notamment en matière d'équité³⁹⁷. Les groupes vulnérables ciblés par cette initiative étaient les personnes âgées, les personnes à faibles revenus, les personnes vivant avec des problèmes de santé physique et mentale ainsi que les personnes en situation d'itinérance³⁹⁸. L'un des facteurs de réussite de cette initiative était de concevoir les échanges sur mesure afin qu'ils soient soigneusement adaptés à chaque groupe, à leurs intérêts ainsi qu'à leurs expériences vécues (format, emplacement, thèmes discutés, activités proposées), grâce aux recommandations d'organismes communautaires travaillant directement avec eux³⁹⁹.

L'un des éléments qui ressortent de cette initiative est l'importance de mettre en place des haltes climatiques qui permettent de répondre à une variété de besoins, puisque chaque groupe utilise ces espaces différemment. En effet, la plupart des personnes en situation d'itinérance peuvent grandement bénéficier d'accès à des casiers dans les haltes climatiques pour y ranger sécuritairement leurs effets personnels, ce qui peut diminuer chez elles l'état d'hypervigilance et leur permettre de véritablement se détendre. Elles peuvent aussi être accompagnées d'animaux de compagnie, ce qui nécessite un lieu qui accueille les animaux. Parmi les personnes en situation d'itinérance, les personnes âgées, quant à elles, peuvent préférer un lieu calme et serein, alors qu'une personne avec un enfant peut être plus à l'aise dans un espace consacré aux familles⁴⁰⁰. Ces constats font écho à une étude réalisée en Espagne où, grâce à une perspective de justice environnementale intersectionnelle, le développement d'un réseau de haltes climatiques vise à combler les besoins des populations vulnérables en promouvant la mixité sociale à travers les divers usages de ces haltes, notamment en proposant divers types d'espaces (intérieurs et extérieurs) : récréatifs, culturels, de repos, pour les personnes avec des animaux de compagnie, etc.⁴⁰¹.

h. Cette initiative a eu lieu de 2018 à 2020, et ses résultats ont été présentés en 2020 à la Ville de Vancouver. En raison des délais et contraintes dus à la pandémie, les recommandations nées de cette initiative devaient être prises en compte dans la mise à jour de 2024 ou de 2025 de la stratégie d'adaptation. Il n'est toutefois pas clair qu'elles l'aient déjà été.

Ces différents plans et projets de la Ville de Vancouver constituent des exemples de bonnes pratiques dont le Québec pourrait s'inspirer. Il sera intéressant de suivre les étapes de la mise en œuvre de la mise à jour de 2024 de la Stratégie d'adaptation de Vancouver et d'étudier les évaluations externes qui en seront réalisées afin d'évaluer si ces actions mèneront véritablement à des améliorations en matière d'équité et de justice sur le terrain. Les initiatives de ce type visant à réduire les différentes inégalités climatiques vécues par les populations vulnérables sont encore embryonnaires et certes imparfaites, mais l'importance de s'attaquer à ces inégalités est trop fondamentale pour attendre des solutions idéales avant d'agir.

6.2.2 Pour une justice environnementale intersectionnelle

La vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance face aux effets des changements climatiques et l'absence d'une réelle prise en compte de leurs réalités au sein des démarches d'adaptation soulèvent des enjeux de justice environnementale⁴⁰². On note au Québec un besoin grandissant d'étudier et d'évaluer la performance des mesures de lutte aux changements climatiques et d'adaptation à leurs impacts dans une perspective d'équité et de justice environnementale afin d'analyser leurs incidences sur les groupes plus vulnérables.

Dans une recherche portant sur la justice et l'adaptation aux changements climatiques, Sirkku Juhola et ses collègues proposent la définition suivante de l'« adaptation juste » :

[une] planification et mise en œuvre de l'adaptation qui 1) reconnaît les inégalités passées et actuelles dans la société, 2) identifie la manière potentiellement inégale dont les impacts climatiques ainsi que les coûts et avantages des mesures d'adaptation sont répartis, 3) est basée sur des processus inclusifs tout au long de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation et 4) rétablit les inégalités passées par le biais de l'adaptation⁴⁰³.

Cette définition illustre l'importance d'adopter une perspective de la justice environnementale à toutes les étapes du processus d'adaptation aux changements climatiques. Afin d'atteindre une équité distributive, la mise en place de mesures ciblées et/ou inclusives est essentielle afin de répondre véritablement aux besoins en matière d'adaptation et aux réalités des personnes en situation d'itinérance dans un contexte de changement climatique⁴⁰⁴. Pour atteindre cette équité distributive, l'équité procédurale est cruciale afin de prendre en compte la sous représentation actuelle des personnes en situation d'itinérance et de favoriser leur participation de manière significative⁴⁰⁵. Cela nécessite toutefois une révision en profondeur des approches afin de les adapter pour qu'elles incluent divers groupes vulnérables qui sont loin d'être homogènes.

Il est aussi important, préalablement, de consacrer de grands efforts au processus de construction de liens de confiance avec les personnes en situation d'itinérance afin de favoriser cette équité procédurale⁴⁰⁶. L'atteinte d'une gouvernance climatique juste et inclusive constitue donc une tâche fort complexe qui doit être appréhendée à long terme. Une meilleure représentation n'est toutefois pas suffisante.

En effet, il est également indispensable de reconnaître les causes sous-jacentes des différentes inégalités, telles que celles vécues par les personnes en situation d'itinérance, pour en arriver à une adaptation aux changements climatiques qui est plus inclusive et plus juste, et reconnaître à ces personnes le rôle en tant d'expertes de leurs propres réalités⁴⁰⁷.

La justice environnementale dans une perspective d'ADS+ pourrait ainsi représenter un cadre d'analyse intéressant pour mieux répondre aux divers besoins des personnes souvent invisibilisées et exclues des réflexions sur l'adaptation au climat changeant, tout en reconnaissant leur capacité à être des actrices de changement⁴⁰⁸. Pour ce faire, un point de départ essentiel est de répondre au besoin criant de données intersectionnelles sur les impacts des changements climatiques et des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance dans le contexte québécois. Se doter d'un tel cadre d'analyse nécessite également d'élaborer des indicateurs reconnus et un « indice de vulnérabilité socio-environnementale, couplé aux enjeux spécifiques de vulnérabilité climatique » pour le Québec, comme le propose la Fondation David Suzuki⁴⁰⁹. Cette dernière recommande en outre l'adoption d'une loi québécoise sur la justice environnementale afin d'encadrer la lutte aux inégalités environnementales et climatiques⁴¹⁰.

6.2.3 Propositions d'actions à mettre en œuvre et de pistes de solution à étudier

En fonction des constats mis de l'avant dans le présent rapport, il est possible de faire émerger des propositions d'actions à mettre en œuvre et des pistes de solutions à explorer. Ces suggestions émanent de la littérature, des entretiens réalisés et de la dernière rencontre avec les membres du comité-avisé ainsi qu'avec quelques actrices et acteurs lavallois.

Réduction des inégalités et lutte à l'itinérance

Des actions préventives et systémiques de lutte contre l'itinérance en amont permettraient de limiter les répercussions néfastes des effets des changements climatiques sur ces personnes. Cela nécessite toutefois une volonté politique des divers paliers de gouvernement ainsi qu'une concertation entre les différents ministères concernés.

- Travailler à réduire les inégalités sociales sous-jacentes et soutenir financièrement la lutte à l'itinérance dans l'ensemble de la province, notamment en respectant le droit au logement inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne;
- Établir une Charte des droits des personnes en situation d'itinérance couplée aux enjeux climatiques afin d'encadrer les politiques publiques et d'atténuer les inégalités climatiques⁴¹¹;

- Améliorer l'accès aux soins et services de santé pour les personnes en situation d'itinérance, notamment par le biais de services de proximité, de santé communautaire et d'unités mobiles afin de réduire les inégalités sociales de santé;
- Sensibiliser et éduquer le grand public aux réalités de l'itinérance pour déconstruire les préjugés, réduire les inégalités et améliorer la cohésion sociale.

Besoin de données

Mieux orienter les décisions ainsi que les mesures à mettre en place nécessite de combler le besoin notable de données sur l'itinérance sous toutes ses formes et représentatives de la diversité de ses visages, en plus de données couplées aux enjeux climatiques.

- Développer une méthodologie, basée sur l'utilisation d'une variété de données de différentes natures, afin d'être en mesure de mieux quantifier l'ampleur de l'itinérance cachée au Québec⁴¹²;
- Faire émerger davantage de données dans une perspective intersectionnelle sur les personnes en situation d'itinérance;
- Développer un indicateur de vulnérabilité socio-environnementale sensible aux vulnérabilités climatiques⁴¹³;
- Mettre sur pied un registre centralisé des décès pour les personnes en situation d'itinérance au Québec⁴¹⁴.

Logements sociaux et abordables adaptés aux changements climatiques

Au Québec, il y a non seulement un manque criant de logements sociaux et abordables, mais aussi un besoin d'offrir des logements de qualité, adaptés aux effets des changements climatiques pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables de la société.

- Accroître le financement relatif à la conception et au développement de logements sociaux et abordables qui offrent une résilience climatique ainsi qu'une efficacité énergétique afin de garantir le droit à un logement adéquat à travers les stratégies d'adaptation⁴¹⁵;
- Subventionner les mises à niveau des logements des ménages les moins nantis et les plus vulnérables aux changements climatiques;
- Accroître l'offre de logements sociaux et abordables qui offrent à la fois l'accessibilité universelle et la sécurité, notamment pour les femmes de tous horizons⁴¹⁶;
- Accroître le financement d'approches telles que Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) ou Logement d'abord;
- Développer des zones de tolérance pour les campements, tout en y offrant les infrastructures nécessaires ainsi que de l'accompagnement.

Solutions d'adaptation aux changements climatiques

Des mesures justes d'adaptation aux changements climatiques sont vitales afin de protéger et de soutenir la capacité d'adaptation des populations les plus vulnérables, ce qui bénéficierait par le fait même au bien-être de l'ensemble de la société.

- Augmenter le financement et reconnaître le rôle du milieu communautaire dans l'adaptation ainsi que son soutien à la capacité d'adaptation des populations les plus vulnérables aux changements climatiques⁴¹⁷;
- Mettre sur pied des haltes climatiques permanentes offrant un lieu de répit sécuritaire aux personnes en situation d'itinérance, tout en visant à répondre à d'autres besoins, par exemple culturels ou récréatifs, ce qui favoriserait la mixité sociale⁴¹⁸;
- Développer des plans de réponse aux extrêmes climatiques en tenant compte des réalités des personnes en situation d'itinérance dans toute leur diversité⁴¹⁹;
- Soutenir un aménagement urbain équitable, notamment en matière de services de proximité et d'infrastructures vertes et bleues;
- Revoir les systèmes d'alerte à la population pour mieux rejoindre et informer les personnes en situation d'itinérance⁴²⁰, par exemple en mobilisant les travailleur·euse·s de rue ou les unités mobiles.

- Fournir gratuitement : le transport collectif, des troussees d'urgence, des services mobiles de douches et de buanderie, des cartes (avec pictogrammes qui identifient les diverses ressources, lieux et infrastructures importantes sur le territoire), des fontaines à eau potable, du mobilier inclusif, des brumisateurs, des contenants pour récupérer les seringues contaminées, des infrastructures d'hygiène, des casiers, des abris pour se protéger des intempéries, etc. ;
- Favoriser la mise en œuvre de mesures d'adaptation physiques, comme le verdissement, dans les quartiers défavorisés, tout en assurant le maintien et le développement de logements sociaux en ayant recours à des pratiques de design participatif, ce qui limiterait l'éco-embourgeoisement et stimulerait la mixité sociale⁴²¹.

Participation et évaluation

Il y a un besoin pressant de mieux inclure et de valoriser les voix des personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance dans les réflexions climatiques, tout en misant sur la concertation et la collaboration intersectorielle et transdisciplinaire.

- Valoriser le dialogue entre les savoirs en mettant sur pied des comités consultatifs comprenant des personnes qui ont une expérience vécue de l'itinérance pour se pencher sur les enjeux liés aux changements climatiques et aux mesures d'adaptation qui concernent les personnes en situation d'itinérance⁴²² ;
- Soutenir et renforcer la concertation, le travail intersectoriel et transdisciplinaire⁴²³ afin de briser les vases clos, de valoriser la complémentarité des expertises et d'accroître la résilience collective ;
- Viser une amélioration continue des solutions d'adaptation en fonction des nouvelles connaissances et données ;
- Favoriser le recours à un cadre d'analyse de la justice environnementale qui applique une perspective intersectionnelle à l'ensemble du processus d'élaboration à l'évaluation des plans et mesures d'adaptation.

7. CONCLUSION: CE QU'IL FAUT RETENIR

La présente initiative a permis de brosser un portrait exploratoire de la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance, en milieu urbain québécois et particulièrement lavallois, face aux effets des changements climatiques et aux incidences différenciées qu'ont sur elles les solutions d'adaptation.

Nous avons d'abord exploré les impacts liés à la température, aux précipitations et aux phénomènes météorologiques extrêmes ainsi qu'à leurs effets sur la qualité de l'air et sur les maladies à transmission vectorielle. Nous avons mis en évidence la grande diversité de défis auxquels devront faire face les personnes en situation d'itinérance dans le contexte des changements climatiques : effets néfastes sur leur santé physique et psychologique ; diminution du bien-être ; augmentation de la demande de ressources d'hébergement d'urgence ; déstabilisation de la routine quotidienne ; augmentation de pertes diverses ; entrave à la réinsertion sociale ; risque accru de décès ; etc.

Nous avons ensuite passé en revue certaines des répercussions sur les personnes en situation d'itinérance que peuvent engendrer les mesures d'adaptation individuelles ; populationnelles ; institutionnelles et physiques ; ainsi que leur élaboration ; leur mise en œuvre et leur analyse. Dans le contexte de l'adaptation ; certains enjeux d'inégalités ont été soulignés ; relevant notamment de problématiques liées aux facteurs suivants : accessibilité ; discrimination ; exclusion ; sécurité ; capacité à répondre à leurs multiples besoins ; éco-embourgeoisement ; capacité à les rejoindre ; barrières à leur participation ; cohabitation sociale ; etc.

Devant ces constats, il devient évident que les personnes en situation d'itinérance doivent faire face à des réalités et à des défis auxquels les personnes logées de manière sécuritaire et stable ne sont pas confrontées. Ces constats ont permis en outre de dégager des questions à approfondir ainsi que des propositions d'actions à mettre en œuvre et des pistes de solution à évaluer dans les contextes lavallois et québécois.

Il est important de considérer le présent rapport pour ce qu'il est, soit un préprojet exploratoire sur un enjeu qui n'est encore que peu étudié dans la littérature et pratiquement pas du tout dans le contexte québécois. Il va de soi qu'une telle initiative, surtout si l'on considère la complexité et les nuances de l'enjeu, ne peut prétendre documenter en profondeur les multiples impacts, présents et futurs, des changements climatiques sur les personnes en situation d'itinérance.

Le présent rapport présente donc plusieurs limites. Étant donné le contexte et les objectifs de l'initiative, un nombre restreint d'entretiens a été réalisé et le périmètre géographique de l'étude de cas était également limité. Par conséquent, les résultats ne peuvent être généralisés et le portrait établi demeure partiel. L'approche ADS+ a été mobilisée dans la mesure du possible, mais le manque notable de littérature intersectionnelle et de données différenciées a constitué un frein. De plus, il n'a pas été possible d'approfondir tous les types d'itinérance, surtout en raison de la complexité des différentes situations. Les données sur l'itinérance cachée et sur les personnes en situation de précarité domiciliaire sont restreintes, surtout lorsqu'il est question de faire des liens avec les changements climatiques et les solutions d'adaptation. Notre rapport montre donc un biais en illustrant davantage les impacts sur les personnes en situation d'itinérance visible, extérieure et chronique, ce qui risque d'invisibiliser les réalités des femmes, des jeunes, des Autochtones et des personnes de la diversité sexuelle et de genre, par exemple.

Le présent rapport débouche tout de même sur une meilleure compréhension des interrelations entre l'itinérance, les changements climatiques et les solutions d'adaptation. Celle-ci constitue un premier pas vers l'émergence de solutions d'adaptation aux changements climatiques qui seront équitables et justes. Toutefois la revue de la littérature réalisée a permis d'identifier différentes lacunes et de mettre en lumière la nécessité de mener davantage de recherches afin d'approfondir cette réflexion et de faire émerger des résultats plus étoffés.

Premièrement, la littérature existante sur les changements climatiques ne consacre que peu d'attention à leurs impacts sur les populations en situation d'itinérance et leurs réalités sont largement invisibilisées, malgré une reconnaissance de leur vulnérabilité au changement climatique⁴²⁴. C'est la conclusion à laquelle en venait le premier article scientifique portant explicitement sur les liens entre l'itinérance et les changements climatiques, publié en 2009⁴²⁵. Malheureusement, 15 ans plus tard, cette conclusion demeure la même.

Deuxièmement, la littérature abordant les répercussions sociales en matière d'équité et de justice associées aux solutions d'adaptation est encore émergente, sans compter que les personnes en situation d'itinérance sont généralement absentes de ces considérations⁴²⁶.

Il est crucial de mener d'autres recherches afin de guider l'action climatique vers la mise en place de mesures d'adaptation ciblées et/ou inclusives qui permettront de protéger et de soutenir la capacité d'adaptation des personnes en situation d'itinérance.

Troisièmement, alors que de plus en plus de recherches visent à éclairer les impacts différenciés des changements climatiques ainsi que des solutions d'adaptation pour certains segments plus vulnérables de la population, celles qui sont menées dans le contexte québécois comportent des lacunes. En effet, les personnes en situation d'itinérance se trouvent souvent dans l'angle mort de ces recherches, alors qu'elles sont parmi les premières à subir les impacts des changements climatiques. Ces impacts pourraient contribuer à l'exacerbation de l'itinérance à l'échelle de la province, où les communautés autochtones risquent d'être disproportionnellement touchées. D'ailleurs, le fait d'être un·e réfugié·e climatique constitue déjà l'une des 12 dimensions de l'itinérance autochtone⁴²⁷.

Finalement, lorsque la littérature sur les changements climatiques et l'adaptation s'intéresse aux personnes en situation d'itinérance, en règle générale, elle a tendance à le faire en homogénéisant leurs expériences, d'où la nécessité d'entreprendre de plus nombreuses recherches dans une perspective d'ADS+⁴²⁸. En effet, il est crucial de reconnaître et d'étudier plus en profondeur l'influence du cumul de divers systèmes d'oppression sur les personnes en situation d'itinérance dans le contexte des changements climatiques, comme le racisme, le sexisme, le capacitisme, l'homophobie, la transphobie, etc. L'expérience de l'itinérance est unique pour chaque personne et, de ce fait, les impacts des effets des changements climatiques ainsi que des solutions d'adaptation sont ressentis de manière différenciée par chacune d'entre elles. Une approche basée sur l'ADS+ est ainsi essentielle pour s'éloigner du portrait monolithique de la personne en situation d'itinérance comme celui d'un homme blanc dans la soixantaine et développer une compréhension plus nuancée permettant d'avancer vers des solutions d'adaptation plus inclusives.

La présente initiative met donc en évidence l'importance de mener davantage de recherches, avec une approche de recherche-action participative, afin de développer une meilleure compréhension des interrelations entre itinérance, changements climatiques et adaptation dans une perspective de justice environnementale intersectionnelle et de réduction des inégalités climatiques au Québec.

Le Québec est confronté à de nombreux défis tels que les changements climatiques, la crise du logement et l'amplification du phénomène de l'itinérance. Force est de constater que ce sont les groupes les moins nantis et les plus marginalisés qui subissent disproportionnellement les impacts des effets de ces crises, et plus particulièrement les personnes en situation d'itinérance. Néanmoins, jusqu'à présent, l'itinérance et les changements climatiques, deux enjeux qui soulèvent des préoccupations majeures

au sein de la société, demeurent le plus souvent abordés comme des problématiques distinctes dans les discours et les politiques publiques. Cela invisibilise ainsi les vulnérabilités propres aux populations itinérantes dans un climat changeant. À la lumière de la présente initiative, il est essentiel d'accélérer la réduction des inégalités climatiques vécues par les personnes se trouvant en première ligne des bouleversements climatiques, sans quoi elles porteront un fardeau climatique de plus en plus lourd et injuste. Il est crucial de dépasser la simple reconnaissance de la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance afin de valoriser leurs expériences vécues et leurs voix dans les réflexions au sujet des changements climatiques, notamment sur l'adaptation aux impacts climatiques présents et futurs, et ce, dans l'optique de faire émerger des solutions concrètes et porteuses de justice.

Annexes

Annexe A – Combinaisons de mots clés utilisées (liste non exhaustive)

personnes en situation d'itinérance + changements climatiques	homelessness + climate change	adaptation aux changements climatiques + Laval	projections climatiques + Québec
housing precarity + climate change	climate change adaptation + homelessness	inégalités sociales de santé + changements climatiques	crise du logement + itinérance + Québec
climat change adaptation + environmental justice	itinérance + Québec	itinérance cachée + Québec	itinérance + Premières Nations + urbain
itinérance + Laval	itinérance cachée + définition	homelessness vulnerabilities to climate change	itinérance + vulnérabilité + aléas climatiques
itinérance + changements climatiques + ADS+	cities + climate change adaptation planning + justice	environmental justice	environmental justice + homelessness
transition juste + adaptation	santé + changements climatiques + inégalités	itinérance + autochtones	green gentrification + homelessness
femmes + itinérance	personnes âgées + itinérance	jeunes + itinérance	itinérance + communauté LGBTQ+
framework + homelessness + climate change	droit au logement + Québec	feminist political ecology + climate change	climate change adaptation plan + cities + vulnerable populations
climate change + intersectionality	homelessness + disaster + intersectionality	changements climatiques + ADS+	environmental justice + homelessness + intersectionality
itinérance + communautés autochtones	embourgeoisement + verdissement	itinérance + santé + changements climatiques	pauvreté + urbanité/ urbain + changements climatiques

(SUITE) Annexe A – Combinaisons de mots clés utilisées (liste non exhaustive)

résilience socioécologique	maladaptation + changements climatiques	éco-embourgeoisement	météo + itinérance
chaleur extrême/vague de chaleur + itinérance	froid extrême/vague de froid + itinérance	aléas climatiques + santé	pluies/précipitations abondantes + itinérance
précarité résidentielle + Québec	gestion des catastrophes + inégalités	résilience + aléas climatiques	adaptation aux changements climatiques + intersectionnalité
adaptation + changements climatiques + itinérance	démantèlements + itinérance	capacité d'adaptation + climat + itinérance	plans d'adaptation + changements climatiques + municipalités
adaptation + changements climatiques + inclusion	adaptation + changements climatiques + représentation	équité + adaptation + changements climatiques	approche de la vulnérabilité + changements climatiques

Annexe B – Différentes définitions de l'itinérance au Canada et au Québec

Sources	Types d'itinérance	Définitions
Définitions de <i>Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance</i> Echenberg, H. et Munn-Rivard, L. (2020). <i>L'itinérance au Canada : Définitions et recensements (Étude générale)</i>, (n° 2020-41-F). Bibliothèque du Parlement, 13 p. [En ligne].	Itinérance	L'itinérance renvoie à « la situation d'une personne ou d'une famille sans adresse ou domicile fixe ; conditions de vie d'une personne ou d'une famille n'ayant pas de logement stable, permanent, approprié, ni la possibilité, les moyens et la capacité d'en obtenir un ».
	Itinérance visible	« L'itinérance absolue, à une extrémité du spectre, est un concept étroit qui n'inclut que les personnes vivant dans la rue ou dans des centres d'hébergement d'urgence. »
	Itinérance cachée	« L'itinérance cachée (ou dissimulée), au milieu du spectre, vise les personnes sans domicile fixe qui vivent dans une voiture, avec de la famille ou des amis, ou dans un établissement de longue durée. »
	Personnes à risque d'itinérance	« L'itinérance relative (ou le risque d'itinérance), à l'autre extrémité du spectre, désigne une vaste catégorie qui comprend les personnes qui ont un logement, mais de qualité inférieure, et les personnes qui risquent de perdre leur logement. »

Sources	Types d'itinérance	Définitions
Définition du gouvernement du Québec dans <i>Ensemble pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance</i> Gouvernement du Québec (2014). <i>Ensemble pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance</i>. Santé et des Services sociaux, 72 p. [En ligne].	Itinérance	« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »
Définitions de l'exercice de dénombrement de 2022 au Québec Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). <i>Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec – Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022</i>. Gouvernement du Québec, 353 p. [En ligne].	Itinérance visible	« Une personne est considérée comme étant en situation d'itinérance visible si elle n'a pas de domicile permanent et sécuritaire ET se trouve, le soir du dénombrement, sans abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (par exemple, une voiture, un abri de fortune ou une entrée de porte) ou dans une ressource temporaire (notamment une ressource d'hébergement d'urgence, un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, une ressource de transition, un centre de thérapie, un centre de réadaptation en dépendance, un centre de crise, un centre hospitalier, un établissement de détention provincial ou un quartier cellulaire d'un service de police). »

Sources	Types d'itinérance	Définitions
Définition du Comité permanent autochtone sur le logement et l'itinérance Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness (2012) dans Thistle, J. A. (2017). <i>Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada</i>. Canadian Observatory on Homelessness (COH), 12 p. [En ligne].	Itinérance chez les personnes autochtones	« L'itinérance chez les Autochtones est une condition humaine décrivant le manque de logement stable, permanent et adéquat des individus, familles ou communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit, ou le manque de possibilité immédiate, de moyens ou de la capacité d'acquiescer un tel logement. À la différence de la définition colonialiste commune de l'itinérance, l'itinérance chez les Autochtones ne se définit pas par un manque de structures ou de logement, mais se décrit plutôt et se comprend pleinement à travers une lentille composite de visions du monde autochtones. Celles-ci incluent des individus, des familles et des communautés séparés de leurs relations avec la terre, l'eau, leur région, la famille, leurs semblables, les autres, les animaux, les cultures, les langues et les identités. Qui plus est, les Autochtones vivant ces types d'itinérance ne peuvent pas se reconnecter culturellement, spirituellement, émotionnellement ou physiquement avec leur identité autochtone ou leurs relations perdues. »
Définition de Keys Young dans un rapport du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) Turcotte, A.-M. (2015). <i>Les autochtones en situation d'itinérance</i>. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), 17 p. [En ligne].	Itinérance autochtone	Le concept d'itinérance spirituelle est « introduit par Keys Young [et] prend en compte les normes culturelles spécifiques contribuant à la construction de la notion de “chez-soi” chez les individus d'origine autochtone. Dépassant la question du logement dans la pensée autochtone, le chez-soi représente plutôt un mode de vie s'intégrant dans un large territoire et comprenant un système complexe de droits et d'obligations envers le groupe d'appartenance. L'itinérance spirituelle prend en compte les effets liés à la perturbation de ce mode de vie par des politiques gouvernementales colonialistes. »

Sources	Types d'itinérance	Définitions
Définitions d'une étude du CREMIS servant à l'approfondissement des connaissances pour le Deuxième portrait de l'itinérance au Québec MacDonald, S.-A. <i>et al.</i> (2022). <i>Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances</i> (Rapport final). Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 186 p. [En ligne].	Itinérance visible	« L'itinérance visible est associée à une présence ancrée et marquée dans l'espace public, parfois chronique, ce qui engendrerait des conséquences négatives pour les individus (par exemple une désaffiliation sociale plus grande, des impacts négatifs sur la santé physique et mentale, des comportements à risque, du profilage social, une judiciarisation, ou une désorganisation sociale et civile) ». Ces personnes sont généralement hébergées dans des hébergements d'urgence ou dorment dans des lieux non adaptés pour l'habitation humaine.
	Itinérance cachée	« L'itinérance cachée est identifiée comme un mode de vie “organisé” pour éviter l'exposition à la rue et la stigmatisation qui peut en découler. [...] Elle peut prendre plusieurs formes, comme vivre dans des lieux insalubres, surpeuplés, non sécuritaires ou non destinés à être habités de manière permanente, être hébergé-e “d'une place à l'autre” en mobilisant son réseau social, ou encore avoir recours à des échanges de services pour obtenir un endroit où dormir. Certains comportements ou stratégies, notamment prendre soin de son apparence ou chercher à se fondre dans la masse, peuvent contribuer à l'invisibilisation des personnes en situation d'itinérance (Bergeron-Leclerc et Tremblay, 2019). »
	Personnes à risque d'itinérance	« Si les personnes “à risque d'itinérance” possèdent un chez-soi, elles font toutefois face à des situations de grande précarité économique, sociale et relationnelle pouvant les faire basculer, d'un instant à l'autre, vers l'itinérance et la désaffiliation, ce qui renforce leur vulnérabilité. L'image employée par certain·e·s intervenant·e·s pour illustrer cette notion de “risque d'itinérance” est celle de la “goutte de trop” qui propulserait les personnes vers l'itinérance cachée ou visible. »

Glossaire

GLOSSAIRE

Adaptation aux changements climatiques

« Pour les systèmes humains, [il s'agit de la] démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, visant à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, [il s'agit de la] démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences. » Elle comprend des initiatives pour réduire la vulnérabilité des systèmes face aux effets actuels ou anticipés des changements climatiques, nécessitant une approche proactive et évolutive pour s'adapter à l'évolution de la société et de l'environnement⁴³⁰.

Aléa climatique

« [...] occurrence potentielle d'un événement physique ou d'une tendance, d'origine naturelle ou humaine, susceptible d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, ainsi que des dommages et des pertes touchant les biens, les infrastructures, les moyens de subsistance, la fourniture de services, les écosystèmes, [etc.]⁴³¹. »

Anthropique

Être issu des activités humaines ou être fait par les êtres humains⁴³². Par exemple, il y a consensus scientifique pour dire que les changements climatiques sont d'origine anthropique et donc causés par les activités humaines⁴³³.

Campements

Lieux extérieurs, publics ou privés, où une ou des personnes en situation d'itinérance vivent dans des tentes ou des abris temporaires. Ce sont des milieux de vie informels mis en place par les personnes souvent en réponse à la pénurie de logements abordables ou de places en hébergement⁴³⁴.

Capacité d'adaptation

« Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des possibilités ou de réagir aux conséquences⁴³⁵ »

Changements climatiques

«Variation de l'état du climat que l'on peut déceler (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. [Ils] peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'usage des terres⁴³⁶.»

Climat

Conditions observées à un certain endroit, généralement calculées sur une période de 30 ans, illustrant l'état du système climatique – ce qui est d'une plus grande stabilité que la météo, qui représente plutôt le temps actuel ou à court terme pour un endroit spécifique et qui peut changer très rapidement⁴³⁷.

Crise du logement

Déséquilibre du marché locatif qui se caractérise par une demande qui dépasse l'offre de logements. Un taux d'inoccupation des logements extrêmement bas fait en sorte que cette pénurie de logements favorise une hausse du coût des loyers et, par le fait même, se solde par un manque de logements abordables. Cette situation fragilise ainsi le droit au logement pour les ménages moins nantis⁴³⁸.

Éco-embourgeoisement

Forme d'embourgeoisement caractérisée par la relocalisation, l'exclusion et la marginalisation des ménages moins nantis d'un quartier ou d'un secteur qui sont exacerbées par des initiatives écologiques, comme le verdissement⁴³⁹.

Équité

Concept visant à promouvoir la justice, et ce, tout en prenant en compte les diverses réalités individuelles afin de tenter d'atteindre une meilleure égalité entre toutes et tous⁴⁴⁰.

Exposition

Dans le contexte des changements climatiques, désigne le niveau de contact d'un individu avec un aléa climatique⁴⁴¹. Par exemple, l'exposition aux canicules peut être diminuée par l'accès à des haltes fraîches ou à un logement équipé d'un système d'air climatisé.

Extrême climatique

À la fois un événement météorologique et un événement climatique extrême. Il s'agit d'un «événement rare en un endroit et à un moment de l'année particulier. [...] Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, [...] elles peuvent être classées parmi les événements climatiques extrêmes, en particulier si elles correspondent à une moyenne ou à un total en lui-même extrême (température élevée, sécheresse, pluies abondantes pendant une saison, etc.)⁴⁴²».

Hébergement d'urgence

Ressource offrant des services d'hébergement d'urgence afin d'accueillir gratuitement des personnes en situation d'itinérance pour la nuit et offrir l'accès à des services de base, comme des douches, des salles de bain et des repas⁴⁴³.

Îlot de chaleur urbain

Zone urbaine (par exemple un quartier très minéralisé où il y a peu de végétation) où la température est plus élevée que dans d'autres zones urbaines (par exemple un parc) ou dans des zones rurales avoisinantes. Cette différence de température peut atteindre plusieurs degrés Celsius⁴⁴⁴.

Inégalités climatiques

Font référence au fait que toutes et tous ne sont pas égales ou égaux devant les impacts des changements climatiques, notamment en matière d'exposition, de vulnérabilité et de responsabilité; peuvent émerger, par exemple, de facteurs géographiques ou environnementaux, ou d'autres formes d'inégalités, par exemple socio-économiques ou de genre⁴⁴⁵.

Inégalités sociales de santé

Réfèrent à des différences évitables sur le plan de la santé entre divers groupes sociaux pouvant influencer, par exemple, la prévalence d'un groupe de souffrir de maladies chroniques. Elles émergent souvent d'autres formes d'inégalités touchant notamment au revenu ou à la situation de logement⁴⁴⁶.

Logements abordables

Logements des secteurs privé, public ou sans but lucratif dont les coûts représentent moins de 30 % du revenu avant impôt des ménages⁴⁴⁷.

Logements sociaux

Logements qui sont subventionnés par des programmes gouvernementaux pour des ménages ayant des revenus limités et n'étant pas en mesure de trouver un logement adapté à leurs besoins. Ces logements sont gérés par des organismes publics ou communautaires et constituent des logements abordables (toutefois les logements abordables ne sont pas nécessairement des logements sociaux⁴⁴⁸).

Maladaptation

Démarches d'adaptation aux changements climatiques « susceptibles d'aggraver le risque de conséquences néfastes liées au climat [...], d'accentuer la vulnérabilité face aux changements climatiques ou de dégrader les conditions de vie actuelles ou futures. [La maladaptation] est rarement intentionnelle⁴⁴⁹ ».

Maladies à transmission vectorielle

Maladies causées par des parasites, des virus ou des bactéries qui sont transmises aux humains par des vecteurs, comme des animaux ou des insectes porteurs⁴⁵⁰. Des exemples communs au Québec sont le virus du Nil occidental (transmis par des moustiques)⁴⁵¹ et la maladie de Lyme (transmise par des tiques)⁴⁵².

Modèle climatique

« Représentation numérique du système climatique, basée sur les propriétés physiques, chimiques et biologiques de ses composantes, leurs interactions et leurs processus de rétroaction, et qui représentent la plupart de ses propriétés connues⁴⁵³. »

Projections climatiques

« [...] la partie future des simulations de modèles climatiques qui prend en compte un scénario d'émissions des gaz à effet de serre. De ce fait, elle est basée sur des hypothèses portant notamment sur les développements socio-économiques et technologiques futurs qui peuvent ou non se produire. La projection climatique est donc soumise à l'incertitude⁴⁵⁴. »

Résilience

Capacité d'individus, de systèmes sociaux, économiques ou écologiques à s'adapter et à surmonter des chocs et perturbations dans un environnement incertain, et ce, tout en se réorganisant de manière à préserver leurs fonctions de base, leurs identités, leurs structures ainsi que leurs aptitudes à s'adapter et évoluer⁴⁵⁵.

Vagues de chaleur

Période d'une durée minimale de trois jours consécutifs pendant laquelle les températures moyennes minimales et maximales atteignent des seuils variant d'une région à l'autre. Par exemple, à Laval, ces seuils sont d'une température minimale moyenne de 20 °C et d'une température maximale moyenne de 33 °C⁴⁵⁶.

Vagues de froid

Période pouvant durer de quelques jours à des semaines où l'on observe une baisse soudaine et significative de la température⁴⁵⁷. Au Québec, en se basant sur les prévisions de la température et la vitesse du vent, les avertissements de refroidissement éolien d'Environnement Canada sont émis lorsqu'il y a un dépassement de seuils de l'indice de refroidissement éolien⁴⁵⁸.

Références et notes

1. Mise en contexte

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. p. 42; 49; 57. [\[En ligne\]](#).
2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Op. cit.*, p. 42; 49-51.
3. Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Pour une justice environnementale québécoise : réalités, arguments, pistes d'action*. Fondation David Suzuki, p. 24. [\[En ligne\]](#); Boucher, G. (2023). *L'empreinte carbone des ménages québécois selon le revenu - Analyse*. Observatoire québécois des inégalités, p. 8. [\[En ligne\]](#).
4. Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). Global Climate Implications for Homelessness: A Scoping Review. *Journal of Urban Health*, 98(3), p. 385-386. [\[En ligne\]](#).
5. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). Québec – Chapitre 2. Dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales*. Gouvernement du Canada, p. 81-82. [\[En ligne\]](#); Kidd, S. A. et al. (2021). *Climate Change and Homelessness: Generating a Response Framework*. Homeless Hub – Canadian Observatory on Homelessness, p. 20-21. [\[En ligne\]](#).
6. Després, E. (2021). *État des connaissances sur les enjeux d'inégalités associées aux solutions d'adaptation aux changements climatiques*. Rapport présenté à Ouranos et à l'Observatoire québécois des inégalités, p. 9; 34. [\[En ligne\]](#).
7. Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) (2023). *Prévenons l'itinérance!* [mémoire]. RSIQ, p. 5. [\[En ligne\]](#).
8. Gouvernement du Québec (2014). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Santé et des Services sociaux, p. 30. [\[En ligne\]](#).

2. Méthodologie et démarche

9. Duran, A. et Jones, S. R. (2020). Chapter 41: Intersectionality. Dans *Encyclopedia of Critical Whiteness Studies in Education* (1re éd., vol. 2). BRILL., p. 310-311. [\[En ligne\]](#); Saulnier, M.-S. (2024, 6 mars). L'Intersectionnalité et l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+). *Observatoire québécois des inégalités*. [\[En ligne\]](#).
10. Duran, A. et Jones, S. R. (2020). *Op. cit.*, p. 310-312.
11. Saulnier, M.-S. (2024, 6 mars). *Loc. cit.*
12. Tanguy, A. et Relais-femmes (2018). *ADS+ : Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle* (Fiche synthèse). Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide (trajetvi), p. 1. [\[En ligne\]](#); Gouvernement du Québec (s.d.). *Historique de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec*. [\[En ligne\]](#).
13. Tanguy, A. et Relais-femmes (2018). *Op. cit.*, p. 2-3; Ville de Montréal (2022). *ADS+ 101 : Ensemble, nous formons toutes et tous la diversité*. p. 3-4. [\[En ligne\]](#); Saulnier, M.-S. (2024, 6 mars). *Loc. cit.*
14. Walker, R. H., Jayajit Chakraborty, G. (dir.) (2017). *The Routledge Handbook of Environmental Justice*. Routledge, p. 3-4. [\[En ligne\]](#); Thomas, L. (2022). *The Intersectional environmentalist: How to Dismantle Systems of Oppression to Protect People + Planet*. Voracious Little Brown and Company, p. 38.
15. Buckley, C. (2022, 12 septembre). At 75, the Father of Environmental Justice Meets the Moment. *The New York Times*. [\[En ligne\]](#).
16. Goodling, E. (2020). Intersecting hazards, intersectional identities: A baseline Critical Environmental Justice analysis of US homelessness. *Environment and Planning E: Nature and Space*, 3(3), p. 833. [\[En ligne\]](#).

17. Fondation David Suzuki (s.d.). *Parlons justice environnementale ! Pourquoi on n'en parle pas au Québec ?* Fondation David Suzuki. [En ligne].
18. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Loc. cit.*
19. *Idem.*, p. 61-62; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p 10.
20. Kaufman, A. (2012). Distributive Justice, Theories of. Dans R. Chadwick (dir.), *Encyclopedia of Applied Ethics* (2e éd.). Academic Press, p. 842. [En ligne]; Séguin, A.-M. et Apparicio, P. (2013). Justice environnementale. *Cahiers de géographie du Québec*, 57(161), p. 211-212. [En ligne].
21. Walker, R. H., Jayajit Chakraborty, G. (dir.) (2017). *Op. cit.*, p. 101; Séguin, A.-M. et Apparicio, P. (2013). *Loc. cit.*
22. Walker, R. H., Jayajit Chakraborty, G. (dir.) (2017). *Op. cit.*, p. 117-118; Séguin, A.-M. et Apparicio, P. (2013). *Loc. cit.*
23. Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 23.
24. Thomas, K. et al. (2018). Explaining differential vulnerability to climate change : a social science review. *WIREs Climate Change*, 10(565), p. 2. [En ligne].
25. Thomas, K. et al. (2018). *Loc. cit.*
26. Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 8.
27. Vickery, J. (2018). Using an intersectional approach to advance understanding of homeless persons' vulnerability to disaster. *Environmental Sociology*, 4(1), p. 136-137. [En ligne].
28. Thomas, K. et al. (2018). *Loc. cit.*
29. Reckien, D. et al. (2018). Equity, Environmental Justice, and Urban Climate Change. Dans C. Rosenzweig et al. (dir.), *Climate Change and Cities* (1re édition,). Cambridge University Press, p. 174. [En ligne].
30. Ville de Laval (s.d.). *Le Plan climatique de Laval*. Ville de Laval. [En ligne].
31. Ville de Laval (2023). *Plan climatique - Horizon 2035*. Ville de Laval. [En ligne].
32. Bilodeau, K. et al. (2022). *Cartographie du système d'hébergement et de logement pour les personnes en situation d'itinérance - Région Laval*. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, p. 10-11. [En ligne].
33. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec - Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Gouvernement du Québec, p. 6. [En ligne]; Bilodeau, K. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 23.
34. Duchaine, G. et Touzin, C. (2024, 8 janvier). Les campements de sans-abri poussent en région – Des campements partout au Québec. *La Presse*. [En ligne]; Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op. cit.*, p. 274.
35. Bélanger, M. (2015). *Plan d'action régional en itinérance 2014-2019 : Pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval*. Agence de la santé et des services sociaux de Laval, p. 24. [En ligne].
36. Bilodeau, K. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 16-17; 19-21; 23-24.

3. Climat actuel, changements projetés et leurs impacts

37. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Op. cit.*, p. 42; Ouranos (s.d., a). *Comprendre la science du climat*. Ouranos. [En ligne].
38. Environnement et changement climatique Canada (ECCC) (s.d., a). *Incertitudes relatives aux projections climatiques*. Données climatiques Canada. [En ligne].

39. Environnement et changement climatique Canada (ECCC) (s.d., b). *Questions fréquemment posées sur le CMIP6*. Données climatiques Canada. [\[En ligne\]](#).
40. *Ibid.*
41. Bush, E. et Lemmen, D. S. (2019). *Rapport sur le climat changeant du Canada*. Gouvernement du Canada, p. 128. [\[En ligne\]](#).
42. Ouranos (s.d., b). *Phénomènes climatiques – Températures*. Ouranos. [\[En ligne\]](#).
43. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023). *État du climat – Faits saillants*. Gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#).
44. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2021, a). *Climate Change 2021 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. p. v; 14. [\[En ligne\]](#).
45. Ouranos (2024, a). *Portraits climatiques - Québec (province): Températures moyennes*. Ouranos. [\[En ligne\]](#).
46. *Ibid.*
47. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) (2022). *Climate Tipping Points: Insights for Effective Policy Action* (OECD Publishing). OECD, p. 18; 89. [\[En ligne\]](#); Lenton, T. M. *et al.* (2008). Tipping elements in the Earth's climate system. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS)*, 105(6), p. 1; 3; 7. [\[En ligne\]](#).
48. Ouranos (2024, b). *Portraits climatiques – Montréal/Laval: Températures moyennes*. Ouranos. [\[En ligne\]](#).
49. Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 6.
50. *Ibid.*
51. Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op.cit.*, p. 30.
52. Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 7.
53. Ouranos (2024, c). *Portraits climatiques – Montréal/Laval: Nombre de jours < -25°C*. Ouranos. [\[En ligne\]](#).
54. Sillmann, J. *et al.* (2013) dans Demers-Bouffard, D. (2021). *Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation* (no 2771). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. 49. [\[En ligne\]](#).
55. Ouranos (2015). *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos, p. 39. [\[En ligne\]](#).
56. Ouranos (2024, d). *Portraits climatiques – Montréal/Laval: Événements de gel-dégel*. [\[En ligne\]](#).
57. Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op.cit.*, p. 11.
58. Ouranos (s.d., c). *Phénomènes climatiques – Précipitations*. Ouranos. [\[En ligne\]](#).
59. Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 63.
60. Valois, P. *et al.* (2023). Preventing Lyme disease through identification of key beliefs. *PLOS Climate*, 2(11). [\[En ligne\]](#).
61. Bush, E. et Lemmen, D. S. (2019). *Op. cit.*, p.159.
62. *Ibid.*
63. *Idem.*, p. 160.
64. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023). *Loc. cit.*

65. *Ibid.*
66. Ouranos (s.d., c). *Loc. cit.*
67. Ouranos (2024, e). *Portraits climatiques-- Québec (province): Précipitations totales*. [\[En ligne\]](#).
68. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op.cit.*, p. 11-12; Ouranos (s.d., c). *Loc. cit.*
69. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op.cit.*, p. 46.
70. Ouranos (2024, f). *Portraits climatiques – Montréal/Laval: Précipitations liquides totales*. [\[En ligne\]](#).
71. Ouranos (2015). *Op. cit.*, p.5; Bush, E. et Lemmen, D. S. (2019). *Op. cit.*, p.161.
72. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Plan d'adaptation aux changements climatiques – Horizon 2035*. Ville de Laval, p. 14-15. [\[En ligne\]](#).
73. Caza, P.-É. (2023, 30 novembre). S'adapter aux phénomènes météo extrêmes. Actualités UQAM. Université du Québec à Montréal (UQÀM). [\[En ligne\]](#).
74. Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 209.
75. Bush, E. et Lemmen, D. S. (2019). *Op. cit.*, p. 32.; Ouranos (2020). *Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour les régions de Montréal et Laval* (Fiche synthèse), p. 3. [\[En ligne\]](#).
76. Ouranos (s.d., c). *Loc. cit.*
77. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 30; Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 5.
78. Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 7; Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 15.
79. Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 14.
80. Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 63.
81. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 31; Bush, E. et Lemmen, D. S. (2019). *Op. cit.*, p. 6.
82. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023). *Loc. cit.*
83. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 72; Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 10.
84. Brown, C. et al. (2021). *Villes et milieux urbains – Chapitre 2. Dans Le Canada dans un climat en changement: Rapport sur les enjeux nationaux*. Gouvernement du Canada, p. 35. [\[En ligne\]](#).
85. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (s.d., a). *Zoonoses - Des maladies en émergence*. Mon climat, ma santé. [\[En ligne\]](#).
86. Santé et Services sociaux Québec (2015). *Programme national de santé publique 2015-2025*. Gouvernement du Québec, p. 13. [\[En ligne\]](#); Germain, G., Adam-Poupart, A. et Irace-Cima, A. (2023). *Surveillance des zoonoses au Québec : portrait et pistes d'action – Rapport d'évaluation de programme* (no 3429). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. 4. [\[En ligne\]](#).
87. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 18; Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 79; Ogden, N. H. et al. (2022). *Maladies infectieuses – Chapitre 6*. p. 433. [\[En ligne\]](#).
88. Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 10; Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 13.
89. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2023, a). *Maladies transmises par les tiques*. INSPQ. [\[En ligne\]](#).

4. Adaptation aux changements climatiques

90. Organisation des Nations Unies (ONU) (2015). *Accord de Paris* (Traité international). ONU, p. 3. [\[En ligne\]](#); Organisation des Nations Unies (ONU) (2023). *New Analysis of National Climate Plans: Insufficient Progress Made, COP28 Must Set Stage for Immediate Action*. United Nations Climate Change. [\[En ligne\]](#).
91. Environnement et changement climatique Canada (ECCC) (s.d., c). *Glossaire*. Données climatiques Canada. [\[En ligne\]](#); Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) (2012). *Adaptation*. CNRTL. [\[En ligne\]](#).
92. Gouvernement du Canada (2023). *Stratégie nationale d'adaptation du Canada - Bâtir des collectivités résilientes et une économie forte*. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), 65 p. [\[En ligne\]](#).
93. Gouvernement du Québec (2020). *Plan pour une économie verte 2030 – Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Environnement et Lutte contre les changements climatiques, p. 16-17; 84; 92-93. [\[En ligne\]](#).
94. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2018). *Annexe I - Glossaire*. GIEC, p. 74. [\[En ligne\]](#); Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Loc. cit.*
95. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Op. cit.*, p. 57; 61.
96. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 83; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 15.
97. Ouranos (s.d., d). *Comprendre la science de l'adaptation*. Ouranos. [\[En ligne\]](#).
98. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 3.
99. Ville de Laval (2023). *Op. cit.*, p. 8.
100. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 5.
101. *Idem.*, p. 24.
102. Alberti-Dufort, A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 80; Coggins, S. et al. (2021). Empirical assessment of equity and justice in climate adaptation literature : a systematic map. *Environmental Research Letters*, 16(7), p. 2; 19. [\[En ligne\]](#).

5. Itinérance et climat : Étude de cas à Laval

103. Organisation des Nations Unies (ONU) (s.d.). *Sans-abrisme et droits humains : Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable*. ONU. [\[En ligne\]](#).
104. Turcotte, A.-M. (2015). *Les autochtones en situation d'itinérance. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal* (MMFIM), p. 10. [\[En ligne\]](#); Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), p. 108-109; 112-113. [\[En ligne\]](#).
105. Lamarche, L. (2021). « Pour survivre, faut pas que tu restes toute seule » : portrait collectif de la violence invisible par de jeunes femmes ayant été en situation d'itinérance [mémoire, Université du Québec à Montréal]. p. 3; 20. [\[En ligne\]](#).
106. MacDonald, S.-A. et al. (2020). Repenser l'itinérance chez les jeunes au Québec : vers un paradigme intersectoriel et intersectionnel de la prévention. *Revue Canadienne de Politique Sociale*, 80, p. 74. [\[En ligne\]](#).
107. Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness (2012) dans Thistle, J. A. (2017). *Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada*. Canadian Observatory on Homelessness (COH), p. 6. [\[En ligne\]](#).

108. Grainger, J. L. et Cagle, B. E. (2016). LGBTQ Emerging Adults: Their Experiences with Homelessness. *The Winthrop McNair Research Bulletin*, 2, p. 18. [\[En ligne\]](#).
109. Burns, V. (2018, 31 août). *Vers des politiques et des programmes plus inclusifs destinés aux personnes âgées en situation d'itinérance*. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. [\[En ligne\]](#).
110. Schwan, K. et al. (2020). *L'état des besoins en matière de logement et de l'itinérance chez les femmes au Canada : Constatations principales*. Canadian Observatory on Homelessness (COH), p. 11. [\[En ligne\]](#); Veilleux, J. (2013, 5 décembre). *Cessons d'accepter que les femmes basculent vers l'itinérance* [webinaire]. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF).
111. MacDonald, S.-A. et al. (2022). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances* (Rapport final). Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 57; 141. [\[En ligne\]](#).
112. *Ibid.*
113. *Idem.*, p.140.
114. Gouvernement du Québec (2023, a). *À propos de l'itinérance*. Gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#).
115. MacDonald, S.-A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 7; 137-138; MacDonald, S.-A. et al. (2020). *Op. cit.*, p. 137-139; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *L'itinérance au Québec – Deuxième portrait*. Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), p. 19. [\[En ligne\]](#).
116. Gouvernement du Québec (2014). *Op. cit.*, p. 53.
117. Cousineau, M.-M. et al. (2021). *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée*. Fonds de recherche Société et culture du Québec, p. 6-7. [\[En ligne\]](#); Gouvernement du Québec (2014). *Op. cit.*, p. 13-16; Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op. cit.*, p. 5; 231; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p. 56-60; MacDonald, S.-A. et al. (2020). *Op. cit.*, p. 74-75; Thistle, J. A. (2017). *Op. cit.*, p. 21; 28; 42-43; Homeless Hub (s.d., a). *À propos de l'itinérance : Soutenir les communautés pour prévenir et mettre fin à l'itinérance – Causes de l'itinérance*. Homeless Hub – Canadian Observatory on Homelessness (COH). [\[En ligne\]](#); Homeless Hub (s.d., b). *Priority Populations*. Homeless Hub – Canadian Observatory on Homelessness (COH). [\[En ligne\]](#); Lewis, C. (2016). *Une réalité urbaine – L'itinérance et les risques d'itinérance chez les personnes immigrantes de Montréal*. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), p. 6. [\[En ligne\]](#).
118. Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) (2024). *Populations vulnérables, crise du logement, ressources épuisées : il est urgent d'agir*. TNCDC, p. 6. [\[En ligne\]](#); Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2022). *Crises du logement et droits humains au Québec – Rapport à la Défenseure fédérale du droit au logement*. FRAPRU, p. 6. [\[En ligne\]](#); Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) (2024). *Prévenir et réduire l'itinérance au Québec-- Mémoireprébudgétaire* [mémoire]. RSIQ, p. 12. [\[En ligne\]](#).
119. Dugan, B. et al. (2024). *Rapport sur le marché locatif*. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), p. 107-108. [\[En ligne\]](#).
120. *Idem.*, p. 8-9; 107; 109.
121. Boucher, G. (2024, 31 janvier). *Loc. cit.*; Allard, É. (2023, 10 décembre). La crise du logement touche durement les personnes en situation de handicap. *Radio-Canada*. [\[En ligne\]](#); Desautels, K. (2023, 21 mai). La communauté LGBTQ+ davantage touchée par la pénurie de logements. *La Presse*. [\[En ligne\]](#).
122. Côté, S. (2023, 7 novembre). *Enjeux et Solutions – Les femmes en situation d'itinérance*. Dans la table ronde « Itinérance : des solutions existent et elles ne sont pas que théoriques ». Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). [\[En ligne\]](#).

123. Lessard-Mercier, É. (2024). *Transformations du marché du travail au Québec : un survol d'inégalités persistantes et émergentes*. Observatoire québécois des inégalités, p. 4; 9-10; 13. [\[En ligne\]](#); Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) (2023). Op. cit., p. 6; Boucher, G. (2023, 22 août). Peut-on travailler et se trouver en situation de pauvreté ? *Observatoire québécois des inégalités*. [\[En ligne\]](#).
124. Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) (2024). *Loc. cit.*
125. Boucher, G. (2024, 28 février). Investir dans le logement à but non lucratif : une stratégie prometteuse pour les tout-petits. *Observatoire des tout-petits*. [\[En ligne\]](#).
126. Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) (2023). *Bilan 2022-2023*. ROIIL, p. 14-15. [\[En ligne\]](#); Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (2023). *Suivi annuel des résultats Lavallois prévus à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024*. CISSS de Laval, p. 2. [\[En ligne\]](#).
127. *Idem.*, p. 15.
128. Gravel, M.-A. (2020). *Itinérance cachée : définitions et mesures – Au Québec et à l'international*. Institut de la statistique du Québec, p. 7. [\[En ligne\]](#).
129. MacDonald, S.-A. et al. (2022). Op. cit., p. 56-57; 141; Fréchette, P.-L. (2023, 27 février). L'itinérance : pas si visible que ça. *Réseau québécois des OSBL d'habitation*. [\[En ligne\]](#).
130. Institut de la statistique du Québec (2023). *Enquête québécoise sur la santé de la population 2020 2021*. Gouvernement du Québec, p. 169. [\[En ligne\]](#).
131. *Ibid.*; Statistique Canada (2022). *Recensement de la population de 2021, Tableau de profil : Québec*. Gouvernement du Canada. [\[En ligne\]](#).
132. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). Op. cit., p. 6.
133. MacDonald, S.-A. et al. (2022). Op. cit., p. 9; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). Op. cit., p. 78; Bureau du défenseur fédéral du logement. (2024). *Respect de la dignité et les droits de la personne : Examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement – Rapport final*. Commission canadienne des droits de la personne, p. 7; 17. [\[En ligne\]](#).
134. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). Op. cit., p. 5.
135. *Idem.*, p. 4; 7; 14; 283.
136. Bellot, C. et al. (2016). *Rendre visible l'itinérance au féminin (no 2016-FI-196118)*. Fonds de recherche Société et culture du Québec, p. 16. [\[En ligne\]](#); Gélinau, L. et al. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : De multiples visages. *Revue du CREMIS*, 8(2), p. 48. [\[En ligne\]](#); MacDonald, S.-A. et al. (2022). Op. cit., p. 52.
137. MacDonald, S.-A. et al. (2020). Op. cit., p. 10.
138. Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *L'itinérance à Montréal - Au-delà des chiffres*. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), p. 23. [\[En ligne\]](#); Duford, J. (2019). *Pratiques d'ouverture envers les jeunes LGBTQIA2S en situation d'itinérance : Guide destiné aux organismes d'aide en itinérance ou qui œuvrent auprès de personnes à risque d'itinérance*. La Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+, p. 9. [\[En ligne\]](#).
139. Bilodeau, K. et al. (2022). Op. cit., p. 10; Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). Op. cit., p. 6.
140. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (2023). *Loc. cit.*
141. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). Op. cit., p. 6.
142. Prince, C. (2023, 20 octobre). Itinérance visible : augmentation de 6% à Laval. *Courrier Laval*. [\[En ligne\]](#).
143. Bilodeau, K. et al. (2022). Op. cit., p. 23.

144. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (2022). *Plan d'action régional et communautaire intégré de LAVAL : Pour une réponse adaptée et concertée aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*. CISSS de Laval, p. 10. [En ligne].
145. Langlois, J. (réa.) (2023, 21 septembre). *Des trajectoires de survie en itinérance à Laval*. Funambules Médias pour le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL). [En ligne].
146. Archambault, A. (invitée) (2024, 25 février). « C'est mettre les gens dehors de dehors », (no 1). *Brûler/Bâtir* [Balado]. [En ligne].
147. Vickery, J. (2018). *Loc. cit.*; Bezgrebelna, M. et al. (2021). Climate Change, Weather, Housing Precarity, and Homelessness: A Systematic Review of Reviews. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(11), p. 14. [En ligne]; Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 851; Aaby, K. (2022). *Climate Change and Homelessness in Denver, Colorado: The Effects of Extreme Heat and Reduced Air Quality on Unhoused Populations* [mémoire, Johns Hopkins University], p. 40-41. [En ligne].
148. Abramovich, I. A. (2012). No Safe Place to Go – LGBTQ Youth Homelessness in Canada: Reviewing the Literature. *Canadian Journal of Family and Youth*, 4(1), p. 48. [En ligne]; Hurtubise, R. et al. (2021). *Guide des bonnes pratiques en itinérance-- Document intégral*. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 442. [En ligne].
149. Gagne, J., Poirier, M. et Baret, C. (2022). Itinérance et personnes âgées : revue de littérature et observations d'intervenants du centre-ville de Montréal. *Développement Humain, Handicap et Changement Social*, 22(1), p. 108. [En ligne]; Grenier, A. et al. (2016). A Literature Review of Homelessness and Aging: Suggestions for a Policy and Practice-Relevant Research Agenda. *Canadian Journal on Aging / La Revue canadienne du vieillissement*, 35(1), p. 29; 36. [En ligne].
150. Beer, A. et al. (2019). The Relative Risk of Homelessness among Persons with a Disability: New Methods and Policy Insights. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(2), p. 3. [En ligne].
151. Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ) (2008). *Mémoire sur le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain du Québec*. RCAAQ, p. 7. [En ligne].
152. Hurtubise, R., Bellot, C. et Rode, A. (2017). *Vigie et surveillance de l'itinérance. Méthodologie, outils et usages* (no 2016-PU-195491). Fonds de recherche Société et culture du Québec, p. 24. [En ligne]; Schwan, K. et al. (2020). *Op. cit.*, p. 40.
153. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) (2022). Mois de l'histoire des Noirs – Où sont les chiffres? *RAPSIM*. [En ligne]; Schwan, K. et al. (2020). *Loc. cit.*
154. Gouvernement du Canada (2022). *Instantané de données sur l'itinérance : L'itinérance vécue par les nouveaux arrivants au Canada. Infrastructure Canada*. [En ligne]; Lewis, C. (2016). *Op.cit.*, p. 10; Schwan, K. et al. (2020). *Loc. cit.*
155. Lewis, C., Denis, V. et Demers, M.-M. (2022). *Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : S'unir dans l'action*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 31. [En ligne].
156. Andermann, A. et al. (2021). Interventions fondées sur des données probantes et pratiques exemplaires en matière de soutien apporté aux femmes en situation ou à risque d'itinérance : examen de la portée avec analyse fondée sur le sexe et l'équité. *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*, 41(1), p.1-3. [En ligne]; Bellot, C. et al. (2016). *Op. cit.*, p. 3-2; 14; 19 ; Lamarche, L. (2021). *Op. cit.*, p. 13-14; 27 ; Gélneau, L. et al. (2015). *Op. cit.*, p. 51.
157. McInnes, S. (2016) dans Schwan, K. et al. (2020). *Op. cit.*, p.22.
158. Bellot, C. et al. (2016). *Op. cit.*, p. 4; Hurtubise, R. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 339-340; Lewis, C., Denis, V. et Demers, M.-M. (2022). *Op. cit.*, p. 13; Bilodeau, K. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 13; Bélanger, M. (2015). *Op. cit.*, p.19.

159. Lamarche, L. (2021). *Op. cit.*, p. 89; 143-144.
160. Bellot, C. et Rivard, J. (2017). *Op. cit.*, p. 101; Bélanger, M. (2015). *Loc. cit.*
161. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op.cit.*, p. 4.
162. *Idem.*, p. 4; 230.
163. Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *Op. cit.*, p. 15; Schwan, K. *et al.* (2020). *Op. cit.*, p. 4; 7.
164. MacDonald, S.-A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 7; 60-63.
165. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op.cit.*, p. 5.
166. *Idem.*, p. 230.
167. Dumont, C. et Kaboré, T. P. (2021). *Données du recensement de la population de 2021 à Laval – Peuples autochtones*. Direction de santé publique (DSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, p. 1; 6. [\[En ligne\]](#).
168. Dumont, C. et Kaboré, T. P. (2021). *Op. cit.*, p. 2; 5.
169. Thistle, J. A. (2017). *Op. cit.*, p. 10-12; Gouvernement du Québec (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès (Rapport final)*. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics Québec, p. 130; 242. [\[En ligne\]](#).
170. Thistle, J. A. (2017). *Op. cit.*, p. 23-24; Turcotte, A.-M. (2015). *Op. cit.*, p. 7.
171. Gouvernement du Québec (2019). *Op. cit.*, p. 416.
172. Gouvernement du Québec (2019). *Loc. cit.* ; L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) (s.d.). *La violence envers les femmes autochtones*. AFAC, p. 3. [\[En ligne\]](#).
173. Gouvernement du Québec (2014). *Op. cit.*, p. 14; Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *Op. cit.*, p. 51-53; MacDonald, S.-A. *et al.* (2020). *Op. cit.*, p. 74; 76; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p. 38; Bélanger, M. (2015). *Op. cit.*, p. 20; 26.
174. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op.cit.*, p. 109.
175. MacDonald, S.-A. *et al.* (2020). *Op. cit.*, p. 74-75; 78; Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *Op. cit.*, p. 24.
176. Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *Op. cit.*, p. 9; 34-35; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Loc. cit.* ; Duford, J. (2019). *Loc. cit.*
177. Archambault, A. dans Allard, É. (2023, 10 décembre).
178. Greissler, E. (2015). *L'itinérance à Laval : Mieux comprendre le phénomène pour élaborer un projet commun SRA*. Comité de recherche du ROIL, p. 50. [\[En ligne\]](#); Bilodeau, K. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 12-13; Bélanger, M. (2015). *Op. cit.*, p. 19-20.
179. Bilodeau, K. *et al.* (2022). *Loc. cit.* ; Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *Op. cit.*, p. 19; 23; 51; MacDonald, S.-A. *et al.* (2020). *Op. cit.*, p.74 ; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p.39.
180. Hurtubise, R. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 367; Marcoux, C., Daigle, M. et Savage, A. (2023). *Op. cit.*, p. 23; 51; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p. 7; Duford, J. (2019). *Op. cit.*, p. 10-11.
181. Morton, M. H., Dworsky, A. et Samuels, G. M. (2017) dans Goldsmith, L. et Méndez, M. (2022). *Queer and present danger: understanding the disparate impacts of disasters on LGBTQ+ communities*. *Disasters*, 46(4), p. 951-952. [\[En ligne\]](#).
182. Burns, V. (2018, 31 août). *Loc. cit.*; Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op.cit.*, p. 112; Bilodeau, K. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 12.

183. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Loc.cit.*
184. *Idem.*, p. 230.
185. Burns, V. (2018, 31 août). *Loc.cit.*; Grenier, A. *et al.* (2016). *Op. cit.*, p. 30; Ducharme, J.-F. (2021, 20 septembre). Itinérance chez les personnes âgées. *Actualités UQAM*. [En ligne]; Bélanger, M. (2015). *Op. cit.*, p. 22.
186. Gouvernement du Québec (2014). *Op. cit.*, p. 14.
187. Trypuc, B. et Robinson, J. (2009) dans Grenier, A. *et al.* (2016). *Loc. cit.*
188. Cheung, A. M. et Hwang, S. W. (2004). Risk of death among homeless women: a cohort study and review of the literature. *Canadian Medical Association Journal*, 170(8), p. 1246 1247. [En ligne].
189. Anderson, M.-C. *et al.* (2021). The Ecology of Unsheltered Homelessness: Environmental and Social-Network Predictors of Well-Being among an Unsheltered Homeless Population. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(14), p. 12-15. [En ligne].
190. Grenier, A. *et al.* (2016). *Op. cit.*, p. 33; Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op. cit.*, p 108; Ducharme, J.-F. (2021, 20 septembre). *Loc. cit.*
191. Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p. 57-58; 71; Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) (2024). *Loc. cit.*; Ducharme, J.-F. (2021, 20 septembre). *Loc. cit.*
192. Ducharme, J.-F. (2021, 20 septembre). *Loc. cit.*
193. Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 16; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p. 48.
194. Islam, S. N. et Winkel, J. (2017). Climate change and social inequality. *United Nations Department of Economic and Social Affairs*, (152), p. 5; 15; 24. [En ligne]; Saulnier, M.-S. (2023, 7 mars). Pourquoi les femmes sont-elles plus vulnérables face aux changements climatiques que les hommes? *Observatoire québécois des inégalités*. [En ligne].
195. Rivera-Ferre, M. (2022). Climate change is not equal to all : The contribution of feminist studies to climate change research. *Médecine Science Studies Journal*, (12), p. 131. [En ligne]; Islam, S. N. et Winkel, J. (2017). *Op. cit.*, p. 10-11.
196. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Op. cit.*, p.42; Boucher, G. (2023). *Op. cit.*, p. 7; Clark, D. G., Ness, R. et Beugin, D. (2021). *Les coûts des changements climatiques pour la santé : Comment le Canada peut s'adapter, se préparer et sauver des vies*. Institut Canadien pour les choix climatiques, p. 6; 48. [En ligne].
197. Rivera-Ferre, M. (2022). *Loc. cit.*; Islam, S. N. et Winkel, J. (2017). *Op. cit.*, p.1-2; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 1.
198. Islam, S. N. et Winkel, J. (2017). *Op. cit.*, p. 2; 5.
199. *Ibid.*
200. Thomas, K. *et al.* (2018). *Op. cit.*, p. 2; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 19.
201. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Gouvernement du Canada, p. 29. [En ligne].
202. Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 392; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 8-9; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). Health of the Homeless and Climate Change. *Journal of Urban Health : Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 86(4), p.657-659. [En ligne]; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 11; Kidd, S. A. *et al.* (2022). *Climate change and homelessness : A global response framework*. Global Climate-Homelessness Initiative Group, p. 9. [En ligne].

203. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 34-37; Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 14; Tanguy, A. et Relais-femmes (2018). *Op. cit.*, p. 4.
204. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 39; Chimowitz, H. (2024, 31 janvier). Learning Brief: The Intersection of Climate Change and Homelessness. *Community Solutions*. [\[En ligne\]](#).
205. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 654 664.
206. *Ibid.*
207. *Idem.*, p. 658; 660-661; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 31; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 216; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p.220; Cusack, L. *et al.* (2013). Extreme weather-related health needs of people who are homeless. *Australian Journal of Primary Health*, 19, p. 250. [\[En ligne\]](#).
208. Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 1-2; 16; 18; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 1; 11; Gibson, A. (2019). Climate Change for Individuals Experiencing Homelessness: Recommendations for Improving Policy, Research, and Services. *Environmental Justice*, 12(4), p. 159. [\[En ligne\]](#); de Gómez, W. (2010). *Vulnerability to Climate Related Events: A Case Study of the Homeless Population in Waterloo Region* [mémoire, Université de Waterloo]. p. iii; 25-26. [\[En ligne\]](#).
209. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 29; 36; 214; English, T. *et al.* (2022). Heat Illness Requiring Emergency Care for People Experiencing Homelessness: A Case Study Series. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(24), p.1; 6. [\[En ligne\]](#).
210. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 655; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 8; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 388; Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 845.
211. Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 388; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 34-35; Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Loc. cit.*; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p.656; Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 845.
212. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 35.
213. Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 2; 8; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 388; 390; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 18; 26; 59; 71; Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 31; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 251-252; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 655.
214. Bouchama, A. *et al.* (2007). Prognostic Factors in Heat Wave–Related Deaths: A Meta-analysis. *Archives of Internal Medicine*, 167(20), p. 2170; 2173 2174. [\[En ligne\]](#).
215. Wang, X. *et al.* (2014). Acute impacts of extreme temperature exposure on emergency room admissions related to mental and behavior disorders in Toronto, Canada. *Journal of Affective Disorders*, 155, p. 154; 156. [\[En ligne\]](#).
216. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Op. cit.*, p. 92.
217. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2023). *Loc. cit.*
218. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 36; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 8; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 388; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 91; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 252; Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (s.d., b). *Vagues de chaleur*. Mon climat, ma santé. [\[En ligne\]](#).
219. Auger, N. *et al.* (2017) dans Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 36.
220. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p.7.
221. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2015, 19 juin). Lien entre chaleur et mort subite du nourrisson. *INSPQ*. [\[En ligne\]](#).
222. Gordon, J. *et al.* (2022). « Don't tell them you're homeless »-- Experiences of gender-based violence among women experiencing homelessness in Waterloo Region. *Feminist Shift: Project Willow*, p. 15. [\[En ligne\]](#). Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 9.

223. English, T. *et al.* (2022). 0, p.2; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p.26; 71; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Loc. cit.*
224. Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 16; Bellot, C. et Gadbois, J. (2022). *Op. cit.*, p. 48; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 37.
225. Drapeau, L.-M. *et al.* (2021). *Mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains : mise à jour 2021* (no2839). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. 1; 16. [\[En ligne\]](#); Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 38-39; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Loc. cit.*; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 390.
226. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2021) dans Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p.18.
227. Healthy Plan City (s.d.). *Explorez l'équité dans votre ville-- Laval* [outil cartographique]. Healthy Plan City. [\[En ligne\]](#).
228. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 656; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 251; Drapeau, L.-M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 3; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 8.
229. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 55.
230. Bustinza, R. et Demers-Bouffard, D. (2020, a). *Indicateurs en lien avec le froid et la santé de la population : mise à jour* (no 2707). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. 24; 44. [\[En ligne\]](#); Rosenkrantz, L. (2022, 9 mars). Mobilizing extreme cold response plans for people experiencing homelessness. *National Collaborating Centre for Environmental Health*. [\[En ligne\]](#).
231. Rosenkrantz, L. (2022, 9 mars). *Loc. cit.*; MacDonald, S.-A. *et al.* (2020). *Op. cit.*, p. 12-13.
232. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 55; Boucher, G. (2023, 14 juin). Logements mal adaptés aux écarts de température : une question de justice environnementale pour les tout-petits. *Observatoire des tout-petits*. [\[En ligne\]](#).
233. Demers-Bouffard, D. (2021). *Loc. cit.*
234. Colorado Coalition for the Homeless. (2022, a). Climate Change and Homelessness – Issue Brief 2022. *Colorado Coalition for the Homeless*, p. 5. [\[En ligne\]](#); Santé publique Ontario. (s.d.). *Maladies infectieuses : Maladies respiratoires*. Santé publique Ontario. [\[En ligne\]](#); Yehia, J. (2020, 29 juillet). *Directives de santé publique environnementale pour les campements durant la pandémie de COVID-19*. Centre de collaboration nationale en santé environnementale. [\[En ligne\]](#); Anthonj, C. *et al.* (2024). Invisible struggles: WASH insecurity and implications of extreme weather among urban homeless in high-income countries – A systematic scoping review. *International Journal of Hygiene and Environmental Health*, 255, p. 1. [\[En ligne\]](#).
235. Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Loc. cit.*; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 251 253; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 4; 7; 50-51; 56; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p.73; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p.655; Zhang, P. *et al.* (2019). Cold Weather Conditions and Risk of Hypothermia Among People Experiencing Homelessness: Implications for Prevention Strategies. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(18), p. 1; 8. [\[En ligne\]](#); Vuillermoz, C. *et al.* (2016). Mortality among homeless people in France, 2008–10. *European Journal of Public Health*, 26(6), p. 1031-1032. [\[En ligne\]](#).
236. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 54-56; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Loc. cit.*; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 253; Rosenkrantz, L. (2022, 9 mars). *Loc. cit.*
237. Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p.15.
238. Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (2006) dans Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 56; Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2024). *L'usage de substances et l'urgence climatique*. CCDUS, p. 8. [\[En ligne\]](#).
239. Wang, X. *et al.* (2014). *Op. cit.*, p. 155; 156-157.
240. de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 74.

241. *Idem.*, p. 73; 74; Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p. 250.
242. de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 73 (traduction libre).
243. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 50; 54.
244. Romaszko, J. et al. (2017). Mortality among the homeless: Causes and meteorological relationships. *PLoS ONE*, 12(12), p. 13. [\[En ligne\]](#).
245. Zhang, P. et al. (2019). *Op. cit.*, p. 7.
246. Lane, K. et al. (2018). Burden and Risk Factors for Cold-Related Illness and Death in New York City. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 15(4), p.6-7. [\[En ligne\]](#).
247. Aaby, K. (2022). *Op. cit.*, p. 33; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 658; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 6; 50.
248. Zhang, P. et al. (2019). *Loc. cit.*
249. Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p. 250; 253; Aaby, K. (2022). *Op. cit.* p. 31-32.
250. Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 390.
251. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 1; 4; 53; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Loc. cit.* ; Aaby, K. (2022). *Op. cit.* p. 2.
252. Hebborn, C. et al. (2023). Future temperature-related excess mortality under climate change and population aging scenarios in Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 114(5), p. 726; 732 734. [\[En ligne\]](#).
253. de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 66; 69; 72; Anthonj, C. et al. (2024). *Op. cit.*, p. 13; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Loc. cit.* ; Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p. 250.
254. Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p. 253; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 68.
255. To, M. J., Brothers, T. D. et Van Zoost, C. (2016). Foot Conditions among Homeless Persons: A Systematic Review. *PLoS ONE*, 11(12), p. 6-8. [\[En ligne\]](#); de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 69; 75.
256. Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p. 250; 253; 254; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Loc. cit.*; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 66; 69; 72; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 58.
257. de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 69; 85.
258. Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p. 251-253; Anthonj, C. et al. (2024). *Op. cit.*, p. 3; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 50; Bezgrebelna, M. et al. (2021). *Loc. cit.*; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Loc. cit.*; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 73; 84; Zhang, P. et al. (2019). *Op. cit.*, p. 1; 8; Anthonj, C. et al. (2024). *Loc. cit.*
259. South Australia State Emergency Services. (2011) dans Cusack, L. et al. (2013). *Op. cit.*, p.251.
260. To, M. J., Brothers, T. D. et Van Zoost, C. (2016). *Op. cit.*, p. 8; 10; Anthonj, C. et al. (2024). *Op. cit.*, p. 13; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 84.
261. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 5; 51; 64; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 73-75.
262. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p.143; Ducharme, J.-F. (2021, 20 septembre). *Loc. cit.*
263. Guerra, N. (2023). *Évaluation de la vulnérabilité populationnelle régionale aux changements climatiques (VRAC) – Projet VRAC-PARC*. Direction de santé publique (DSP) des Laurentides. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, p. 116-117. [\[En ligne\]](#).

264. Kidd, S. A. *et al.* (2023). A response framework for addressing the risks of climate change for homeless populations. *Climate Policy*, 23(5), p. 634. [En ligne]; Ortiz, G. *et al.* (2019, 1 août). A Perfect Storm: Extreme Weather as an Affordable Housing Crisis Multiplier. *Center for American Progress*. [En ligne]; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). There's nowhere to go : counting the costs of extreme weather to the homeless community. *Disasters*, 43(4), p. 799. [En ligne].
265. Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 1-2; 8-9; Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 142; Ortiz, G. *et al.* (2019, 1 août). *Loc. cit.*; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p.16; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 809; 811; Anthonj, C. *et al.* (2024). *Op. cit.*, p. 3; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 29; 64.
266. Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 799; Gibson, A. (2019). *Op. cit.*, p. 159.
267. Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p.1; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p.801.
268. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 7; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 323; Drapeau, L.-M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 15.
269. Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 253; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 802; 809; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 8; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 5; 7; 29; 31.
270. Ouranos (s.d., c). *Loc. cit.*; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 70; 81.
271. de Gómez, W. (2010). *Loc. cit.*
272. Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 30; Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 5.
273. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 657; Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p.140; Anthonj, C. *et al.* (2024). *Loc. cit.*
274. Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 809.
275. *Ibid.*
276. Bell, S. A. *et al.* (2016) dans Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 66-67; 79; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 13.
277. Kidd, S. A. *et al.* (2023). *Op. cit.*, p.626-627; Kidd, S. A. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p.18; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p.16; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 79; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 2; Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 138-141; Goldsmith, L. et Méndez, M. (2022). *Op. cit.*, p. 948; Rochette, A. (2016). Climate Change is a Social Justice Issue: The Need for a Gender-Based Analysis of Mitigation and Adaptation Policies in Canada and Québec. *Journal of Environmental Law and Practice*, 29, p. 403. [En ligne]; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 385.
278. Goldsmith, L. et Méndez, M. (2022). *Op. cit.*, p. 946; 956; Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 143.
279. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 140; 143; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 807; 810; 812; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 9.
280. Aaby, K. (2022). *Op. cit.* p. 33.
281. Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 807.
282. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 136; Gibson, A. (2019). *Op. cit.*, p. 161; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 808.
283. Gibson, A. (2019). *Loc. cit.*; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 802; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 8.
284. Gibson, A. (2019). *Loc. cit.*; Anthonj, C. *et al.* (2024). *Loc. cit.*; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Loc. cit.*
285. Gibson, A. (2019). *Loc. cit.*; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p.254.
286. Anthonj, C. *et al.* (2024). *Loc. cit.*

287. Alam, S. et al. (2019) dans Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 327.
288. Anderson, M.-C. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 3; 16; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 5; 91; 93; Aaby, K. (2022). *Op. cit.* p. 1; 8; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 323; 372; 380; Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 843-844.
289. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 323; 338; 372; 380; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 91; 93.
290. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 656; Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 843; Bezgrebelna, M. et al. (2021). *Loc. cit.*; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 389.
291. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Loc. cit.*; Anderson, M.-C. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 16; Aaby, K. (2022). *Op. cit.* p. 12; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Loc. cit.*; Bezgrebelna, M. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 9; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 5-6; Colorado Coalition for the Homeless (2022, b). Environment, Homelessness, and Other Risk Factors. *Colorado Coalition for the Homeless*, p. 2. [\[En ligne\]](#).
292. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 389.
293. Drapeau, L.-M. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 3; 15; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 100.
294. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 323; 388; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 91.
295. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023). *Loc. cit.*; La Presse canadienne (2023, 25 juin). Les feux de forêt entraînent une mauvaise qualité de l'air dans plusieurs régions | Feux de forêt 2023. *Radio-Canada*. [\[En ligne\]](#).
296. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 323; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 100; Drapeau, L.-M. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 46.
297. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 139; 389.
298. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 6; 187; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 143.
299. Gouvernement du Québec (2023, b). *Virus du Nil occidental (VNO)*. Gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#); Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p.6-7; Gouvernement du Québec (2023, c). *Maladie de Lyme*. Gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#).
300. Duguay, L. et Lefrançois, B. (2018). *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*. Gouvernement du Québec, p. 2. [\[En ligne\]](#).
301. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 6-7; 9; Gouvernement du Québec (2023, b). *Loc. cit.*; Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (s.d., a). *Virus du Nil occidental (VNO): Des cas d'infections par le VNO sont déclarés à chaque année au Québec, dont certains à Laval*. CISSS de Laval. [\[En ligne\]](#).
302. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 657-658; Bezgrebelna, M. et al. (2021). *Op. cit.*, p. 12; Brouqui, P. et al. (2005). Ectoparasitism and Vector-Borne Diseases in 930 Homeless People From Marseilles. *Medicine*, 84(1), p. 61. [\[En ligne\]](#).
303. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (s.d., b). *La maladie de Lyme progresse au Québec: Laval est maintenant une zone endémique*. CISSS de Laval. [\[En ligne\]](#); Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 12.
304. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2023, a). *Loc. cit.*
305. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (s.d., a). *Loc. cit.*; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 657.
306. MacDonald, S.-A. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 63; 139.
307. *Idem.*, p. 139.
308. Langlois, J. (réa.) (2023, 21 septembre).

309. Reckien, D. *et al.* (2018). *Loc. cit.*; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 802.
310. Anthonj, C. *et al.* (2024). *Loc. cit.*
311. Reckien, D. *et al.* (2018). *Loc. cit.*; Aaby, K. (2022). *Op. cit.*, p. 10; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 11.
312. Greissler, E. (2015). *Op. cit.*, p. 40; Gibson, A. (2019). *Op. cit.*, p. 161; Cusack, L. *et al.* (2013). *Loc. cit.*
313. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 137; Cusack, L. *et al.* (2013). *Loc. cit.*
314. Gibson, A. (2019). *Loc. cit.*; Vickery, J. (2018). *Loc. cit.*
315. Lewis, C., Denis, V. et Demers, M.-M. (2022). *Op. cit.*, p. 31.
316. Aaby, K. (2022). *Op. cit.*, p. 30-31; Flynn, A. *et al.* (2022). *Rapport de synthèse sur les campements au Canada : Une approche axée sur le droit au logement – Résumé*. Bureau du défenseur fédéral du logement, p. 12. [\[En ligne\]](#); Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p.833; 842; 848.
317. Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 835.
318. *Ibid.*
319. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p.137; Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 29; Every, D., Richardson, J. et Osborn, E. (2019). *Op. cit.*, p. 803; Hurtubise, R. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 15; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 49.
320. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 144; Buckle, P. *et al.* (2000), Ferrier, N. (2008) et Handmer, J. (2003) dans Joakim, E. P., Mortsch, L. et Oulahan, G. (2015). Using vulnerability and resilience concepts to advance climate change adaptation. *Environmental Hazards*, 14(2), p. 149. [\[En ligne\]](#).
321. Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 17; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 714.
322. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 136-137; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 14; Goodling, E. (2020). *Op. cit.*, p. 851; Aaby, K. (2022). *Op. cit.*, p. 40-41.
323. Reckien, D. *et al.* (2018). *Op. cit.*, p. 177; Ouranos (2020). *Op. cit.*, p. 3.
324. Reckien, D. *et al.* (2018). *Op. cit.*, p. 198.
325. Juhola, S. *et al.* (2022). Connecting climate justice and adaptation planning: An adaptation justice index. *Environmental Science & Policy*, 136, p. 609. [\[En ligne\]](#); Krigel, K. *et al.* (2023). Municipal authorities' climate change adaptation plans: Barriers to the inclusion of intensified needs of vulnerable populations. *Urban Climate*, 49, p. 2. [\[En ligne\]](#); Amorim-Maia, A. T. *et al.* (2022). Intersectional climate justice: A conceptual pathway for bridging adaptation planning, transformative action, and social equity. *Urban Climate*, 41, p. 4. [\[En ligne\]](#).
326. Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 9; 25; 34; Senay, M.-H., Cunningham, J. et Ouimet, M.-J. (2023). *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique* (no 3342). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. IX; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 30; 48; 713-714.
327. Senay, M.-H., Cunningham, J. et Ouimet, M.-J. (2023). *Op. cit.*, p. IX; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 34.
328. Després, E. (2021). *Loc. cit.*; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 17.
329. Després, E. (2021). *Loc. cit.*
330. Swanson, K. (2023). Equity and Justice in Climate Action Planning: The Challenge of Evaluation. *Canadian Planning and Policy / Aménagement et politique au Canada*, 2023, p. 24. [\[En ligne\]](#); Juhola, S. *et al.* (2022). *Loc. cit.*; Singleton, J. D. *et al.* (2021) dans Wale, J. (2023). *The Illusion of Indigenous Inclusion and Representation in Climate Adaptation Plans in Canada*. Yellowhead Institute, p. 10. [\[En ligne\]](#).

331. Schrock, G. *et al.* (2015) dans Swanson, K. (2023). *Loc. cit.* ; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 33 ; Juhola, S. *et al.* (2022). *Loc. cit.* ; Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 24.
332. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). *Op. cit.*, p. 49-51; 57; 62 ; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 10 ; Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Loc. cit.* ; Thomas, K. *et al.* (2018). *Loc. cit.*
333. Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 80 ; Coggins, S. *et al.* (2021). *Loc. cit.*
334. Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 18-29.
335. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 12; 39-41.
336. English, T. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 2 ; de Gómez, W. (2010). *Op. cit.*, p. 26; 71 ; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 655.
337. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 103; 191-192.
338. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 78; 82; 86.
339. Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 783.
340. Amorim-Maia, A. T. *et al.* (2023). Seeking refuge ? The potential of urban climate shelters to address intersecting vulnerabilities. *Landscape and Urban Planning*, 238, p. 1. [\[En ligne\]](#).
341. Gordon, J. *et al.* (2022). *Loc. cit.*
342. Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 390 ; Zhang, P. *et al.* (2019). *Op. cit.*, p. 7.
343. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 32-33.
344. Gibson, A. (2019) dans Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 12 ; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 657.
345. Goldsmith, L. et Méndez, M. (2022). *Op. cit.*, p. 946; 948-949; 956 ; Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 143.
346. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 660.
347. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval (2024, 19 janvier). Alerte Froid à Laval [image jointe] [statut Facebook]. Facebook. [\[En ligne\]](#).
348. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 14; 43; 57; 104 ; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 28.
349. Bustinza, R. et Demers-Bouffard, D. (2020, b). *Indicateurs en lien avec les vagues de chaleur et la santé de la population : mise à jour* (no 2650). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. 33. [\[En ligne\]](#) ; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Loc. cit.* ; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 28-29 ; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 660.
350. Després, E. (2021). *Loc. cit.* ; Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Loc. cit.* ; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 43 ; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 163-164.
351. Després, E. (2021). *Loc. cit.* ; Lowe, D., Ebi, K. L. et Forsberg, B. (2011). Heatwave Early Warning Systems and Adaptation Advice to Reduce Human Health Consequences of Heatwaves. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 8(12), p. 4638. [\[En ligne\]](#).
352. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 57-58.
353. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 32; 116.
354. English, T. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 8 ; Lowe, D., Ebi, K. L. et Forsberg, B. (2011). *Loc. cit.*
355. Gibson, A. (2019). *Op. cit.*, p. 163.

356. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 14; 79.
357. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2021) dans Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Loc. cit.*; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 21; Anguelovski, I. *et al.* (2019). New scholarly pathways on green gentrification: What does the urban 'green turn' mean and where is it going? *Progress in Human Geography*, 43(6), p. 1066. [\[En ligne\]](#).
358. Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 28-29; Severine, L. F. E. (2023). *Implication des personnes en situation de vulnérabilité socioéconomique dans le codesign des espaces verts urbains au Québec : étude exploratoire des initiatives d'urbanisme participatif* [Projet d'intervention, Université Laval], p. 11; 103. [\[En ligne\]](#).
359. Dooling, S. (2009). Ecological Gentrification: A Research Agenda Exploring Justice in the City. *International Journal of Urban and Regional Research*, 33(3), p. 628. [\[En ligne\]](#); Aleman, A. (2017, 17 février). *Why do governments criminalize the homeless?* Homeless Hub – Canadian Observatory on Homelessness (COH). [\[En ligne\]](#).
360. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 20; 44; Meerow, S. et Newell, J. P. (2016). Urban resilience for whom, what, when, where, and why? *Urban Geography*, 40(3), p. 321. [\[En ligne\]](#).
361. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 24-25.
362. Anguelovski, I. *et al.* (2019). *Op. cit.*, p. 1070; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 22-23; Dooling, S. (2009). *Op. cit.*, p. 621.
363. Anguelovski, I. *et al.* (2019). *Loc. cit.*; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 34.; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 22.
364. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2019). *Dossier noir : Femmes, logement et pauvreté 5e édition*. FRAPRU, p. 2; 7-10. [\[En ligne\]](#).
365. Dooling, S. (2009). *Op. cit.*, p. 621; 630-631; Lapointe, M. (2023). *Verdissement urbain et embourgeoisement : guide à l'intention des municipalités pour promouvoir un verdissement équitable* (no 3443). Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), p. 3; 16. [\[En ligne\]](#); Baumann, Y. *et al.* (2021, 16 novembre). *The Impacts of Green Gentrification on Homelessness; Urban Greening and Displacement in Parc-Extension Neighborhood of Montreal*. Homeless Hub – Canadian Observatory on Homelessness. [\[En ligne\]](#).
366. Kidd, S. A. *et al.* (2023). *Op. cit.*, p. 632; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 33-34; Swanson, K. (2023). *Op. cit.*, p. 3; Meerow, S., Pajouhesh, P. et Miller, H. R. (2019). Social equity in urban resilience planning. *Local Environment*, 24(9), p. 798. [\[En ligne\]](#).
367. Klein, K. (2011). Experiences of Environmental Justice and Injustice in Communities of People Experiencing Homelessness. *Ecopsychology*, 3(3), p. 196. [\[En ligne\]](#); Aaby, K. (2022). *Op. cit.*, p. 35; Meerow, S., Pajouhesh, P. et Miller, H. R. (2019). *Loc. cit.*
368. Franco, G. (2021). *Wicked Problems: Understanding How Cities and Counties in California Are Tackling Climate Change and Homelessness* [Mémoire, San José State University], p. 48. [\[En ligne\]](#).
369. *Ibid.*
370. *Ibid.*
371. *Ibid.*

6. Bonnes pratiques et réflexions

372. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 20; 61.
373. *Idem.*, p. 32; 61.
374. Senay, M.-H., Cunningham, J. et Ouimet, M.-J. (2023). *Op. cit.*, p. 12; Wale, J. (2023). *Op. cit.*, p. 11.
375. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 13-16; 56-57; 61-62; 64; 74; 77-86; 88-93; 97; 99; 101; 103.
376. *Idem.*, p.2 4.
377. Green Municipal Fund. (s.d.). *Climate change adaptation through an equity lens: How the City of Vancouver engaged vulnerable populations to understand their climate-related experiences and needs*. [\[En ligne\]](#).
378. Thomas, K. et al. (2018). *Op. cit.*, p. 4; Gournay, A. (2019). *Écoféminisme et voix autochtones : perspectives dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques* [mémoire, Université de Sherbrooke], p. 10. [\[En ligne\]](#); Reckien, D. et al. (2018). *Op. cit.*, p. 190; Amorim-Maia, A. T. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 2; 4; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 718.
379. Ville de Laval (2022, 8 novembre). *Laval se mobilise pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ville de Laval. [\[En ligne\]](#).
380. Gagné, C. et al. (2017). *La Politique régionale de développement social de Laval*. Ville de Laval et Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, p. 13; 24. [\[En ligne\]](#); Comité de pilotage de la Politique régionale de développement social (2019). *Plan d'action 2019-2024 de la Politique régionale de développement social*. Ville de Laval et Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, 47 p. [\[En ligne\]](#).
381. Healthy Plan City (s.d.). *Loc. cit.*
382. *Ibid.*
383. Bastien, D., Galipeau St-Pierre, P. et Huard, A.-M. (2023). *Op. cit.*, p. 73; 75.
384. *Ibid.*
385. *Idem.*, p. 41.
386. Bilodeau, K. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 10.
387. Greissler, E. (2015). *Op. cit.*, p. 33-34; Bilodeau, K. et al. (2022). *Op. cit.*, p. 16-21; 23-24; Bélanger, M. (2015). *Op. cit.*, p. 27.
388. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2024). *Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique (VRAC-PARC)*. INSPQ. [\[En ligne\]](#).
389. Laval ZÉN (2022). *Les perspectives de la transition socio-écologique – État des lieux à Laval*. Front commun pour la transition énergétique, p. 2-3.
390. Laval ZÉN (2023). *Demain, Laval : Une vision collective de la transition socio-écologique*. Front commun pour la transition énergétique, p. 4-5.
391. Laval ZÉN (2022). *Op. cit.*, p. 22.
392. City of Vancouver (2021). *Getting our house in order: The City of Vancouver's Equity Framework*. City of Vancouver, 24 p. [\[En ligne\]](#).
393. Climate Equity Working Group (2022). *A Climate Justice Charter for Vancouver*. City of Vancouver, 40 p. [\[En ligne\]](#).
394. *Idem.*, p. 6-7; 11-12.
395. City of Vancouver (2024). *Climate Change Adaptation Strategy: 2024-2025 Update and Action Plan*. City of Vancouver, 69 p. [\[En ligne\]](#).
396. City of Vancouver (2024). *Op. cit.*, p. 52.

397. Green Municipal Fund (s.d.). *Loc. cit.*
398. *Ibid.*
399. *Ibid.*
400. *Ibid.*
401. Amorim-Maia, A. T. *et al.* (2023). *Op. cit.*, p. 5; 10.
402. Klein, K. (2011). *Op. cit.*, p. 196.
403. Juhola, S. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 609 (traduction libre).
404. Thomas, K. *et al.* (2018). *Op. cit.*, p. 8; Swanson, K. (2023). *Op. cit.*, p. 27.
405. Meerow, S., Pajouhesh, P. et Miller, H. R. (2019). *Op. cit.*, p. 806; Swanson, K. (2023). *Op. cit.*, p. 25-26; Franco, G. (2021). *Op. cit.*, p. iv; 8; 48.
406. Swanson, K. (2023). *Op. cit.*, p. 33.
407. Séguin, A.-M. et Apparicio, P. (2013). *Loc. cit.*; Swanson, K. (2023). *Op. cit.*, p. 26; 28; Meerow, S., Pajouhesh, P. et Miller, H. R. (2019). *Loc. cit.*
408. Juhola, S. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 611; Meerow, S., Pajouhesh, P. et Miller, H. R. (2019). *Op. cit.*, p. 804.
409. Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 31; 45.
410. *Idem.*, p. 44.
411. Greif, G. (2021). Establishing a Climate-Conscious Bill of Rights for California's Homeless. *UCLA Journal of Environmental Law and Policy*, 39(2), p. 251 282. [\[En ligne\]](#).
412. Gravel, M.-A. (2020). *Op. cit.*, p. 3; 93.
413. Ilardo, L., Hallmich, C. et Khan, S. (2022). *Op. cit.*, p. 31; 45.
414. Provost, A.-M. (2023, 9 novembre). *Des itinérants invisibles, même dans la mort*. Le Devoir. [\[En ligne\]](#).
415. Special Rapporteur on the right to adequate housing (2023). *Climate change and the right to housing*. United Nations. [\[En ligne\]](#).
416. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2019). *Op. cit.*, p. 7; 9; 11.
417. D'amours, A.-M., Poulin, É. et Van Neste, S. L. (2022). À la marge de l'adaptation aux changements climatiques : l'apport du milieu communautaire dans la réduction des vulnérabilités à la chaleur accablante. *Le réseau de recherche et de connaissances sur la ville et l'urbain – Villes Régions Monde (VRM)*. [\[En ligne\]](#); Gin, J. L. *et al.* (2022). Including Homeless Populations in Disaster Preparedness, Planning, and Response: A Toolkit for Practitioners. *Journal of Public Health Management and Practice*, 28(1), p. 66. [\[En ligne\]](#); Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 137.
418. Amorim-Maia, A. T. *et al.* (2023). *Op. cit.*, p. 8; 10.
419. Gin, J. L. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 62-72; Goldsmith, L. et Méndez, M. (2022). *Op. cit.*, p. 956; 961-962; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 13; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Loc. cit.*; Greif, G. (2021). *Op. cit.*, p. 280.
420. Greif, G. (2021). *Op. cit.*, p. 278.
421. Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 23; Lapointe, M. (2023). *Op. cit.*, p. 8.
422. Kidd, S. A. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 25 ; Franco, G. (2021). *Op. cit.*, p. 48.
423. Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 34.

7. Conclusion : Ce qu'il faut retenir

424. Anthonj, C. *et al.* (2024). *Op. cit.*, p. 9; Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 81-82; Anderson, M.-C. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 3; 16; Kidd, S. A. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p.6; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p.31; Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p.216; Berry, P. et Schnitter, R. (éd.) (2022). *Op. cit.*, p. 220; Cusack, L. *et al.* (2013). *Op. cit.*, p. 250; Kidd, S. A., Greco, S. et McKenzie, K. (2021). *Op. cit.*, p. 387.
425. Ramin, B. et Svoboda, T. (2009). *Op. cit.*, p. 654 664.
426. *Idem.*, p. 660; Alberti-Dufort, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 80; Coggins, S. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 2; Després, E. (2021). *Op. cit.*, p. 10; 31; 33.
427. Thistle, J. A. (2017). *Op. cit.*, p. 12; 42-43.
428. Vickery, J. (2018). *Op. cit.*, p. 136-137; Bezgrebelna, M. *et al.* (2021). *Op. cit.*, p. 14; Goodling, E. (2020). *Loc. cit.*; Aaby, K. (2022). *Op. cit.*, p. 40-41.

Glossaire

429. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2021, b). *Annexe VII – Glossaire. Changements climatiques 2021 : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.* p. 242. [\[En ligne\]](#).
430. Environnement et changement climatique Canada (ECCC) (s.d., c). *Loc. cit.*
431. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2021, b). *Op. cit.*, p. 243.
432. *Ibid.*
433. Ouranos (s.d., a). *Loc. cit.*
434. Flynn, A. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 5.
435. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2021, b). *Op. cit.*, p. 246.
436. *Idem.*, p. 247.
437. *Idem.*, p. 249; Ouranos (s.d., a). *Loc. cit.*
438. Dugan, B. *et al.* (2024). *Op. cit.*, p. 5-7; Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2022). *Op. cit.*, p. 3.
439. Lapointe, M. (2023). *Op. cit.*, p.2.
440. Office québécois de la langue française (2008). *Équité*. Gouvernement du Québec. [\[En ligne\]](#).
441. Demers-Bouffard, D. (2021). *Op. cit.*, p. 20.
442. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2021, b). *Op. cit.*, p. 257-258.
443. Bilodeau, K. *et al.* (2022). *Op. cit.*, p. 5.
444. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (s.d., b). *Loc. cit.*
445. Baudouin, C. et Zalcman, J. (2020). *Un climat d'inégalités : Les impacts inégaux du dérèglement climatique en France*. Notre Affaire à Tous, p. 12; 127. [\[En ligne\]](#).
446. Boucher, G. et Torres, S. (2024). *L'influence du patrimoine sur les inégalités sociales de santé*. Observatoire québécois des inégalités, p. 5. [\[En ligne\]](#).

447. Goudreault, A. (2019). *Document de référence sur le soutien au logement social et abordable*. Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), p. 8. [\[En ligne\]](#).
448. *Idem.*, p. 8-9.
449. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2021, b). *Op. cit.*, p. 264.
450. Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2020). *Maladies à transmission vectorielle*. OMS. [\[En ligne\]](#).
451. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (s.d., c). *Maladies transmises par les moustiques*. INSPQ. [\[En ligne\]](#).
452. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2023, a). *Loc. cit.*
453. Environnement et changement climatique Canada (ECCC) (s.d., c). *Loc. cit.*
454. *Ibid.*
455. Ouranos (2015). *Op. cit.*, p. 411.
456. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2023, b). *Surveillance des impacts sanitaires des vagues de chaleur extrême au Québec – Bilan de la saison estivale 2021* (Surveillance et vigie). INSPQ, p. 2. [\[En ligne\]](#).
457. Gouvernement du Québec (2003). *Vague de froid*. Office québécoise de la langue française. [\[En ligne\]](#).
458. Bustinza, R. et Lebel, G. (s.d.). *Comment définir une vague de froid ?* Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). [\[En ligne\]](#).



Observatoire
québécois
des inégalités